
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Deuxième séance – Mardi 5 juin 2012, à 21 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 21 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alexis Barbey, M^{me} Marie Barbey, M. Jean-François Caruso, M^{me} Annina Pfund et M. Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Sami Kanaan et Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 25 mai 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 juin et mercredi 6 juin 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-288, «Non à la fermeture de l'espace de vie enfantine Crescendo»;
- P-289, «Pour le maintien d'une ludothèque dans le quartier Jardins du Rhône/Ouches/Concorde»;
- P-290, «Pourquoi la Ville de Genève a-t-elle raté l'expérience de gestion des pigeons?»

4. Fixation des jours et des heures des séances.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le bureau vous propose de maintenir nos séances plénières les mardis et mercredis, à 17 h et 20 h 30.

5. Election d’un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie du conseil d’administration de 022 Télégénève SA, en remplacement de M. Michel Chevrolet (statuts de la société, titre III) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je demande au chef du groupe démocrate-chrétien de bien vouloir nous annoncer le nom de sa candidate ou de son candidat.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, il n’a pas été facile de trouver quelqu’un pour remplacer notre collègue Michel Chevrolet, très impliqué dans sa participation au conseil d’administration de 022 Télégénève SA. Notre groupe peut cependant s’enorgueillir de présenter une candidature très solide en la personne de M. Sébastien Desfayes. Titulaire d’un *master* en droit de l’Université de Singapour... (*Remarque de M. Amaudruz.*) Monsieur Amaudruz, je sais bien que la séance ne fait que commencer, mais vous pourriez avoir ne serait-ce qu’une once de respect pour le candidat que je présente au Conseil municipal! Pour ma part, si l’Union démocratique du centre présentait votre propre candidature, jamais je n’aurais un comportement comme le vôtre!

Je reprends. M. Desfayes est également licencié en droit de l’Université de Genève, et il a obtenu une licence en histoire de l’art à l’Ecole du Louvre de Paris. Il est très impliqué dans le domaine des télécommunications et nouvelles technologies; l’expérience qu’il a acquise de par son activité professionnelle serait certainement très utile au conseil d’administration de 022 Télégénève SA. De plus, il connaît bien le monde de la télévision, puisque ses parents ont travaillé à la Télévision suisse romande et à la Radio suisse romande.

Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons donc la candidature de M. Sébastien Desfayes. J’espère que vous saurez l’accepter unanimement, sans retomber dans des réactions comme celle de M. Amaudruz tout à l’heure – mais je ne lui en tiens pas rigueur.

Le président. Il n’y a pas d’autre candidature, l’élection est donc tacite.

M. Sébastien Desfayes est élu. (Applaudissements.)

Le président. Nous avons reçu plusieurs motions d’ordonnancement, dont nous débattons à présent. La première émane de M^{me} Fehlmann Rielle et demande

le traitement durant cette session de la résolution R-155, «Non à une loi qui affaiblit les droits démocratiques de la Ville de Genève!», qui figure à notre ordre du jour. Je donne la parole à M^{me} Fehlmann Rielle pour motiver cette urgence.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la résolution R-155 que j'ai déposée il y a quelques semaines est liée à l'un des objets soumis à votation populaire le 17 juin prochain, à savoir le projet de loi 10679 sur la gouvernance des établissements publics autonomes. S'il est accepté, la Ville de Genève perdra beaucoup de son influence au sein de plusieurs conseils d'administration dont celui des Services industriels de Genève (SIG)... (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez un instant, s'il vous plaît, Madame la conseillère municipale. Mesdames et Messieurs, nous avons prolongé la pause dînatoire jusqu'à 21 h, mais il est temps à présent que vous fassiez un effort pour vous écouter mutuellement!

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle. En cas d'acceptation de cette loi, la Ville de Genève n'aurait plus qu'un membre au conseil d'administration des SIG, et elle n'en aurait plus du tout à l'Hospice général et à la Fondation d'art moderne et contemporain.

Nous demandons donc que la résolution R-155 soit traitée en urgence ce soir ou demain car, sinon, elle n'aura plus lieu d'être. Je remercie le Conseil municipal de bien vouloir voter cette motion d'ordonnancement.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour notre part, nous nous en tiendrons à la pratique qui veut que les problématiques cantonales soient débattues au niveau cantonal. Je vous rappelle que le Tribunal fédéral est déjà intervenu dans ce dossier et que les collectivités publiques municipales n'ont pas le droit de prendre parti dans le cadre d'une votation cantonale.

En outre, je ne puis que vous renvoyer au débat du Grand Conseil concernant le projet de loi 10679 et à la documentation y afférente que nous avons reçue. On y voit très clairement que, contrairement aux affirmations de M^{me} Fehlmann Rielle, la loi en question n'affaiblirait pas les droits démocratiques mais, bien au contraire, les renforcerait et rendrait le débat parlementaire à leur sujet beaucoup plus efficace. En effet, toutes les institutions concernées seraient liées par

des contrats de prestations soumis à référendum. Il est donc inexact, voire même faux, de prétendre que cette réforme affaiblirait les droits démocratiques.

J'espère que la population lira attentivement le document soumis à votation et comprendra qu'il s'agit d'une loi moderne. Je m'arrêterai là, car ce n'est pas à moi d'en faire l'apologie ici. Nous refuserons l'urgence de la résolution R-155.

M. Pierre Vanek (EàG). J'interviens très rapidement sur l'urgence de la résolution R-155. Je conviens avec M. Fiumelli que le Conseil municipal, d'un point de vue général, n'a pas à faire de la politique cantonale. Néanmoins, dans le cas présent, l'urgence ne se justifie pas seulement pour des raisons de délai – la votation sur le projet de loi 10679 étant fixée au 17 juin – mais également par la pertinence de la résolution en question, que M. Fiumelli a tort de remettre en cause.

En effet, les intérêts de la Ville de Genève sont directement menacés par une éventuelle acceptation de cette loi – y compris d'un point de vue capitaliste ordinaire, pour employer un langage que M. Fiumelli devrait comprendre, s'il daignait m'écouter... Je rappelle que la Ville possède 30% – quasiment un tiers! – des parts des SIG et qu'elle est représentée proportionnellement au sein de leur conseil d'administration. Je suis bien placé pour le savoir, puisque j'ai participé au débat du Grand Conseil à ce sujet.

Or, quoi que l'on puisse penser du projet de loi 10679 soumis à votation le 17 juin prochain, il implique bel et bien la diminution de la représentation de la Ville de Genève à un membre sur onze – soit à moins de 10% – au sein du Conseil d'administration des SIG. D'un point de vue strictement représentationnel, notre municipalité se verrait ainsi spoliée de ses droits.

M. Fiumelli a dit que le Conseil municipal n'avait pas à débattre de cette problématique soi-disant cantonale qui ne le concernerait pas. Au contraire, j'affirme que les intérêts matériels de notre commune en tant qu'«actionnaire» des SIG sont menacés par le projet de loi en question et qu'il faut donc en discuter immédiatement. Le faire après la votation n'aurait aucun sens! Parlons-en donc ce soir ou demain, sans attendre que tombe le couperet du délai du 17 juin; nous n'avons pas d'autre choix. Je n'ai fait ici qu'une brève intervention sur l'urgence de la résolution R-155, mais je reprendrai la parole lors du débat de fond concernant cet objet.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est évident que la résolution R-155 est urgente. La Ville de Genève est concernée au premier chef par le projet de loi 10679, qui la spolie de ses droits pourtant stipulés noir sur blanc dans la loi sur l'administration des communes

(LAC). Les tenants de cette réforme risquent tout simplement de nous déposséder de nos voix au sein de plusieurs conseils d'administration!

Il s'agit donc bien d'une affaire urgente dont nous devons discuter au plus vite, faute de quoi nous serons obligés d'admettre que l'aigle de la Ville de Genève continue à se faire déplumer, pour reprendre une image que j'ai déjà utilisée plusieurs fois. Cette situation ne peut se prolonger indéfiniment! Quelque chose ne joue pas, sur cette «planète genevoise», dans les relations entre le Canton et les communes – notamment la Ville, mais les autres municipalités sont spoliées de leurs droits de la même manière!

Nous devons donc discuter de la résolution R-155 en vertu du respect de la LAC. Les droits de la Ville en tant que propriétaire des SIG à hauteur de 30% ont également un impact financier, ne l'oublions pas, et il serait très grave que nous n'ayons quasiment plus rien à dire au sein du conseil d'administration de cet organisme.

Rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs: malgré la représentation actuelle de la Ville dans différentes régies publiques, elle a déjà beaucoup de mal à obtenir des informations de la part de leurs dirigeants. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler l'affaire du nouveau réseau des Transports publics genevois (TPG) et la cacade qui a suivi au niveau de l'Etat!

A l'origine, les SIG étaient totalement aux mains de la Ville de Genève, mais nos prédécesseurs ont malheureusement commis l'erreur de vouloir en partager la gouvernance avec les autres communes. Voilà le résultat aujourd'hui! Voilà de quoi il est question dans la résolution R-155! On essaie de nous déposséder de nos droits au sein d'organismes où nous avons des intérêts financiers et vous voudriez nous empêcher d'en discuter, Mesdames et Messieurs de l'Entente? Mais vous êtes à côté de la plaque!

M. Eric Bertinat (UDC). On l'a bien compris: ce parlement aime jouer les rebelles, cela fait bien dans le décor... Mais la résolution R-155 est hors de propos! Cette problématique est cantonale et doit être abordée selon le processus parlementaire en vigueur. Les autorités genevoises communales et cantonales – la Ville était représentée par M. Pierre Maudet – ainsi que l'Association des communes genevoises (ACG) ont été auditionnées au niveau du Grand Conseil; que cela vous plaise ou non, Mesdames et Messieurs, ce dernier a accepté le projet de loi 10679 soumis à votation populaire le 17 juin prochain.

Pourquoi voulez-vous intervenir ce soir dans un débat qui n'a pas lieu d'être au Conseil municipal? C'est tout à fait inopportun! Par conséquent, l'Union démocratique du centre ne voit vraiment pas pour quelle raison il faudrait voter l'urgence de la résolution R-155.

Je ferai une dernière remarque à l'intention de ses auteurs: puisqu'ils aiment tant piloter les régies publiques et pouvoir y élire tous les membres qu'ils veulent, ils auraient mieux fait de les étatiser carrément et de les transformer en services! Ainsi, ils pourraient avoir la mainmise dessus! Pour notre part, nous pensons au contraire que le meilleur moyen de soumettre les régies publiques au droit public consiste à accepter le projet de loi 10679.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai l'impression que la perspective de la votation du 17 juin en amène certains à vouloir utiliser le Conseil municipal comme tribune politique pour faire campagne, ce soir... Mais les dés sont déjà jetés, puisque c'est maintenant à la population de se prononcer sur un objet préalablement accepté par le Grand Conseil! Nous avons de nombreux points à traiter à l'ordre du jour et nous ferions mieux d'avancer dans les affaires communales! Il n'est absolument pas urgent de discuter de la résolution R-155, si ce n'est pour faire du prosélytisme politique comme le voudraient certains. Le Parti démocrate-chrétien s'y refuse et votera donc non à cette urgence.

Le président. Monsieur Holenweg, je vois que vous avez demandé la parole, mais je ne puis vous la donner, car une représentante de votre groupe s'est déjà exprimée sur l'urgence.

M. Pascal Holenweg (S). Je suis cosignataire de la résolution R-155!

Le président. Nous débattons ici de l'urgence et non du fond; l'intervention de chaque groupe est limitée à une seule personne.

M. Pascal Holenweg. Relis ton règlement! (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Holenweg, je vous demande de me parler correctement, je n'accepte pas ce genre d'invective! (*Applaudissements.*) Une personne par groupe peut intervenir au sujet de l'urgence; M^{me} Fehlmann Rielle l'ayant fait tout à l'heure, le groupe socialiste n'a plus la parole. Ainsi le veut l'article 67 du règlement du Conseil municipal, qui stipule que chaque groupe et le Conseil administratif s'expriment cinq minutes au plus sur une motion d'ordonnancement.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif interviendra lors du débat de fond sur la résolution R-155, si vous avez la sagesse d'en voter l'urgence...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 43 oui contre 25 non.

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement émane de M. le maire Rémy Pagani; elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la proposition PR-966 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente d'une parcelle à la rue Micheli-du-Crest 18.

M. Rémy Pagani, maire. Ce n'est pas pour plagier le président de la Banque nationale suisse que je l'affirme: nous avons bel et bien affaire ici à une bulle immobilière extrêmement préoccupante. Le prix de vente des immeubles à Genève prend l'ascenseur: il atteint parfois jusqu'à 70 ou 80 millions de francs, ce qui est exorbitant.

Le cas qui nous occupe ici est celui d'un immeuble situé sur le territoire de la Ville en deuxième zone – donc en zone «contrôlée», pour ainsi dire; payé 3,2 millions de francs lors de son achat en 2008, il est proposé à la vente aujourd'hui au prix de 4,8 millions de francs!

Je demande donc au Conseil municipal de bien vouloir faire en urgence la même gymnastique intellectuelle que lors du débat sur la proposition PR-898 pour la préemption au Mervelet. La Ville doit préempter pour obliger le propriétaire à ramener son prix de vente à un montant raisonnable, soit à le diminuer d'environ 1 million de francs. Il n'est pas possible d'admettre une plus-value de 45% en quatre ans pour un immeuble locatif. Nous devons faire en sorte que le logement soit un droit pour tous à Genève.

Mesdames et Messieurs, je tiens à vous informer du fait que j'ai rencontré hier les vendeurs de l'immeuble en question; ils se sont dits prêts à revoir leur prix, mais ce ne sont évidemment que des paroles qui doivent encore recevoir confirmation écrite. Comme dans le cas du Mervelet, si vous acceptez l'urgence et la proposition PR-966 sur le siège – j'ai déjà expliqué à la commission des finances de quoi il en retournait – je m'engage devant vous à obtenir avant la fin du mois une convention signée par le propriétaire et certifiant la diminution de 1 million de francs du prix de vente de l'immeuble. On en reviendrait ainsi à un montant raisonnable, tout en préservant les bénéfices des vendeurs.

Je plaide donc en faveur de l'urgence de la proposition PR-966, qui ne me semble pas nécessiter un long débat...

M. Pierre Vanek (EàG). C'est simple: il s'agit là d'un cas manifeste de spéculation immobilière par une inflation tout à fait abusive des prix de vente. Grâce à la proposition PR-966 de notre magistrat Rémy Pagani, la Ville a l'occasion d'exercer son droit de préemption pour freiner cette envolée spéculative. Son intervention serait dans l'intérêt de la collectivité en général, des habitants et probablement aussi de la Fondation Patrimonia, dont j'ai cru comprendre qu'elle serait prête à acheter cet objet immobilier à un prix surfait. Nous avons donc de bonnes, d'excellentes, d'indispensables raisons de débattre au plus vite de ce dossier.

L'urgence de la proposition PR-966 est évidente, puisque l'exercice du droit de préemption est soumis à des délais légaux qu'il nous faut respecter. Comme pour la résolution R-155, je répète que nous devons absolument défendre les intérêts de la Ville et de ses habitants, car c'est justement pour cela que nous siégeons dans cette enceinte.

Il ne s'agit pas seulement d'une volonté de notre part de promouvoir en priorité un objet politique qui nous tient particulièrement à cœur, mais simplement de tenir compte du couperet du délai légal. Nous devons donc décider maintenant de préempter. Le groupe Ensemble à gauche appelle unanimement le Conseil municipal à voter l'urgence de la proposition PR-966 demandée ce soir par Rémy Pagani.

M. Carlos Medeiros (MCG). Une fois de plus, M. Pagani joue au pompier de service! Vous lui transmettez ma remarque, Monsieur le président. Plein de bonnes intentions, il veut faire baisser les prix de l'immobilier à Genève... Certes, mais l'exercice du droit de préemption revient à mettre un couteau sous la gorge des propriétaires pour les obliger à vendre moins cher leurs biens! On entre ici dans une mécanique de chantage qui nous déplaît fortement.

Nous sommes évidemment bien conscients de la crise du logement qui sévit actuellement dans notre ville, et nous savons que les Genevois ne parviennent malheureusement plus à trouver un toit sur le territoire municipal. Ils ont donc tendance à s'expatrier ailleurs, parfois même de l'autre côté de la frontière. Or, tout le monde sait bien que le Mouvement citoyens genevois voit ce phénomène d'un mauvais œil! Nous aimerions que les Genevois restent à Genève, car ils ont le droit d'habiter à proximité de leur travail – ce qui contribuerait par ailleurs à résoudre les problèmes de transports publics et de circulation en général.

Nous voterons donc l'urgence de la proposition PR-966, car nous avons beaucoup à dire en matière de logement. Toutefois, nous ne sommes pas convaincus que l'exercice de son droit de préemption par la Ville permettra d'obtenir le rabais annoncé par M. Pagani sur le prix de vente de l'immeuble du 18, rue Micheli-du-Crest. J'ai sous les yeux la version du propriétaire publiée dans la *Tribune de Genève*: choqué de se faire traiter de spéculateur, il conteste formellement

les arguments de M. Pagani et explique qu'il s'agit en fait d'un groupe de cinq immeubles destiné à la vente à une fondation.

Quoi qu'il en soit, nous essaierons d'y voir plus clair. Nous ne refuserons donc pas d'emblée d'entrer en matière sur la proposition PR-966, mais les principes qui la sous-tendent et les méthodes utilisées nous dérangent. Le mot est peut-être un peu fort, mais ce sont des méthodes de voyou!

Le président. Monsieur Medeiros, je veux que mon année de présidence du Conseil municipal soit exceptionnelle en matière de savoir-vivre, c'est pourquoi j'ai demandé à tous les membres de cette assemblée de ne pas employer des mots comme celui-là.

M. Carlos Medeiros. Même si ce terme peut en choquer certains, il n'en reflète pas moins notre point de vue, Monsieur le président! M. Pagani veut que nous lui accordions l'exercice du droit de préemption pour «obliger» le propriétaire de l'immeuble à baisser son prix de vente. A quoi joue-t-il? Comment qualifier autrement ce genre de procédé? C'est du chantage, et ce n'est pas normal! Que cela lui plaise ou non, ces méthodes ne sont pas raisonnables de la part d'un conseiller administratif.

Je répète une fois de plus que nous voterons l'urgence de la proposition PR-966 mais que, jusqu'à nouvel ordre, nous refuserons le droit de préemption et la délibération elle-même.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Medeiros, je comprends que vous soyez ennuyé par la proposition PR-966. C'est logique, vu la ligne suivie par votre parti qui considère tous les non-Genevois comme des gens pas très respectables! Mais c'est votre problème! (*Protestations.*) Ecoutez, je trouve assez spéciale la manière qu'ont certains membres de votre groupe de traiter nos voisins et amis français de «racaille»... (*Brouhaha.*)

Le président. Je vous interromps, Monsieur le maire! Je vous demande, comme à tout le monde dans cette enceinte, de vous exprimer dans un esprit de respect mutuel. On ne peut pas exiger des autres ce que l'on ne fait pas soi-même! Je vous remercie donc de bien vouloir respecter les membres du Conseil municipal.

M. Rémy Pagani, maire. Je m'efforcerai de le faire, Monsieur le président, c'est pourquoi j'éviterai de m'adresser directement au Mouvement citoyens

genevois. Néanmoins, pensez-vous que M. Hollande, qui a bloqué hier les loyers en France, est un voyou? Traiteriez-vous ainsi le président de la Banque nationale suisse, qui a alerté sur le risque d'une bulle immobilière? Ou le Conseil fédéral qui a décidé, il y a trois jours, de limiter à 10% l'utilisation des avoirs du deuxième pilier pour l'achat d'un logement, qui interdit aux banques de prêter à moins de 10% de fonds propres, qui oblige ceux qui contractent un prêt hypothécaire à l'amortir à hauteur de 20%? Croyez-vous qu'il s'agit-il de méthodes de voyou? Non, Monsieur Medeiros!

A mon sens, les responsables politiques – et moi-même au premier chef – ont le devoir de dire stop à la spéculation, à un moment donné. Malheureusement, nous ne l'avons pas fait dans les années 1980. Nous vivons dans un système économique qui met à genoux la planète tous les trois ans, parce que certains veulent spéculer sur des biens immobiliers et des actions. Il n'est plus possible de continuer ainsi!

Monsieur Medeiros, j'estime faire preuve de responsabilité en voulant éviter que tout un chacun – comme le peuple grec aujourd'hui – passe à la caisse dans cinq ou six ans, quand certaines banques feront faillite. Voyez aussi ce qui se passe en Espagne! Je trouve cela inadmissible! Par conséquent, j'assume mes responsabilités et il m'est bien égal que vous me traitiez de voyou! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Et vive Rémy Pagani, comme dirait la gauche d'une même voix! Vous avez été bien applaudi, Monsieur le maire... Je vous en félicite, mais j'aimerais dire quand même que vous êtes un fin tacticien qui sait utiliser tous les moyens pour arriver à ses fins. Nous en avons eu la magistrale démonstration dans le discours que vous venez de prononcer. La «racaille» d'Annemasse n'a rien à voir avec le sujet de ce débat! Il est donc inopportun d'en profiter pour reprocher l'usage de ce genre de vocabulaire à M. Medeiros. Quant aux Grecs... Cela vous ferait le plus grand bien d'aller en vacances en Grèce, Monsieur Pagani, au lieu de nous rabâcher les déboires de ce pays à des fins idéologiques!

Pour en revenir à l'urgence de la proposition PR-966, les méthodes que vous utilisez sont inadmissibles. Vous avez essayé de nous «enfiler» – je mets des guillemets pour rester poli! – ce sujet à la commission des finances... (*Huées.*) Ceux qui me huent en ce moment n'ont certainement pas assisté à la séance de commission où nous avons vu à l'œuvre la «méthode Pagani»! Le maire est venu y présenter *in extremis* la proposition PR-966, muni d'un document PowerPoint quasiment inutilisable dont les chiffres étaient illisibles! Et maintenant il fait pression pour que le Conseil municipal vote sur le siège l'objet en question!

En outre, M. Pagani, nanti de ses pouvoirs de maire, n'a pas hésité à divulguer à tout vent les informations relatives à ce dossier, communiqué et conférence de presse à l'appui – sans parler de toutes les interviews qu'il a données! Peut-

être certains d'entre vous n'étaient-ils pas encore debout à une heure si matinale, Mesdames et Messieurs, mais je l'ai même entendu en parler ce matin à l'aube sur One FM! J'ai été très étonné de constater qu'il en profitait pour donner ses propres arguments quant à ce dossier et défendre d'avance, sur les ondes, sa théorie du droit de préemption qu'il nous ressort ce soir.

J'insiste sur le fait que de telles méthodes sont inadmissibles. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que M. Rémy Pagani se comporte ainsi. Eh bien, chaque fois qu'il le fera, il trouvera le Parti démocrate-chrétien sur son chemin! (*Applaudissements.*)

M. Michel Amaudruz (UDC). M. le maire a mis en avant les grandes qualités de François Hollande... Moi, personnellement, je fais partie du fan club de Jean-Luc Mélenchon et de Nathalie Artaud! Tout cela pour dire que M. le maire nous jette de la poudre aux yeux, avec sa prétendue urgence sur la proposition PR-966.

J'aurai l'occasion de revenir sur cette problématique ultérieurement, mais il me paraît nécessaire de relever d'emblée que Genève prend le même chemin que la Grèce et l'Espagne – sans parler du Portugal et de l'Irlande, que M. Pagani a omis de mentionner. Dans un tel contexte, nous devons mettre un frein immédiat à l'endettement.

Quant au droit de préemption, je saisis l'occasion de ce débat pour revenir sur un commentaire émis par M. Holenweg au mois de novembre 2011. Je n'ai malheureusement pas pu répliquer sur le moment, en raison d'une panne du système informatique qui m'a privé de mon droit à la parole. M. Holenweg avait dit: «Je suis pour la maîtrise collective du sol par l'Etat.» Je tronque peut-être légèrement ses propos, mais on en retrouvera les termes exacts dans le *Mémorial*. Voilà une déclaration qui fait chaud au cœur... ou froid dans le dos! Cela me rappelle une nouvelle d'Heinrich Böll intitulée *Wanderer, kommst du nach Spa...* qui décrit bien la collectivisation et le processus selon lequel la mainmise de l'Etat sur les biens conduit à celle de l'esprit. L'écrivain hongrois Sándor Márai a lui aussi dénoncé ce phénomène.

Monsieur le maire, l'Etat et la Ville de Genève étant des sujets de droit au même titre que toute personne physique ou morale, ils sont soumis aux mêmes obligations. La loi leur concède certaines prérogatives – dont l'exercice du droit de préemption – mais ils doivent en user de manière raisonnable. Or, le Conseil administratif nous demande de plus en plus systématiquement de recourir au droit de préemption, qui devrait être réservé à des cas exceptionnels.

Indépendamment des considérations que je développerai lors du débat de fond, je pense qu'il est temps de mettre la bride à l'exercice déraisonnable du

droit de préemption de la Ville, notamment en raison de l'endettement de notre collectivité publique. Monsieur le président, je ne voudrais pas que vous me qualifiez de personnage impertinent ou impoli, mais j'ai sincèrement le sentiment que M. le maire essaie de nous faire avaler des couleuvres! A mes yeux, sa demande d'urgence sur la proposition PR-966 ne tient pas la route, c'est pourquoi l'Union démocratique du centre s'y opposera. (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour ma part, je resterai pragmatique et ne parlerai que de l'urgence de la proposition PR-966. Le Parti libéral-radical n'aime pas beaucoup le droit de préemption, mais il aime bien le respect de la loi... L'article 3, alinéa 1, de la loi générale sur le logement et la protection des locataires stipule que «le droit de préemption ne peut s'exercer qu'aux fins de construction de logements au sens de la présente loi».

Dans le cas de l'immeuble sis au 18, rue Micheli-du-Crest, il n'est nullement question d'une quelconque construction de logements. Si notre groupe n'est pas suivi dans son refus de la proposition PR-966, la Ville dépensera 3 526 000 francs pour préempter sans créer le moindre logement supplémentaire sur son territoire! M^{me} Salerno ne manque pourtant pas une occasion de nous avertir qu'il faut faire attention aux investissements et ne pas dépasser le plafond des 100 millions de francs, afin d'éviter que la dette de la Ville de Genève recommence à augmenter. Et voilà que M. Pagani nous présente ici un projet à 3,5 millions de francs pour ne créer aucun appartement! C'est stupéfiant!

Monsieur le maire, si vous voulez modifier la loi générale sur le logement et la protection des locataires – et notamment son article 3 sur le droit de préemption, qui semble tellement vous gêner – faites-le au Grand Conseil! Mais ne venez pas lancer ce combat juridique au Conseil municipal, qui n'a pas la compétence de le mener. Le Parti libéral-radical s'opposera donc à l'urgence et à la proposition PR-966 elle-même, c'est-à-dire au droit de préemption de la Ville concernant l'immeuble du 18, rue Micheli-du-Crest.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP). A mon tour, je m'étonne des méthodes de notre nouveau maire... Vous lui transmettez, Monsieur le président! Je ne vois ni l'urgence ni la nécessité, pour la Ville, de préempter dans le cas de cet immeuble locatif déjà habité et pourvu d'appartements aux loyers tout à fait décents – j'en sais quelque chose, car je connais certains de ses locataires. Je signale également qu'il y a un terrain en friche tout à fait adapté à la construction juste à côté du bâtiment en question... Je refuserai donc aussi bien l'urgence que la proposition PR-966 elle-même.

M. Alberto Velasco (S). J'ai souvent observé en commission un curieux phénomène, quand il s'agit de la problématique du logement. Tout le monde s'accorde à reconnaître que notre canton souffre de la crise du logement et qu'il faut faire en sorte de fournir un toit aux gens, notamment en créant du logement social. Mais quand il s'agit de mettre la main au portemonnaie, c'est toujours les mêmes qui se défilent!

D'après les documents fournis par M. Pagani, l'immeuble sis au 18, rue Micheli-du-Crest a été acheté en 2008 au prix de 3,2 millions de francs, pour être proposé à la vente aujourd'hui contre un montant de 4,8 millions de francs. Qui paiera la différence? Il faut bien que quelqu'un assume cette plus-value de 1,6 million de francs! Eh bien, c'est l'état locatif qui en fera les frais – c'est-à-dire les loyers!

Je siége à la Commission cantonale de conciliation en matière de baux et loyers, et je me demande souvent comment il est possible que ces derniers augmentent parfois de 30% ou même de 40% d'un coup. En général, cela se produit quand un acquéreur achète un bien immobilier au double de son prix réel, ce qui l'oblige à renter son capital et donc à augmenter les loyers... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, ayez la correction de m'écouter! Faites preuve d'un peu d'éducation!

Les loyers ne cessent d'augmenter à Genève, notamment à cause d'opérations immobilières comme celle dont nous débattons ici, où un immeuble ayant coûté 3,2 millions de francs à son propriétaire est en passe d'être revendu au prix de 4,8 millions de francs. Je le répète, la différence de 1,6 million de francs entraînera inmanquablement une augmentation des loyers versés par ses habitants. C'est logique, les instances compétentes en matière de calcul des loyers ne pourront éviter cette conséquence.

Pour cette raison, je tiens à saluer ici la position défendue par M. Pagani, qui entend agir comme le fait déjà la Ville de Zurich. En effet, cette dernière a adopté une politique foncière consistant à acheter des immeubles au centre-ville pour les mettre à la disposition de la classe moyenne – j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas toujours de logements sociaux – afin qu'elle puisse vivre en ville au lieu d'être éjectée en périphérie. Zurich connaît comme Genève une spéculation foncière importante, qui se répercute sur les loyers et tend à empêcher la classe moyenne de se loger décentement malgré des salaires acceptables.

Si nous voulons garantir aux Genevois la possibilité d'habiter au centre-ville, nous devons pratiquer la même politique que Zurich. Je ne peux donc qu'approuver les mesures prônées par M. Pagani dans ce sens. Contrairement à ce qu'a dit M. Medeiros, il ne s'agit nullement de méthodes de voyou, bien au contraire! C'est plutôt faire preuve de civisme! Si tous les conseillers d'Etat et les conseillers administratifs faisaient de même, nous ne subirions peut-être pas une telle crise du logement aujourd'hui!

L'immeuble du 18, rue Micheli-du-Crest étant situé en zone de développement, les autorités municipales doivent contrôler le déroulement des opérations immobilières qui le concernent. M. Fiumelli a évoqué la loi générale sur le logement et la protection des locataires en prétextant qu'il ne s'agissait pas ici de construire de nouveaux appartements, mais je crois savoir que M. Pagani aimerait ajouter un étage...

Le président. Merci de vous exprimer uniquement sur l'urgence de la proposition PR-966, Monsieur Velasco.

M. Alberto Velasco. Mesdames et Messieurs de la droite, c'est vos partis qui ont refusé au Grand Conseil un projet de loi visant à autoriser les communes à préempter lors de la vente d'immeubles locatifs. Ne venez pas ensuite nous accuser de dépenser de l'argent pour ne créer aucun logement! C'est de l'hypocrisie! Vous empêchez constamment la promulgation de lois qui permettraient à la classe moyenne de louer au centre-ville! Or, telle est justement la catégorie de population concernée par l'immeuble sis au 18, rue Micheli-du-Crest. Je vous enjoins donc d'accepter la proposition PR-966, afin de laisser la Ville exercer son droit de préemption et de permettre à M. Pagani de continuer à enrayer la spéculation qui sévit à Genève!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Il est complètement ridicule de débattre de l'urgence d'un droit de préemption, ce genre d'opération étant urgente par nature. Que l'on soit favorable ou opposé à la proposition PR-966, il est urgent d'en débattre ce soir. Si nous attendons le mois prochain, nous ne pourrions respecter les délais légaux et cet objet n'aura plus lieu d'être. Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de réserver votre argumentaire sur le droit de préemption pour le débat de fond qui suivra – si l'urgence est acceptée.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, ce débat me semble faussé. En effet, plusieurs de mes préopinants s'en sont pris à M. Pagani, alors qu'il s'agit de savoir si nous voulons réellement continuer à avoir le contrôle du foncier – et cela, au nom de la population qui nous a élus. Il ne s'agit pas de collectivisation, mais plutôt d'un contrôle visant à rendre la spéculation de plus en plus difficile dans notre ville.

J'imagine que la proposition PR-966 n'émane pas uniquement de M. Pagani, mais bien du Conseil administratif in corpore, qui nous demande un crédit de 3 526 000 francs pour acquérir seize logements. Ce montant ne me semble pas

excessif et l'opération irait exactement dans le sens de ce que nous voulons, à savoir la création de logement social. Certes, les appartements en question sont actuellement habités par des personnes appartenant à la classe moyenne, mais on sait bien qu'il y a un certain tournus en matière de logement et qu'ils pourront, à terme, être mis à la disposition de toute la population sans la moindre spéculation.

La vente de l'immeuble sis au 18, rue Micheli-du-Crest doit se faire, et il faut que le Conseil municipal décide s'il veut ou non encourager la spéculation en permettant à quiconque en a les moyens d'acheter un bien immobilier au double de son prix réel. Pour notre part, nous entendons limiter autant que faire se peut ce genre de pratiques qui empêchent les Genevois de se loger. Cela implique que nos autorités exercent un certain contrôle sur les opérations immobilières effectuées sur son territoire.

Le projet présenté dans la proposition PR-966 n'est peut-être pas idéal, mais il permettra à la Ville de lancer un avertissement aux spéculateurs. Ces gens doivent comprendre que les Genevois ne les laisseront pas faire n'importe quoi à leur guise! Il est important que le Conseil municipal en discute et donne un signal fort aux électeurs. Nous devons montrer que la spéculation ne peut pas être! Mesdames et Messieurs, cessons de tergiverser en nous envoyant des injures à la figure et votons plutôt l'urgence de la proposition PR-966, dont le bien-fondé n'est plus à démontrer. Il faut mettre fin à la spéculation immobilière!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 37 oui contre 31 non.

M. Pierre Gauthier (EàG). Monsieur le président, j'ai une question technique à vous poser. Dans le débat sur l'urgence de la résolution R-155, vous avez refusé la parole à un membre du Parti socialiste, sous prétexte que quelqu'un du même groupe s'était déjà exprimé. Or, vous avez permis à M^{me} Salika Wenger d'intervenir au sujet de l'urgence de la proposition PR-966, alors que M. Pierre Vanek avait déjà donné la position du groupe Ensemble à gauche. Votre interprétation du règlement du Conseil municipal diffère-t-elle de cas en cas, ou s'agit-il d'une erreur de votre part?

Le président. Je ne crois pas que M. Pierre Vanek ait eu la parole sur la proposition PR-966, Monsieur Gauthier...

M. Pierre Gauthier. Je crois bien que oui, Monsieur le président...

Le président. Alors, c'est une erreur de ma part! Il est bien que ce soit justement le groupe concerné qui me le fasse remarquer.

Nous passons à la troisième motion d'ordonnancement, qui émane de M. Pierre Maudet; elle demande d'ajouter à notre ordre du jour et de traiter le rapport oral PR-962 A concernant la création de dix postes d'agents de la police municipale pour l'école de formation du 1^{er} novembre 2012.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. J'interviendrai très brièvement et sous l'angle purement technique. Mesdames et Messieurs, vous savez l'engagement du Conseil administratif – et en particulier de celui qui vous parle – pour le renforcement des effectifs de la police municipale.

Actuellement, les écoles de formation sont au nombre de trois et ont lieu tous les deux ans; la prochaine commencera le 1^{er} novembre 2012. Pour en assurer la bonne planification, nous devons prévoir d'engager avant le 31 juillet prochain les personnes qui suivront cette formation, compte tenu des trois mois de dédit et du temps nécessaire au déroulement des quatre examens préalables – médical, physique, orthographique et psychologique.

Les deux mois de juin et de juillet ne seront pas de trop – c'est même un délai un peu court! – pour procéder à l'engagement de ces personnes en ayant la confirmation que le Conseil municipal a préalablement voté les crédits y afférents. Si la délibération de la proposition PR-962 est acceptée ce soir ou demain, compte tenu des quarante jours de délai référendaire, nous serons à même d'y parvenir avant le 31 juillet prochain.

Je rappelle qu'il y a aujourd'hui quinze postes vacants d'APM, mais que le succès du recrutement en collaboration avec les autres communes nous permet d'envisager sereinement l'engagement de vingt-cinq personnes; le Conseil municipal doit donc décider s'il est d'accord d'en ajouter dix à nos effectifs.

Je salue le travail de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, et de son rapporteur, M. Spuhler, qui est prêt à faire un rapport oral ce soir même ou demain, afin de permettre le vote de ces postes supplémentaires. Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'accepter l'urgence de la proposition PR-962 et de lui réserver bon accueil lors du débat de fond.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication vous recommande de voter l'urgence de la proposition PR-962. Comme l'a dit M. Maudet, il s'agit simplement de respecter des délais pour que l'école de formation des APM puisse commencer le 1^{er} novembre 2012. Nous devons donc discuter de cet objet au plus tard demain soir, afin d'approuver ce projet tout à fait correct qui permettra de renforcer la sécurité de nos concitoyens.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée sans opposition (61 oui et 3 abstentions).

Le président. La motion d'ordonnancement suivante émane de M. Buschbeck et demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-43 de MM. Mathias Buschbeck, Pascal Spuhler, Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli, Grégoire Carasso, Eric Bertinat et M^{me} Vera Figurek, intitulé: «Parc de la crèche des Ouches: pour le respect des décisions du Conseil municipal et pour un projet concerté».

M. Mathias Buschbeck (Ve). Le projet de délibération PRD-43 ne figurant pas encore à l'ordre du jour – mais les chefs de groupe en ont reçu l'énoncé – je me vois dans l'obligation de parler du fond et non pas seulement de l'urgence.

Le 23 mars 2011, le Conseil municipal a voté à une assez large majorité la motion M-714 pour l'agrandissement du parc de la crèche des Ouches – l'une des plus grandes institutions de la petite enfance à Genève – et la mesure corollaire, à savoir la réduction de l'emprise du parking adjacent, surdimensionné. Par cette motion, nous voulions que les bambins puissent profiter d'un espace extérieur plus important.

Malheureusement, les travaux en cours à cet endroit ne correspondent pas à la volonté du Conseil municipal, puisqu'ils prévoient l'aménagement d'un râtelier à vélos et non l'agrandissement du parc autour de la crèche! Il est très bien d'installer des infrastructures pour les cyclistes, mais cet emplacement précis devait être dévolu aux enfants! Afin de pouvoir contester au plus vite la nature de ces travaux contraires à la motion M-714 acceptée par notre plénum, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'accepter l'urgence du projet de délibération PRD-43.

M. Pascal Spuhler (MCG). Le Mouvement citoyens genevois votera l'urgence du projet de délibération PRD-43. En effet, nous estimons que la crèche des Ouches mérite de bénéficier d'un plus grand espace en plein air. Je m'amuse d'entendre le représentant des Verts rouspéter contre l'aménagement d'un dispositif pour les cyclistes, mais je crois que nous devons tous prendre position sur cet objet. Les enfants ont besoin de s'épanouir à l'extérieur et cet emplacement n'a pas à être occupé par des vélos. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, votons l'urgence et traitons rapidement ce dossier!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée à l'unanimité (67 oui).

Le président. La motion d'ordonnancement suivante émane de M. Thévoz; elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la

motion M-1031 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Stefan Kristensen, Alberto Velasco, M^{mes} Marie Gobits, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund et Olga Baranova: «Eurofoot 2012: pour que la Ville de Genève atteigne les buts des droits de l'homme».

M. Sylvain Thévoz (S). Genève se dit capitale des droits humains et utilise parfois même ce titre dans un contexte touristique ou économique. Or, la Ville semble adopter une attitude un peu paradoxale à l'occasion de l'Eurofoot 2012, qui se déroulera en Ukraine et en Pologne dès vendredi prochain.

En effet, l'esplanade située devant la patinoire des Vernets sera réservée non seulement à la diffusion des matches, mais également à des activités festives avec DJ, bière et autres joyeusetés plutôt ultracommerciales que sportives. C'est un peu étonnant, à l'heure où de nombreux gouvernements européens sont prêts à boycotter l'Eurofoot 2012 en signe d'opposition au régime politique ukrainien et où l'on assiste, un peu partout, à une véritable mobilisation citoyenne dans ce sens. Même Angela Merkel, pourtant bien connue pour la rigidité de ses positions politiques, compare l'Ukraine à une dictature! Et Genève ne ferait rien – ou si peu – pour protester?

J'ai bien entendu Sami Kanaan annoncer qu'il avait pris quelques vagues dispositions à ce sujet, et je l'en remercie – mais ce ne sont que des demi-mesures de dernière minute, bien insignifiantes par rapport à un enjeu aussi important. Mesdames et Messieurs, vous avez tous entendu parler de l'emprisonnement de Ioulia Timochenko et des abus, ratonnades et autres mesures répressives dont se rend coupable le gouvernement ukrainien.

Je m'étonne de voir certains libéraux-radicaux en rire! Certes, ils me diront que les prérogatives du Conseil municipal s'arrêtent aux égouts et aux bancs publics de notre ville... Pour ma part, je pense que notre parlement doit oser faire preuve d'ambition et élever son action à des problématiques un peu moins terre-à-terre, notamment par le biais de motions comme la M-1031.

Quant à l'urgence, elle me semble s'imposer du fait que l'Eurofoot commencera vendredi prochain. Je pense que Genève doit prendre position dans ce contexte et remercie donc le Conseil municipal de bien vouloir accepter notre motion d'ordonnancement, afin d'engager ce débat au plus vite.

M. Olivier Fiumelli (LR). Je m'étonne que M. Thévoz n'ait visiblement pas compris les propos tenus par le magistrat de son propre parti lors de la séance de 17 h. M. Kanaan nous a justement annoncé qu'il avait prévu un certain nombre de mesures adéquates et raisonnables pour sensibiliser les Genevois à la question

des droits de l'homme en Ukraine, sans toutefois les priver de la joie de suivre les matches de l'Eurofoot 2012. Une telle velléité de la part de M. Thévoz est tout à fait incompréhensible! D'ailleurs, on sait pertinemment que boycotter une manifestation sportive n'a jamais mené à rien! On l'a bien vu aux Jeux olympiques de Moscou en 1980 et à ceux de Los Angeles en 1984...

Nous saluons les mesures prévues par le Conseil administratif dans le cadre de l'Eurofoot 2012 pour donner la parole à un certain nombre d'associations qui défendent les droits politiques des Ukrainiens, mais nous ne voulons pas priver les Genevois de la fête sportive et conviviale qui égayera leur mois de juin. En tout cas, pour notre part, nous nous réjouissons de voir ces matches!

M. Eric Bertinat (UDC). L'Union démocratique du centre considère comme malvenue cette motion de la gauche, qui vise à interdire la retransmission d'une manifestation sportive de premier ordre. Certes, il y a dans le monde des politiciens qui veulent utiliser le sport à des fins idéologiques – mais, jusqu'à présent, mal leur en a pris! Songeons à l'exemple du gouvernement français, qui a tenté de politiser au maximum son équipe lors de la Coupe du monde de football en 2010; il s'en est bien mordu les doigts! Cela démontre que la politique ne doit pas interférer dans le domaine sportif, si ce n'est pour construire des infrastructures et en assurer l'entretien.

La gauche essaie apparemment de profiter de la motion M-1031 pour politiser le débat sur l'Eurofoot 2012. Je lui rappellerai donc que la Cour européenne des droits de l'homme a récemment annoncé avoir constaté que le gouvernement ukrainien s'était conformé à la mesure ordonnée le 15 mars dernier au profit de M^{me} Ioulia Timochenko. Il s'agissait de lui assurer un traitement médical adéquat dans un établissement de soins approprié, ce dont cette haute instance européenne a reçu la garantie. Elle a donc refusé d'ordonner au gouvernement ukrainien de transférer cette personne en Allemagne pour y être soignée.

Nous voyons bien que la gauche veut se servir de ce prétexte pour politiser à outrance un grand rendez-vous sportif. Je ne crois pas que les Genevois seront très contents des mesures prônées dans la motion M-1031...

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à faire une mise au point d'ordre formel. Nous avons relu l'article concerné du règlement: ce dernier prévoit que, dans le cadre des motions d'ordonnancement, chaque groupe a droit à cinq minutes de parole et, s'il veut répartir ce temps entre plusieurs intervenants, il peut le faire. Voilà encore un point éclairci!

J'attire votre attention sur le fait que ce décompte du temps de parole donne beaucoup de travail à notre deuxième et exceptionnelle vice-présidente Salika Wenger, et que nous pouvons la remercier! (*Exclamations.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois ne votera pas l'urgence de la motion M-1031. En effet, il est inadmissible de mélanger une affaire internationale hautement politique comme le cas Ioulia Timochenko et l'Eurofoot 2012 qui se déroulera en Ukraine et en Pologne. Cet événement sportif mettra en joie un nombre immense d'amateurs de football pendant près d'un mois et il est injuste de vouloir leur gâcher la fête. A mes yeux, le sport est synonyme de bonne humeur et rien d'autre!

L'Eurofoot 2012 ne doit pas vous servir d'argument politique pour avancer des propos dont vous n'avez sans doute pas idée des conséquences éventuelles, Monsieur Thévoz! Vous feriez mieux d'aller voir directement en Ukraine ce qui s'y passe, avant de prétendre n'importe quoi! M^{me} Timochenko a été emprisonnée pour des raisons purement politiques; je pense que cela révolte la moitié des Ukrainiens, mais pas l'autre!

Quoi qu'il en soit, l'Eurofoot 2012 doit se dérouler dans de bonnes conditions. Or, une grande partie de la population ukrainienne se réjouit de cette fête... Quant à notre petite Ville de Genève, elle serait bien inspirée de ne pas se prendre pour la régente du monde entier!

M. Pierre Gauthier (EàG). A nos yeux, celles et ceux qui feignent de séparer football et politique sont de véritables Bisounours! La réalité, elle, plaide en faveur d'une action politisée à l'occasion de l'Eurofoot 2012, afin de rappeler les autorités ukrainiennes au respect le plus élémentaire des conventions internationales.

J'aimerais évoquer ici un exemple datant de 1978. La Coupe du monde de football devait se dérouler en Argentine, qui était alors soumise à une dictature extrêmement dure. L'opposition des footballeurs à ce régime n'a sans doute joué qu'un rôle minime, mais elle a au moins permis à la population mondiale de prendre conscience de la cruauté du gouvernement argentin. En outre, tout le monde s'est rendu compte à cette occasion que le football pouvait aussi servir de moyen de pression sur certains pays, afin de les contraindre à réviser leur politique contraire aux droits de l'homme.

Pour cette raison, nous soutiendrons aussi bien l'urgence que la motion M-1031 elle-même.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Bonsoir, Monsieur le censeur Thévoz! Je ne comprends vraiment pas votre velléité d'empêcher la population genevoise de s'amuser en regardant les matches de l'Eurofoot 2012! Tout le continent communiera à ce grand événement sportif! Pour certains supporters, il est capital de

pouvoir suivre la progression de leur équipe vers le but suprême que représente la coupe d'Europe!

Monsieur Thévoz, vous qui faites partie d'une force politique dite progressiste, comment pouvez-vous adopter une attitude aussi sélective en matière d'enjeux politiques des manifestations sportives? Prenons l'exemple du Brésil: on connaît les irrégularités sociales commises au quotidien par l'extrême gauche qui gouverne le pays depuis plus de dix ans. Mais vous n'en parlez jamais... Je trouve cela regrettable!

Toujours est-il que je ne veux pas faire de polémique là autour. Vous avez accusé la droite de ne s'intéresser qu'aux égouts genevois; pour ma part, je pense que nos concitoyens préfèrent parler des crèches et du logement... En tout cas, nous sommes opposés à toute opération de censure visant à les priver du plaisir de regarder les matches de l'Eurofoot 2012! Il est donc évident que le Parti démocrate-chrétien refusera l'urgence de la motion M-1031.

M. Sylvain Thévoz (S). La motion M-1031 n'a rien à voir avec la censure et il ne s'agit pas de brimer la population genevoise. Si c'est ce que certains ont compris, j'ai dû mal m'exprimer tout à l'heure. Notre idée n'est pas de priver nos concitoyens du pain et des jeux... Nous demandons simplement la mise en place d'une éthique sportive qui représente à nos yeux un enjeu politique fondamental. Est-il envisageable que la Ville de Genève se prononce à cet égard?

Je reprends l'exemple du Brésil, qui prépare actuellement la Coupe du monde de football de 2014. 150 000 personnes ont déjà été déplacées de leur lieu d'habitation pour permettre la construction des stades! Solidar Suisse – l'ex-Œuvre suisse d'entraide ouvrière – a lancé une campagne pour protester contre ce genre d'abus. La Ville de Genève s'en est-elle souciée? Mènera-t-elle une réflexion à ce sujet en temps voulu?

A nouveau, je loue la réaction de Sami Kanaan, qui a pris les devants en reconnaissant l'enjeu politique de l'Eurofoot 2012 et en permettant à des organisations non gouvernementales (ONG) de projeter des clips d'information avant les matches. Il ne s'agit donc pas de brimer le peuple ou d'agir en censeurs, mais de définir une position politique à défendre. Faut-il diffuser tout et n'importe quoi, sous le simple prétexte que les gens en ont envie? Ne devrions-nous pas plutôt saisir l'occasion des grands rendez-vous sportifs pour aider les populations locales qui en souffrent? Il me semble la seconde alternative est la plus progressiste...

Chers amis du Mouvement citoyens genevois, nous n'entendons nullement passer outre aux compétences du Conseil municipal. Au contraire, nous voulons nous donner la capacité d'adopter une véritable politique éthique pour influencer

positivement l'attitude des Genevois. Nous espérons ainsi que, tout en regardant des matches de football pour s'amuser, ils en apprendront un peu plus sur la situation sociale et politique des pays où ceux-ci se déroulent... Profitons des tournois sportifs internationaux pour mettre au point la politique progressiste de la Ville de Genève en la matière!

M. Simon Brandt (LR). Il est assez inquiétant de constater la mémoire sélective dont certains font preuve dans ce débat. Il y a quatre ans, les Jeux olympiques ont eu lieu en Chine populaire – grand pays démocratique devant l'éternel... A l'époque, on n'a pas entendu un seul élu de gauche s'offusquer du fait que les Genevois suivaient à l'écran le déroulement des épreuves athlétiques!

De plus, j'en ai une bonne à vous raconter, Mesdames et Messieurs de la gauche qui vous posez en grands spécialistes de morale et d'éthique! Savez-vous avec quelle capitale la Ville de Genève est jumelée, suite à une visite sur place de MM. Ferrazino et Hediger? Hanoï! La capitale de la République socialiste du Vietnam, où le Parti communiste au pouvoir interdit l'existence de toute autre formation politique! Est-ce normal? Selon notre morale à nous, non! Mais comme il s'agit d'un régime de gauche, cela vous dérange moins... Bien le bonsoir, Mesdames et Messieurs les censeurs, et bravo pour votre sens de l'éthique! (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (EàG). J'interviendrai très brièvement. Je crois que personne n'est dupe: ce n'est pas en rajoutant un bandeau informatif à l'écran lors de la diffusion télévisée d'un match de football que l'on fera changer radicalement la politique d'un pays. Mais ce n'est sûrement pas non plus en ne faisant rien que l'on fera changer quoi que ce soit! Donc, autant faire ce que nous pouvons! Essayons de saisir les occasions de transmettre un certain message!

Celles et ceux qui s'imaginent qu'une partie de la population se satisfait du pain et des jeux comme au temps de Néron, tandis que l'autre partie se montre éclairée en politique, se trompent! Les mêmes personnes peuvent s'intéresser aussi bien au sport qu'à la dimension éthique des grands tournois, il n'y a pas de raison d'établir des distinctions et de ne pas informer les amateurs de football comme tous les autres citoyens! Nous sommes tous des citoyennes et des citoyens et nous avons tous le droit d'être conscients de ce qui se passe dans le monde.

C'est tout ce que je voulais ajouter. La motion M-1031 ne changera certainement pas la politique du gouvernement ukrainien, mais elle permettra à un certain nombre de personnes qui l'ignorent de prendre conscience du fait que certains pays ne respectent pas les droits de l'homme.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP). Je m'étonne du mépris de M. Thévoz et de certains autres préopinants vis-à-vis de nos concitoyens. Comme s'il était nécessaire d'interdire la retransmission télévisée d'un événement sportif pour nous faire une opinion sur ce qui se passe dans le monde! L'urgence de la motion M-1031 me semble complètement ridicule et je la refuserai.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je ne pensais pas intervenir à nouveau, mais les propos de M. Thévoz relèvent de la censure et, comme M. Fiumelli, je me dois de les dénoncer! Je crois qu'il ne se rend pas vraiment compte de ce qui se passe en Ukraine. Vouloir interdire une fête telle que l'Eurofoot 2012 sous prétexte de critiquer la politique d'un autre pays est vraiment une attitude lamentable, un bas travail de censeur!

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, je n'aimerais pas remettre en cause ou même interpréter dans un sens ou dans l'autre les intentions de M. Thévoz. Il a ses convictions politiques et il ne nous appartient pas de l'en blâmer.

A titre personnel, j'aimerais ici faire deux remarques. Premièrement, Genève n'est qu'un canton suisse parmi vingt-six autres, alors que M^{me} Merkel parle au nom de toute l'Allemagne! Il me semble donc inadéquat de comparer nos différentes possibilités d'action... Deuxièmement, quand on veut boycotter une manifestation sportive, il faudrait d'abord être capable de se qualifier pour compter parmi ses participants... (*Rires et applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'interviens très rapidement pour revenir sur l'affirmation de M. Brandt. Il est faux de dire que la Ville de Genève est jumelée à Hanoï, car elle ne l'est à aucune ville – fût-elle aussi prestigieuse que la capitale du Vietnam! A l'époque de l'épisode auquel M. Brandt a fait allusion, le Conseil administratif a financé l'ouvrage de M. Guy Mettan intitulé *Genève, ville de paix. De la conférence de 1954 sur l'Indochine à la coopération internationale*. Il s'agissait de commémorer l'anniversaire d'un événement précis, et en aucun cas Genève n'a été jumelée à une autre ville – vietnamienne ou autre – à cette occasion. Son statut de ville internationale l'empêche d'ailleurs de jouir de ce privilège, qu'elle s'interdit depuis le début de son histoire. Vous devriez le savoir, Monsieur Brandt!

M. Simon Brandt (LR). Madame Salerno, j'aurai grand plaisir à vous transmettre les communiqués de presse de l'époque au sujet de ce jumelage!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 39 non contre 32 oui (1 abstention).

Le président. La dernière motion d'ordonnancement émane de M^{me} Fehlmann Rielle; elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du rapport M-974 A.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, nous abordons ici un sujet légèrement plus aérien que les précédents, puisqu'il s'agit de la réinstallation éventuelle de la grande roue à la place Sturm ou à un autre endroit approprié. Voilà ce que demande la motion M-974, signée par un certain nombre de conseillers municipaux et acceptée par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Si le Conseil municipal accepte l'urgence du rapport M-974 A et la motion elle-même, il sera encore possible d'installer la grande roue cet été. Telle est la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion d'ordonnancement que je demande au plénum de voter...

M. Carlos Medeiros (MCG). Comme ma préopinante vient de le dire, la grande roue était une attraction genevoise, un divertissement bienvenu dans une ville dont les habitants et les touristes souffrent de plus en plus de l'insécurité ambiante. Il me semble donc qu'il serait bon d'accepter au plus vite la réinstallation de la grande roue à son emplacement d'origine ou ailleurs, pour le divertissement de la population.

M. Jean-Charles Lathion (DC). L'acceptation immédiate de la motion M-974 approuvée par la commission de l'aménagement et de l'environnement permettrait la réinstallation de la grande roue dès cet été; nous voterons donc l'urgence!

M. Christo Ivanov (UDC). L'union démocratique du centre maintiendra la position qu'elle a adoptée en commission au sujet de la grande roue et votera l'urgence du rapport M-974 A.

M. Adrien Genecand (LR). Il faut décider tout de suite si nous voulons ou non réinstaller la grande roue à Genève. Nous voterons donc l'urgence du rapport M-974 A.

M^{me} Maria Casares (EàG). Mon intervention sera très brève. Conformément à la position adoptée par mon groupe au sujet de la motion M-974 en commission de l'aménagement et de l'environnement, nous nous abstenons lors du vote de tout à l'heure. Nous estimons que le Conseil municipal a de nombreux points urgents à traiter et que celui-là peut attendre.

M. Alexandre Wisard (Ve). Vraiment, l'année politique démarre très fort et s'annonce brillante... Les Verts souhaitent bon courage au nouveau bureau du Conseil municipal pour garantir le respect de l'ordre du jour!

Nous sommes le 5 juin; il me semble que c'est déjà trop tard pour installer la grande roue cet été. N'oublions pas qu'elle arrive par pièces détachées à bord de nombreux camions avec semi-remorques – sans parler des contrats des travailleurs chargés de la construire! De plus, ce point ne me semble pas urgent. Nous en avons seize autres à traiter au sujet du logement, des rénovations d'immeubles, des crèches... Arrêtons ce cirque! Les Verts refuseront l'urgence du rapport M-974 A.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP). Je serai brève. Je ne sais pas où est le cirque et qui sont les clowns mais, en l'état, il me paraît inutile de traiter le rapport M-974 A en urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 34 oui contre 28 non (1 abstention).

Le président. Les objets dont l'urgence vient d'être acceptée seront traités demain à notre séance de 17 h.

6. Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) (D-54).



Délégation Genève Ville Solidaire
5, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève

Le mot de la Présidente de la Délégation Genève Ville Solidaire

Berceau de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire, siège de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales d'importance, la Ville de Genève se distingue par sa longue tradition humanitaire, son ouverture au monde et son rôle de ville-hôte. Fidèle à sa vocation et aux principes qui guident son action depuis des décennies, la Ville de Genève envisage la solidarité comme une nécessité et met en œuvre des actions concrètes de développement social et économique sur le terrain. Dans son action comme dans les choix qu'elle opère, la Ville de Genève vise toujours une cohérence politique et adopte systématiquement une vision alliant le local et le global.

Genève, ville solidaire. C'est en référence à cette orientation politique et historique que l'ancienne « Délégation à la coopération » a été rebaptisée « Délégation Genève Ville Solidaire » (DGVS) en 2009. Depuis cette date, la DGVS effectue une mue progressive vers une plus grande professionnalisation, avec en ligne de mire une efficacité renforcée.

A ce titre, l'année 2011 a été une année importante pour la DGVS puisqu'elle a engendré de nombreux changements et une structuration croissante de la Délégation. Premier changement de l'année, la DGVS a été rattachée en mai 2011 au Département des Finances et du Logement. Un secrétariat a également été mis en place et un poste d'administrateur du fonds de solidarité a été créé. Structuration ensuite, puisque l'année 2011 a été marquée par l'élaboration d'un nouveau Règlement d'application du Fonds dédié à la Solidarité internationale. Ce règlement, précisant notamment les objectifs, les priorités et le fonctionnement de la DGVS, permettra à la Ville de Genève de gagner en efficacité dans la politique de solidarité qu'elle met en œuvre.

Les objectifs de la Ville de Genève en matière de solidarité internationale sont clairs : elle souhaite agir pour un monde plus égalitaire et promouvoir un développement durable. Dans cette optique, les projets soutenus par la Ville de Genève visent la réduction de la pauvreté, comme la promotion des droits humains et la protection de l'environnement. Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Genève s'est engagée en 2010 à consacrer d'ici 2018 0.7% de son budget de fonctionnement à la solidarité internationale, comme le préconisent les Nations Unies.

Dans les années à venir, la DGVS entend intensifier les partenariats avec les autres acteur/trice-s de la solidarité internationale, notamment avec la Fédération genevoise de coopération et le Service de la solidarité internationale du Canton de Genève. En cohérence avec les Engagements d'Aalborg, la Ville de Genève souhaite également multiplier les projets de coopération décentralisée, en associant les compétences de certains services de la Ville. Finalement, afin de mieux informer les Genevoises et Genevois sur les activités développées par la Ville de Genève en matière de solidarité internationale, une attention particulière sera accordée à la communication de la DGVS.

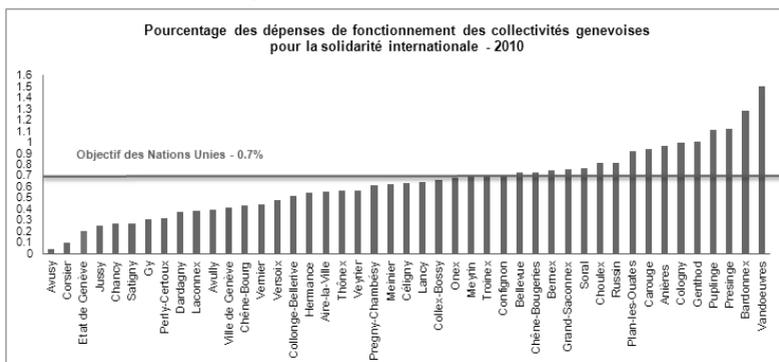
Sandrine Salerno
Conseillère administrative en charge des Finances et du Logement

1. L'engagement de la Ville de Genève

En lien avec sa tradition humanitaire et son rôle de ville hôte, la Ville de Genève s'engage pour la solidarité internationale. Comme de nombreuses municipalités suisses, elle souhaite œuvrer, à son échelle, pour un monde plus juste et plus égalitaire. La Ville de Genève soutient donc des projets de qualité, développés par des organisations de solidarité genevoises, et agit ainsi concrètement afin d'aider les plus démunis à travers le monde.

En 2011, la Ville de Genève a consacré 0.44% de son budget à la solidarité internationale. Si ce pourcentage a plus que doublé depuis 2000 (0,21%), il se situe néanmoins en-dessous de la moyenne des communes genevoises (0.66%).

Les chiffres disponibles pour l'ensemble des collectivités genevoises (2010) mettent en lumière cet écart. En 2010, la Ville de Genève a en effet consacré 0.41% de son budget à la solidarité internationale, un montant certes important, notamment en comparaison avec le canton de Genève (0.21%), mais en-deçà de nombreuses communes genevoises.



Source : « Solidarité Genève Sud 2010, Participation des collectivités publiques genevoises à la solidarité internationale: Etat des lieux et perspectives », FGC, 2011

Consciente des enjeux de ce début de 21^{ème} siècle et de la nécessité d'augmenter encore ses efforts en matière de développement durable, la Ville de Genève a signé en 2010 les Engagements d'Aalborg. Ce faisant, elle s'est engagée à consacrer, d'ici 2018, 0,7% de son budget à la solidarité internationale.

Signe de cette évolution positive, la Ville de Genève consacrerait, en 2012, 0,56% de son budget à la solidarité internationale.



Le 24 septembre 2010, le Conseil administratif de la Ville de Genève signait les Engagements d'Aalborg qui couvrent l'ensemble des thématiques du développement durable. Afin de respecter ces Engagements, un programme stratégique de développement durable a été établi avec 13 objectifs prioritaires pour les années 2011-2014

Objectif 13 : Coopération

« La Ville de Genève développe sa politique de solidarité internationale en privilégiant la coopération avec des villes, en favorisant le développement durable et en contribuant au renforcement des administrations locales. Elle s'engage à y consacrer 0,7% de son budget de fonctionnement dès 2018. »

2. La Délégation Genève Ville solidaire

La Délégation Genève Ville solidaire (DGVS) est en charge de la mise en œuvre de la politique de solidarité internationale de la Ville de Genève. Composée de 5 membres (trois membres du Conseil administratif, un-e représentant-e du service des relations extérieures et un-e membre du secrétariat de la DGVS), son rôle consiste à examiner les demandes de financement et à formuler des préavis à l'attention du Conseil administratif. Depuis 2011, la Délégation est assistée dans son travail par un secrétariat - placé sous la responsabilité d'un administrateur - qui gère concrètement le fonds de solidarité, étudie les demandes de subvention, prépare les dossiers pour la Délégation et évalue les projets soutenus. Dès 2012, la DGVS sera également épaulée par une commission consultative.

Présidée jusqu'à la fin de la législature 2007-2011 par M. Manuel Tornare et composée de Mme Sandrine Salerno et M. Patrice Mugny, la DGVS s'est réunie à deux reprises durant le premier semestre 2011. Au cours du deuxième semestre 2011, la délégation, composée par Mme Esther Alder et M. Rémy Pagani, a été présidée par Mme Sandrine Salerno. Elle s'est réunie à quatre reprises.

Activités de la DGVS en 2010 et 2011

	2010	2011
Nombres de séances de la DGVS au cours de l'année	4	6
Nombre total de demandes adressées au secrétariat de la DGVS	166	160
Demandes examinées par la DGVS	108	81
Demandes acceptées par le Conseil administratif avec préavis de la DGVS (nouveaux projets)	52	56
Demandes refusées ou en suspens	114	104

En 2011, 69% des projets examinés par la DGVS ont été acceptés, alors que cette proportion n'était que de 48% en 2010. Cette évolution met en lumière une meilleure adéquation entre la qualité des projets présentés à la DGVS et les priorités de la Ville en matière de solidarité internationale. Une plus grande efficacité du travail du secrétariat de la DGVS explique certainement ce résultat.

En 2010 et 2011, 2/3 des projets soumis au secrétariat de la DGVS ont été refusés (inadéquation des objectifs ou des priorités, axes d'actions, etc.) ou ont été mis en suspens (demande d'informations complémentaires). Ce chiffre, important, trahit certainement une information perfectible de la DGVS quant à sa politique d'attribution des subventions. Ce constat, comme une volonté plus globale de professionnalisation de la DGVS, ont donné l'impulsion à l'élaboration d'un nouveau Règlement d'application du Fonds dédié à la Solidarité internationale. Ce règlement, qui entrera en vigueur en 2012, précise notamment les priorités de l'aide de la Ville, ainsi que les conditions requises pour pouvoir présenter une demande de financement.

Des contacts réguliers ont lieu tout au long de l'année avec des associations de solidarité, ainsi qu'avec le Service de la solidarité internationale du Canton de Genève, la FGC, la Direction du développement et de la coopération (DDC) et plusieurs communes genevoises, afin d'échanger les expériences et mieux coordonner les actions des différentes collectivités publiques locales.

3. Priorités et axes d'action : une efficacité renforcée

En 2011, la Ville de Genève a précisé ses priorités en matière d'aide internationale, ainsi que les axes d'actions qu'elle privilégie. Cela lui permet une plus grande cohérence dans ses choix et une amélioration de ses performances en matière de solidarité internationale.

Les priorités de la politique menée par la Ville de Genève sont les suivantes :

- La réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.
- Le renforcement des capacités des mouvements sociaux, de la société civile et des collectivités publiques locales
- La promotion des droits humains, et plus spécialement les droits économiques, sociaux et culturels.
- La promotion d'un développement durable conformément au Programme stratégique de développement durable de la Ville.
- L'accès à la Genève internationale pour les représentant-e-s de la société civile, des mouvements sociaux et les collectivités locales.
- Les activités d'information du public sur les enjeux Nord-Sud et la promotion de la diversité culturelle.

Afin de réaliser ces priorités et de respecter ses engagements en matière de solidarité internationale, la **Ville de Genève privilégie trois instruments principaux :**

• **La coopération au développement**

La coopération au développement prend la forme de partenariats entre des organisations du Nord et du Sud, fondés sur la connaissance mutuelle et l'intérêt réciproque. Elle s'inscrit dans la durée et met en œuvre des actions concrètes de développement social et économique sur le terrain.

• **La coopération décentralisée**

La Ville développe sa politique de solidarité internationale en privilégiant également la coopération «ville-ville». Dans ce cadre, les actions soutenues ont pour but de renforcer les capacités locales par l'échange d'expériences et de savoir-faire, l'assistance technique et l'appui institutionnel entre des collectivités du Nord et du Sud.

• **L'aide humanitaire**

En matière d'aide humanitaire, les actions soutenues par la Ville ont comme objectif de contribuer, par des mesures d'aide d'urgence ou de reconstruction, à la sauvegarde de la vie humaine lorsqu'elle est menacée ainsi qu'au soulagement des souffrances.

Exemple d'un projet de coopération décentralisée soutenu par la Ville en 2011

*Conservatoire et Jardin Botaniques (CJB) – Programme d'ethnobotanique au Paraguay et au Sénégal.
Subvention accordée en 2011 : 45'066 francs*

Depuis quelques années, les CJB collaborent avec différents municipalités en Amérique latine et en Afrique afin de renforcer leur capacité d'action dans le domaine de la protection de l'environnement et dans la conservation de la biodiversité végétale. Les programmes soutenus par la DGVS au Paraguay et au Sénégal visent plus précisément la sauvegarde, la valorisation scientifique et la diffusion des savoirs liés à l'usage des plantes médicinales.



Pour en savoir plus : http://www.ville.ge.ch/cjb/cjb_cooperation_N_S_S_S.php

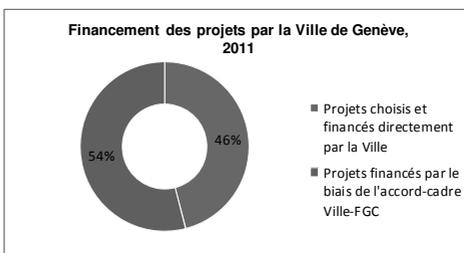
4. Financements 2011 : les chiffres clés

En 2011, 160 demandes de soutien pour des projets de coopération au développement ont été adressées directement à la Ville de Genève.

En tenant compte des projets acceptés directement par le Conseil Administratif et des projets pluriannuels, la Ville de Genève a accordé son soutien financier direct à 66 projets pour un montant annuel de 1'583'108 francs.

Outre son soutien direct à des projets, la DGVS a établi un partenariat privilégié avec la Fédération Genevoise de coopération (FGC), dans le cadre de l'Accord-Cadre 2008-2011. Selon les termes de cet accord, la Ville de Genève attribue chaque année une subvention à la FGC afin de financer des projets de ses membres.

En 2011, cette subvention a atteint 1'865'000 francs, ce qui correspond à environ la moitié des fonds de la Ville de Genève dédié à la solidarité internationale. 56 projets émanant des membres de la FGC ont ainsi été soutenus par la DGVS.



Les projets sélectionnés par la FGC portent prioritairement sur des actions en milieu urbain et tiennent compte des priorités définies par la DGVS. La Ville de Genève et la FGC mènent par ailleurs un dialogue continu sur les orientations de la FGC, sur les stratégies et les activités des associations membres ainsi que sur des questions générales touchant la coopération au développement.

Exemple d'un projet soutenu par le biais de la FGC en 2011

*Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud - Développement local et souveraineté alimentaire au Sénégal
Subvention accordée en 2011 : 25'000 francs*

Depuis 1984, les «Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud» soutiennent et accompagnent des associations paysannes dans leurs efforts pour le développement de la région des trois frontières entre le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. L'association défend l'idée de la souveraineté alimentaire, d'une agriculture viable, saine, écologique et de proximité.

Le projet soutenu par la DGVS vise l'amélioration des conditions de vie des populations dans les communautés rurales de Koar et Goumayel au Sénégal. L'association y promeut des mesures visant une amélioration de la production animale et agricole, une gestion rationnelle des ressources naturelles, une amélioration de l'accès à l'eau potable, aux soins et à l'éducation ainsi que le renforcement des capacités des élus, des cadres de concertation, des organisations communautaires de base et des organisations paysannes.



Finalement, en 2011 la Ville de Genève a consacré 250'000.- Frs à l'aide d'urgence. Dans ce domaine, la Ville soutient les demandes d'organisations humanitaires reconnues pour leur expérience et basées en Suisse. En 2011, 100'000.- Frs ont ainsi été versés par la DGVS à la Croix-Rouge Suisse en faveur des réfugiés de Libye en Afrique du Nord.

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

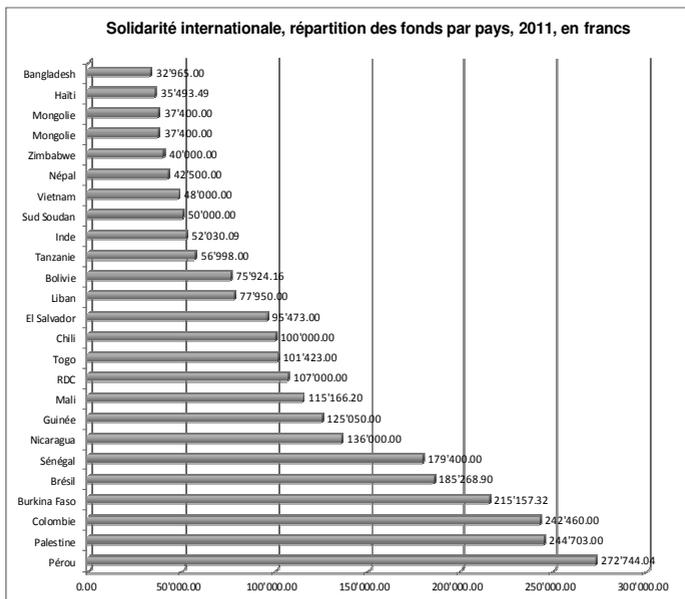
5. Projets financés en 2011 : répartition géographique et thématique

En 2011, la Ville de Genève a soutenu un total de 122 projets menés par plus de 80 organisations genevoises de solidarité internationale. Ces projets ont été développés dans plus de 40 pays à travers le monde.

La majorité des fonds ont été investis en Afrique (41%) et en Amérique du Sud (21%). 9% des fonds ont concerné plus spécifiquement la Suisse et ont permis de financer des campagnes de sensibilisation, des soirées ou des journées d'information, des formations de défenseurs des droits humains et des festivals de films. En termes de projets, 43 ont été développés en Afrique, 36 en Amérique centrale ou du Sud, 15 en Asie et 9 au Moyen-Orient. 19 projets concernaient divers pays/continents ou des activités de sensibilisation en Suisse.

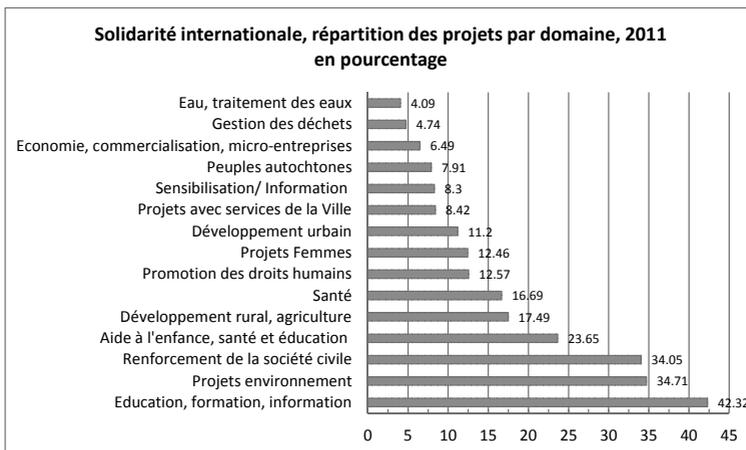


En 2011, les quatre premiers pays de destination de l'aide de la Ville de Genève sont le Pérou, la Palestine, la Colombie et le Burkina Faso. Signalons que la Ville de Genève n'a pas défini de priorités géographiques. Cette répartition est donc fonction des projets soumis par les associations de solidarité genevoises et est susceptible d'évoluer en fonction des projets qui lui seront soumis à l'avenir.



Au niveau thématique, il faut noter que la plupart des projets soutenus par la DGVS sont multidimensionnels et concernent par conséquent plusieurs thématiques à la fois. La répartition établie doit donc être appréhendée en ayant à l'esprit que chaque projet est classé selon deux ou trois thèmes dominants.

Ceci étant, on constate que 42% des projets portent sur l'éducation de base ou la formation professionnelle et que près de 35% des projets concernent spécifiquement la promotion du développement durable. D'une manière générale, l'aide à l'enfance, la santé et le développement rural sont des thématiques dominantes des projets soutenus.



Cette classification permet également de mettre en évidence les domaines où la Ville devrait s'engager davantage à l'avenir. Tel est par exemple le cas de l'accès à l'eau potable/traitement des eaux et de la gestion des déchets. Par ailleurs, seuls 11% des projets concernent spécifiquement le domaine de l'urbain et 12% la promotion spécifique des groupements de femmes, deux secteurs pourtant clés. Finalement, la coopération entre des services de la Ville de Genève et des villes de pays en développement ou en transition mériterait, elle aussi, d'être développée. Seuls 8% du montant total de l'aide de la Ville se réalise en effet avec l'implication de services de la Ville de Genève.

Exemple d'un projet de sensibilisation de la population suisse soutenu par la Ville en 2011

*Festival du film et Forum international sur les Droits Humains
Subvention accordée en 2011 : 50'000 francs*

Le Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH) a vu le jour en 2003. Il vise à dénoncer les violations des droits humains à travers le monde et à mettre en lumière le travail souvent remarquable mené par de nombreuses organisations actives dans la promotion de la démocratie et des droits humains. Au-delà de la présentation de films, le FIFDH représente un véritable espace de discussion et de dialogue mettant en présence cinéastes, activistes des ONG et défenseurs des droits humains. La DGVS soutient le volet spécifique consacré à la solidarité internationale et permet l'invitation de défenseurs des droits humains de pays du Sud.



Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

6. Perspectives 2012

L'année 2012 s'annonce d'ores et déjà comme **une année charnière** pour la DGVS. L'entrée en vigueur de son nouveau Règlement d'application, prévue pour le courant de l'année, représentera en effet une étape fondamentale dans son développement et lui permettra de franchir un pas décisif vers une professionnalisation de ses pratiques.

A ce titre, **la création d'une commission consultative** de solidarité internationale doit être soulignée. Cette commission, qui sera composée de trois membres issu-e-s des institutions publiques (un-e représentant-e du service des relations extérieures, un-e représentant-e du service de la Solidarité Internationale du Canton de Genève et un-e membre du Secrétariat DGVS) et de quatre membres issu-e-s des milieux de la coopération au développement (un-e représentant-e de la FGC, deux experts-es reconnu-e-s pour leurs compétences techniques et un-e membre du milieu académique), assumera un rôle stratégique. Elle conseillera notamment la DGVS dans l'utilisation du fonds, analysera les possibilités d'actions touchant aux priorités de la Ville et assurera un suivi des projets acceptés. La commission formulera également les préavis à l'attention du Conseil administratif pour toutes les demandes de financement supérieures à 60'000.- Frs. De par sa composition et l'expérience de ses membres, cette commission constituera un gage de qualité supplémentaire pour la politique de solidarité internationale de la Ville de Genève.

Avec l'entrée en vigueur de son nouveau règlement, la DGVS entend mieux **communiquer** sur ses activités et actualiser les informations à destination des porteurs/euses de projets, notamment par le biais de ses pages Internet. Cette démarche lui permettra de clarifier les conditions d'attribution des subventions dans le cadre du fonds de solidarité de la Ville de Genève comme les modalités de dépôt d'une demande.

En termes de priorités, la DGVS souhaite accorder en 2012 une attention plus particulière à l'égard des projets de promotion des droits humains et envisage de renforcer la coopération décentralisée menée par les services de la Ville. De nouvelles pistes seront également envisagées afin de développer par exemple des projets dans le domaine crucial de l'accès à l'eau ou pour mieux intégrer des projets développés par la diaspora résidante à Genève dans leur pays d'origine.

Finalement, consciente de l'importance d'échanger avec ses partenaires, la DGVS entend **renforcer le dialogue** avec les autres acteur/trice-s de la solidarité internationale, à l'intérieur du canton (Service de solidarité internationale, communes genevoises, FGC) comme à l'extérieur du canton (Direction du développement et de la coopération – DDC).

Exemple d'un projet de défense des peuples autochtones soutenu par la Ville en 2011

Association d'appui au Peuple Yanomami – Projet de prévention et formation d'agents de santé Yanomami
Subvention accordée en 2011 : 32'970 francs

Les Indiens Yanomami, peuple semi-nomade aux traditions séculaires, vivent en Amazonie du Nord. Depuis quelques années l'existence de ce peuple est menacée : l'arrivée de chercheurs d'or, l'exploitation du bois tropical, le déboisement pour des grandes cultures d'exportation et l'octroi de concessions pour l'exploitation minière ont en effet des conséquences désastreuses sur la santé des Yanomami.

Le programme soutenu par la DGVS consiste en l'organisation de cours de formation d'AIS (agents indigènes de santé du district sanitaire spécial Yanomami) des villages du rio Marauá. La formation couvre plusieurs thèmes : la politique indigéniste et la politique de santé des autorités brésiliennes; la prévention des maladies, l'alimentation, l'hygiène du milieu et la lutte contre les vecteurs de maladies ; la capacité à représenter les communautés dans les instances publiques où ils sont appelés à siéger.



7. Annexe

Liste des projets financés en 2011 avec montant de la subvention allouée

Subventions accordées par la Ville de Genève au titre de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
Liste des projets en cours soutenus par la Ville de Genève en 2011

PARTIE I						
Projets financés par la Ville de Genève, émanant d'organisations membres de la FGC						
Total de 1'865'000, selon l'accord-cadre entre la Ville de Genève et la FGC 2008-2011						
Continent Région	Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant 2011 en frs	Montant total si programme pluri-annuel	Domaines
Afrique	Burkina Faso	CEAS - Centre Ecologique Albert Schweitzer	Gestion des déchets municipaux, Saaba Gourcy Burkina - Faso	97'650.00		Développement Urbain
Afrique	Burkina Faso	Enfants du Monde	Amélioration de la santé maternelle et néonatale dans les districts de Tenkodogo et de Kongoussi, au Burkina Faso. Promotion de la coordination entre les acteurs, amélioration de la participation communautaire à la gestion des problématiques liées à la santé, amélioration de la qualité des soins	55'000.00		Santé - Aide à l'enfance - Appui aux femmes

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Afrique	Burkina Faso	Terre des Hommes Suisse - Genève	Renforcement de l'association partenaire Song Taaba (s'entraider en Moré), active dans la promotion des femmes	11'502.27		Formation - Promotion des femmes - Alphabétisation - Renforcement de la société civile (groupements de femmes)
Afrique	Burkina Faso	Terre des Hommes Suisse - Genève	Avec le partenaire local Cobufade (coalition du Burkina Faso pour les droits de l'enfant), campagne de sensibilisation contre les conditions de travail déplorables des enfants travailleurs domestiques. Avec notamment un travail de plaidoyer pour améliorer le cadre juridique de protection des droits des enfants travailleurs.	5'465.05		Aide à l'enfance - Droits des enfants travailleurs domestiques - Développement urbain
Afrique	Burkina Faso et autres pays	RAFAD - Recherches et applications de financements alternatifs au développement	Protection et éducation financière des membres des coopératives en Afrique de l'Ouest (Procoeu Afrique), Burkina Faso, Bénin, Togo	22'540.00		Finances - Micro entreprises - Formation
Afrique	Guinée Conakry	SIT - Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs	Renforcement de la participation syndicale des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle, pour améliorer les conditions de travail. Formation, octroi de microcrédits, construction et aménagements d'infrastructures communautaires	60'050.00		Renforcement société civile - microcrédit - Emploi - Formation - Appui aux femmes
Afrique	Mali	Tourism for Help	Implantation d'un centre de formation et d'apprentissage sur les métiers liés au tourisme. Une chance offerte aux jeunes en rupture professionnelle. Communauté urbaine de Ségou, Mali	65'209.00		Formation - Aide aux jeunes - Tourisme équitable

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Afrique	Niger	Swissaid Genève	Sécurité alimentaire et renforcement des capacités de gestion agricole de la commune de Binti N'Gaouré, Préfecture de Boboye, Niger. Mise en place de banques céréalières et de banques pour aliments de bétail, promotion des cultures maraichères et amélioration de la santé animale. Mise en place de différentes commissions foncières communales et amélioration des revenus des femmes.	20'635.00		Développement rural - Renforcement de la société civile - Appui aux femmes - Agriculture - Formation
Afrique	RDC République Démocratique du Congo	COTMEP - Commission tiers- monde de l'Eglise protestante	Appui au centre pilote de formation professionnelle au Nord-Kivu, Rusayo, Ville de Goma, Territoires de Waikale, Masisi, Nyiragongo et Rutshuru, RD Congo	32'000.00		Formation - Développement urbain
Afrique	Rwanda	ESFA - Espoir pour ceux qui ont faim	Appui aux associations de développement agricole (2011-2013), Districts de Muhanga, Kamonyi et Ruhango, Province du Sud, Rwanda		Programme 2011-2013	Développement rural - Agriculture
Afrique	Sénégal	ACED - Association pour l'accès à l'Education et à la Formation	Insertion scolaire des orphelins de guerre ou dont les parents sont décédés du sida, Ziguinchor Sénégal. Ces enfants sont placés dans des familles d'accueil. Ils et elles bénéficient d'un appui psychosocial et sont protégé-e-s, suivent un cursus scolaire normal ou une formation professionnelle et bénéficient d'une prise en charge médicale	24'900.00		Aide à l'enfance - Education / formation
Afrique	Sénégal	ASTM Association Scoutisme	Promotion de la paix en Casamance, Sénégal	50'000.00		Promotion de la paix. Renforcement société civile, éducation et formation

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Afrique	Sénégal	Jardins de Cocagne	Développement local et souveraineté alimentaire dans les communautés rurales de Koar et de Goumbaye, Dpt. de Goudiry, Région de Tambacounda. Avec différents axes: améliorer la production animale et agricole, mettre en place une gestion rationnelle des ressources naturelles, améliorer l'accès à l'eau potable, renforcer les capacités des organisations communautaires de base et des organisations paysannes et maintenir la dynamique de concertation avec les partenaires du Nord (bailleurs et migrants).	25000.00	Développement rural - Souveraineté alimentaire
Afrique	Tanzanie	ADAP - Association pour le développement des aires protégées	Gestion des ressources naturelles. Inyonga Rukwa, Tanzanie. Le projet vise à favoriser une gestion participative des ressources naturelles, en apportant notamment un appui à l'association d'apiculteurs afin d'améliorer la qualité et la quantité des produits de la ruche, mais dans le but d'ouvrir de nouveaux marchés pour l'éco-tourisme.	36998.00	Environnement - Développement rural
Afrique	Tchad	Utopie Nord-Sud	Gestion des déchets urbains par les comités d'assainissement de la ville de Mongo au Tchad	28559.00	Développement urbain - Renforcement société civile - Santé - Environnement - Formation
Afrique	Togo	ACCED - Association pour l'accès à l'Education et à la Formation	Soutien à l'éducation et à la formation professionnelle d'enfants orphelins de parents victimes du sida. Soutien scolaire, prise en charge médicale des personnes infectées, formation et développement de micro-entreprises, sensibilisation aux dangers et moyens de prévention du sida et aux droits des malades	40000.00	Education - Santé - Aide à l'enfance - Développement urbain
Afrique	Togo	Genève Tiers-Monde	Agriculture familiale, économie solidaire et gestion des territoires au Togo dans les régions de la Klara, Centrale, des Plateaux (Haho, Moyen-Mono), Maritime	46423.00	Agriculture

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Afrique	Divers	IRED	Renforcement des organisations de la société civile en Afrique Centrale CEEAC et CEPGL (Cameroun, Tchad, RCA, Congo, RDC, Rwanda, Burundi)	60'000.00	Renforcement société civile Souveraineté alimentaire - Insertion socio-économique de jeunes
Amérique centrale	El Salvador	CSS - Centrale Sanitaire Suisse Romande	Réhabilitation intégrale des blessé-e-s de guerre et des enfants/jeunes handicapé-e-s à Chalatenango, El Salvador	28'000.00	Santé - Aide à l'enfance
Amérique centrale	El Salvador	Enfants du Monde	Collaboration avec les individus, les familles et les communautés pour améliorer la santé maternelle et infantile dans 8 municipalités au Salvador	67'473.00	Santé - Aide à l'enfance - Appui aux femmes
Amérique centrale	Guatemala	Helvetas - Swiss Interooperation	Appui aux chaînes de production agricoles et de commercialisation - ACCION, 7 départements occidentaux de la Rpb. du Guatemala. Amélioration de la sécurité alimentaire au niveau local, accès aux marchés locaux et internationaux pour une partie de la production.	15'000.00	Développement rural - Agriculture - Commercialisation et transformation de produits agricoles - Formation - Appui aux femmes
Amérique centrale Caraïbes	Haïti	Terre des Hommes Suisse - Genève	Promotion des droits de l'enfant, accès à l'éducation, formation professionnelle, protection des droits des enfants travailleurs domestiques (Restavec)	35'493.49	Aide à l'enfance - Promotion des droits de l'enfant travailleur domestique
Amérique centrale	Nicaragua	UrbaMonde	Renforcement de la dynamique inter-municipale de gestion du territoire, Bassin versant du Rio Grande, Matagalpa, Nicaragua. Lutte contre la dégradation accélérée de l'environnement (sois érodés, forêts en diminution, eaux contaminées, pluies diluviennes)	46'000.00	Environnement - Développement urbain - Renforcement de la société civile

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Amérique du Sud	Argentine	MCI - Mouvement pour la Coopération Internationale	Récupération de territoires traditionnels IV (2011-13), Province de Rio Negro et Chubut, Patagonie, Argentine	27'460.00	Peuples autochtones - Renforcement de la société civile, éducation et formation
Amérique du Sud	Boливie	Terre des Hommes Suisse - Genève	Education en zone rurale, pour les communautés autochtones. Appui du partenaire Proagro.	11'235.02	Education de base - Peuples autochtones
Amérique du Sud	Boливie	Terre des Hommes Suisse - Genève	Appui au partenaire Mujeres Creando à La Paz. Lutte contre l'exploitation économique, parfois sexuelle des employées domestiques; appui à des syndicats femmes domestiques.	8'987.10	Education - Promotion des femmes
Amérique du Sud	Boливie	Terre des Hommes Suisse - Genève	Avec le partenaire Ayni, amélioration de la coordination de la lutte contre les violences sexuelles.	17'931.35	Lutte contre travail des enfants - Aide à l'enfance - Promotion des femmes
Amérique du Sud	Boливie	Terre des Hommes Suisse - Genève	Promotion des droits des enfants travailleurs à Cochabamba, en collaboration avec le partenaire local AVE (AudioVisuales Educativos), travail sur un projet de loi pour la protection des droits des enfants travailleurs.	17'770.69	Lutte contre travail des enfants - Aide à l'enfance - Droits des enfants travailleurs domestiques
Amérique du Sud	Brésil	Terre des Hommes Suisse - Genève	Forum des crèches au Brésil.	21'352.78	Education - Aide à l'enfance
Amérique du Sud	Brésil	Terre des Hommes Suisse - Genève	Education de base au Brésil	6'346.12	Education - Aide à l'enfance
Amérique du Sud	Colombie	ACCED - Association pour l'accès à l'Education et à la Formation	Education de qualité pour les enfants, Bosa Bogota Colombie. Appui aux communautés afro-colombiennes	26'000.00	Education - Formation - Renforcement société civile - Aide à l'enfance

Amérique du Sud	Colombie	Genève Tiers-Monde	Vers une culture participative de gestion de l'environnement urbain et péri-urbain (2010-2011), San Antonio de Prado et San Cristobal- Quartiers populaires et hameaux horticoles proches de Medellin, Antioquia, Colombie	46'000.00	Développement urbain - Environnement - Sécurité alimentaire - Renforcement de la société civile
Amérique du Sud	Colombie	Genève Tiers-Monde	Gestion locale participative en milieu urbain (Construire le territoire 2011-2012), Bogota, Colombie	68'460.00	Développement urbain - Culture - Renforcement de la société civile - Eau et gestion des déchets - Formation
Amérique du Sud	Colombie	MCI - Mouvement pour la Coopération Internationale	Education de base des adultes avec des communautés Emberas du département d'Antioquia, Communes de Dabeida y Frontino, Colombie	40'000.00	Education - Formation - Peuples autochtones - Renforcement de la société civile
Amérique du Sud	Equateur et divers pays	RAFAD - Recherches et applications de financements alternatifs au développement	Protection et éducation financière des membres des coopératives en Amérique Latine (PROEDU), Equateur, Nicaragua, Guatemala, Chili et Pérou	50'000.00	Formation - Finances - Renforcement société civile (coopératives)
Amérique du Sud	Pérou	Association Kalpa Pérou	Municipalité promotrice de la santé à San Juan de Lurigancho, zone nord-est de Lima, Pérou. Stratégie en gestion participative et de concertation entre les institutions et organisations d'une communauté, pour développer des projets de promotion de la santé, pour améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescent-e-s et des jeunes.	59'500.00	Santé - Aide à l'enfance

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Amérique du Sud	Pérou	Genève Tiers-Monde	Des municipalités actives dans la promotion des droits et la protection des enfants et des adolescent-e-s qui travaillent, 2ème phase (2010-2012), Lima et 5 régions du Pérou	81'000.00	Droits de l'enfant - Aide à l'enfance - Education - Renforcement de la société civile
Amérique du Sud	Pérou	MCI - Mouvement pour la Coopération Internationale	Mise en place d'un programme de formation et de surveillance territoriale et renforcement institutionnel de la fédération Quechua du bassin Tigre - FECONAT, Région de Loreto, Pérou	30'000.00	Peuples autochtones - Renforcement de la société civile
Amérique du Sud	Pérou	Terre des Hommes Suisse - Genève	Appui au Centre éducatif Maria Parado de Bellido, avec notamment la construction de classes primaires supplémentaires et amélioration du fonctionnement du centre.	18'321.59	Education
Amérique du Sud	Pérou	Terre des Hommes Suisse - Genève	Projet éducatif Laderas de Chillon.	15'838.58	Droits humains - Droits de l'enfant
Amérique du Sud	Pérou	Terre des Hommes Suisse - Genève	Appui au partenaire ASENG	22'878.82	Education

Amérique du Sud	Pérou	Terre des Hommes Suisse - Genève	Huarayo, région Madre de Dios, travail dans le domaine de l'Or éthique. L'exploitation des mines d'or sont en expansion au Pérou, avec des conséquences sur l'environnement (déversement de mercure) mais aussi des conséquences sociales (traite des personnes, prostitution), et la multiplication de sites d'extraction illégaux. Travail de plaidoyer auprès de l'Etat pour une prise de conscience sur certains effets négatifs, pour développer une politique de contrôle et la promotion d'alternatives au développement régional et national.	31'847.05	Agriculture - Sécurité alimentaire - Exploitation minière
Moyen-Orient	Palestine	CSS - Centrale Sanitaire Suisse Romande	Campagne de sensibilisation sanitaire et renforcement des capacités de prise en charge des maladies mentales, Cisjordanie et Bande Gaza, Territoires occupés de Palestine	56'703.00	Santé - Renforcement société civile
Asie	Bangladesh	Enfants du Monde	Travail avec les individus, familles et communautés pour améliorer la santé des jeunes mères et des nouveaux-nés (2010-2012), District de Netrokona, Bangladesh	32'965.00	Santé - Femmes - Education - Renforcement société civile
Asie	Inde	Terre des Hommes Suisse - Genève	Programme de développement rural.	6'974.54	Agriculture - Sécurité alimentaire
Asie	Inde	Terre des Hommes Suisse - Genève	Protection des droits des enfants travailleurs CID	5'817.73	Aide à l'enfance - Droits des enfants travailleurs

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Asie	Inde	Terre des Hommes Suisse - Genève	Aide à l'enfance et promotion de l'éducation de base (SPAN VT). Appui pour la mise en œuvre de la nouvelle loi (2009) sur la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 14 ans. L'école rendue obligatoire est aussi un moyen de lutter contre le travail des enfants.	14'219.04	Aide à l'enfance - Education de base
Asie	Inde	Terre des Hommes Suisse - Genève	Promotion des droits des enfants travailleurs, ORISSA	11'225.35	Droits des enfants - Droits humains - Peuples autochtones
Asie	Inde	Terre des Hommes Suisse - Genève	Programmes d'appui à l'agriculture (PAD A2)	13'793.43	Agriculture - Sécurité alimentaire
Europe	Genève	CETIM - Centre Europe Tiers Monde	Soutien pour l'édition des pages "Solidarité internationale" du quotidien Le Courrier	50'000.00	Sensibilisation du public
Europe	Genève	IRED	Campagne sur la privatisation de la filière café au Burundi	44'100.00	Sensibilisation du public
Europe	Suisse	Déclaration de Berne	Campagne de sensibilisation "La Suisse : plaque tournante du négoce des matières premières"	49'350.00	Sensibilisation du public
Europe	Suisse	Enfants du Monde	Programme d'éducation aux citoyennetés	11'050.00	Jeunes - Formation
Divers	Divers	COTMEC - Commission tiers-monde de l'Eglise catholique	Publication "Déconstruire la pauvreté, enrayer la misère"	7'000.00	Sensibilisation du public

Divers	Divers: Afrique de l'Ouest - Europe francophone	EFI - Espace Femmes International	Programme d'enseignement en ligne (e-learning) en genre et développement 2011-2012, Afrique de l'Ouest et Europe francophones	34'000.00	Education - Formation - Appui aux femmes -
Divers	Genève - Amérique latine	Traditions pour Demain	13ème édition du Festival Filmar en América latina. 21 octobre au 22 novembre 2011	25'000.00	Culture - Peuples autochtones - Sensibilisation au développement
Divers	Divers	Diverses associations membres FGC et Secrétariat FGC	Petits projets d'information (1,5% de l'enveloppe financière attribuée à la Fédération genevoise de coopération)	27'975.00	Sensibilisation du public

TOTAL VERSE A LA FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION	1'865'000
FGC	

PARTIE II		Projets financés directement par la Ville de Genève, émanant d'organisations non membres de la FGC					
Total de 1'583'108.- Frs		Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant 2011 en frs	Montant total si programme pluri-annuel	Domaines
Afrique	Bénin	Association CIP-Solidarité Handicap	Location de bâches et d'accessoires de cérémonie, stockage de produits agricoles au profit de personnes handicapées dans la commune de Zogbodomey	8848.00		Santé - Développement rural	
Afrique	Burkina Faso	Fondation suisse du Service social International	Renforcement de l'équipement d'un Centre de Santé et de Promotion Sociale pour enfants en situation de rue au Burkina Faso	23'000.00		Santé - Aide à l'enfance	
Afrique	Guinée	Association Apprentissage sans frontières	Centre de formation en couture et broderie pour des jeunes filles déshéritées de Matoto, à Conakry	15'000.00	15'000 versés en 2011 (transitoires). Programme 2010-2011, 30'000.-	Formation - Appui aux femmes	
Afrique	Kenya	Association SidEcole	Scolarisation et prise en charge d'orphelins et d'enfants des rues du district de Busia recueillis dans un orphelinat	9'000.00		Education - Enfants des rues	
Afrique	Mali	Association Islamic Relief	Soutien aux populations vulnérables du Nord du Mali, dans la région de Gourma Rahrous, à travers la reconstruction du tissu socio-économique. Poursuite du projet initié en 2008.	30'000.00		Economie	
Afrique	Mali	ERA-International : Expérience Rurale Alternative	Formation de quarante animatrices dans le cadre de l'extension du projet des murets dans la périphérie de Bamako	10'088.00		Formation	
Afrique	Mauritanie	Fondation DIGGER	Financement d'un projet de déminage mécanisé incluant une machine DIGGER DTR	250'000.00		Déminage humanitaire	

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Afrique	Nigéria	International Rainwater Harvesting Alliance (IRHA)	Ecoles Bleues à Lagos - l'adaptation aux changements climatiques commence à l'école	40'000.00	Education - Développement durable
Afrique	Ouganda	Association d'aide aux enfants "Omoana" - Section Genève	Formation à la gestion de microcrédits et d'épargne, et déboursement de prêts au sein du St-Moses Children's Care Centre, à Njeru Town	15'000.00	Microcrédit - Formation
Afrique	Ouganda	Association Keiser Initiative for Uganda	Construction d'un dortoir dans l'école secondaire d'Harmukungu	10'000.00	Ecole - Education - Aide à l'enfance
Afrique	Sénégal	Association Solidarité N'Dem	Electrification solaire du pompage d'eau de boisson et d'irrigation de N'Dem	25'000.00	Energie solaire - Eau potable - Irrigation
Afrique	Sénégal	Compagnie des Cris	Formation lecture, écriture et théâtre en milieu scolaire à Thiès. (Versement subvention unique pour 2009-2011)	25'000 pour 2010 et 2011	Formation - Education bilingue - Culture - développement urbain
Afrique	Sénégal	En collaboration avec l'Ambassade de Suisse au Sénégal	Séminaire sur la lutte contre le blanchiment d'argent	35'000.00	Information - Sensibilisation - Lutte contre le blanchiment
Afrique	Sud Soudan	ASASE Assoc. Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle	Centre de formation professionnelle et de développement communautaire de Lologo	50'000.00	Formation professionnelle
Afrique	Tanzanie	Pharmaciens sans frontières Suisse (PSF Suisse)	Projet Lugala pour améliorer l'accès à des services et à des produits pharmaceutiques abordables et de qualité	20'000.00	Santé
Afrique	Togo	Association Assikloassi	Construction d'une école à Atlikpé	5'000.00	Education
Afrique	Togo	Association Brücke - Le Pont	Projet Sichem : les villageois accèdent à l'eau potable et bénéficient d'une éducation de base à Kpomé-Dzoglakopé	10'000.00	Education - Accès eau potable
Afrique	Tunisie	Association des Tunisiens en Suisse	Soutien à l'organisation du colloque Enjeu constitutionnel 21-22 mai en Tunisie	8'864.35	Renforcement société civile
Afrique	Zimbabwe	Zimbabwe Network for Health	Plan d'assistance pour la réfection de 5 centres médicaux de soins primaires dans des villes moyennes du Zimbabwe	40'000.00	Santé

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Afrique	Divers - Afrique de l'Ouest	Association manger - Apprendre pour les enfants d'Afrique	Acheminement de matériel divers en Afrique de l'Ouest (budget pour un véhicule avec chargement)	10'000.00	Aide à l'enfance - Education
Afrique	Divers	Centre de Documentation, de Recherche et d'information des Peuples autochtones (DOCIP)	Renforcement des moyens de communication de trois organisations autochtones d'Afrique bénéficiant du programme de transfert de capacités élaboré par le DOCIP	6'382.00	Droits des Peuples Autochtones
Afrique	Divers	Fondation genevoise pour la formation et la recherche médicales	Prévention et traitement des fistules vésico-vaginales, formation et programme de recherche dans plusieurs pays d'Afrique et à Madagascar	100'000.- versés en 2011 (transitoires fin 2010)	Santé - Femmes
Amérique centrale	Nicaragua	Association Casa Alianza	Soutien au programme "filles-mères" dans un foyer accueillant des adolescentes-mères et leur enfant à Managua	15'000.00	Aide aux adolescentes mères
Amérique Sud	Bolivie	Association Uyarina	Poursuite du projet "Point de rencontre" à Cochabamba : soutien psychologique et appui scolaire aux enfants et jeunes vivant dans la rue, à la demande des jeunes eux-mêmes et ajusté à leurs besoins	20'000.00	Aide à l'enfance - enfants des rues - Education
Amérique Sud	Bésil	AYA Association d'appui au Peuple Yanomami	Projet de prévention et éducation en santé chez les Yanomami	32'970.00	Santé - Droits des peuples autochtones
Amérique Sud	Bésil	Helina Brésil	Soutien à la formation d'agriculteurs et encouragement pour une agriculture familiale, biologique et écologique dans la zone de la réforme agraire de la région nord du Minas Gerais. (budget pour 2 ans)	Projet sur 2 ans. 10'000.- versé en 2010	Développement rural - Agriculture biologique
Amérique Sud	Colombie	Association Lectures partagées	Création d'une bibliothèque-ludothèque à Mulatos, Communauté de Paix de San José de Apartado	12'000.00	Renforcement société civile - Education - Formation
Amérique Sud	Colombie	Fondation Aide aux Enfants (Foyers "Bambiri")	Construction d'un nouveau foyer "Bambiri" à Bogotà	50'000.00	Aide à l'enfance

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Asie	Laos	Association Ban Khok Na Ko	Construction d'une école primaire au Laos	25'000.00		Education
Asie	Népal	Association Lukla - Chaukharka	Installation de panneaux solaires pour l'école secondaire de Chaukharka	42'500.00		Education - Energie solaire
Asie	Kurdistan	Association pour le développement du Kurdistan - Sud	Venue à Genève de deux groupes de musique folkloriques du Kurdistan - Sud	29'825.00		Culture
Asie	Mongolie	Association Projets Mongolie	Création d'une laiterie fromagerie permettant aux éleveurs mongols de valoriser leurs produits par la fabrication de fromage longue conservation		Décidé en 2011, programme démarant en 2012. 37'400.-	Développement rural - Fabrication et commercialisation de produits laitiers
Asie	Thaïlande	Association Le Sourire de Chiang Khong	Construction d'une maisonnette pour le personnel du Foyer d'accueil pour les enfants défavorisés (montagne de la Thaïlande)	14'286.00		Aide à l'enfance
Asie	Vietnam	Association InfoSud	Projet de formation de journalistes au Vietnam dans le cadre d'un processus de démocratisation de l'information	30'000.00		Formation
Asie	Vietnam	Association pour l'enfance du Vietnam	Subventionnement des cotisations de scolarité des élèves de l'école An Binh	5'000.00	15'000.- sur 3 ans 2011-2013	Education
Asie	Vietnam	Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres	Soutien à l'orphelinat de Hué en faveur d'enfants en provenance de familles très démunies de l'ethnie Sedan, afin de leur permettre d'être éduqués et scolarisés	10'000.00	20'000.- en 2 tranches 2011 et 2012	Aide à l'enfance
Moyen Orient	Israël	Amis suisses de Neve Shalom/Wahat al-Salam	Aménagement et fonctionnement de la bibliothèque "Fred Segal - Amitié et Paix" de Neve Shalom	20'000.00		Aide à l'enfance - Education
Moyen Orient	Israël - Palestine	Fondation "Les Instruments de la Paix - Genève"	Dispenser une éducation musicale à des jeunes en situation difficile : prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement pour l'année 2011		75'000.- 2010 / 2011 (versé en 2011, transitoire fin 2010)	culture - Promotion de la Paix
Moyen Orient	Liban	Association Think Lebanon	Rénovation du centre Jouar el-Bouachek appartenant à l'Association du Foyer de l'Enfant Libanais (AFEL)	20'000.00		Aide à l'enfance

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

75

25

Moyen Orient	Liban	Association Rencontres Cultures du Monde - Comité Journées de la Science	Organisation des Journées de la Science 2011 à Beyrouth (20-24.10.2010)	50'000.00	Echanges culturels - Formation - Développement urbain
Moyen Orient	Palestine	Association Meyrin-Palestine	Achèvement des finitions intérieures et extérieures du second étage du Centre culturel à Gaza	50'000.00	Culture
Moyen Orient	Palestine	Association Urgence Palestine	Une ambulance de premiers secours pour B'lin et 5 autres villages Palestiniens	63'000.00	Santé
Europe	Bosnie	Association Solidarité Bosnie	Marche pour la Paix	5'000.00	Renforcement société civile
Europe	Genève	Collectif "Genève Dakar - Genève"	Organisation de rencontres autour du Forum Social Mondial 2011 à Dakar	6'101.70	Information
Europe	Genève	GIMUN - Geneva International Model United Nations	Simulation de Conférence des Nations Unies	3'000.- en 2012	Formation
Promotion des droits humains et de la démocratie					
Afrique	Guinée	Fondation Hirondelle	Accompagner la transition en Guinée. Donner aux citoyens des informations et une voix. Création d'une radio indépendante à Conakry et renforcement des Radios Rurales de Guinée	50'000.00	Renforcement de la société civile - Radios communautaires
Amérique latine	Brésil	Association Jequitiba	Formation au radio-journalisme de 240 animateurs de radios communautaires des favelas et des milieux défavorisés (durée du projet de 2009 à 2011)	58'000.- au total, 19'600.- versés en 2011 (transitoires) deuxième année du programme	Formation - promotion de la société civile
Moyen Orient	Israël	Fondation SURGIR	Programme de prévention des violences menant aux crimes d'honneur dans les communautés arabes israéliennes habitant dans les villages du nord. (Budget pour 2 ans)	25'000.- accordé en 2010	Femmes - promotion des droits humains

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Europe	Genève	APT Association pour la prévention de la torture	Forum mondial de l'APT sur le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture	50'000.00		Conférence à Genève - accès à Genève pour des représentants de la société civile
Europe	Genève	Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH)	Soutien au 9ème édition du FIFDH - mars 2011	40'000.00		Sensibilisation en Suisse - Promotion des droits humains - sensibilisation écoles - protection des défenseurs des droits humains
Europe	Genève	Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH)	Programme Solidarité - 10ème édition du FIFDH du 2 au 11.03.2012		100'000 en 2012	Sensibilisation en Suisse - Promotion des droits humains - sensibilisation écoles - protection des défenseurs des droits humains
Divers	Divers pays - Suisse, Congo, Sri Lanka, Palestine	Association TRIAL (Association suisse contre l'impunité)	Génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et torture : lutter contre l'impunité en créant un centre en Suisse dont les implications ont lieu en République démocratique du Congo, au Sri Lanka et en Palestine	80'000.00		Promotion des droits humains
Divers	Divers	Fondation Appel de Genève	Lutter contre les violences sexuelles dans les conflits armés et renforcer le respect des droits des femmes		240'000.- de 2012 à 2014	Promotion des droits humains - appui aux femmes
Divers	Guatemala - Suisse	Réseau International des droits humains RIDH	Formation de jeunes indigènes mayas à Genève, formation sur le système des Nations Unies et les mécanismes internationaux des droits humains.	5'000.00		Conférence à Genève - accès à Genève pour des représentants de la société civile Droits des peuples autochtones
Divers	Divers (Bénin Uruguay et Suisse)	OMCT Organisation mondiale contre la torture	Protection des enfants détenus confrontés à la torture et aux mauvais traitements	50'000.00	150'000.- accordés sur 3 ans (50'000.- par an)	Promotion des droits humains

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
 Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Divers	Divers	Synergie des Femmes pour les Victimes des Violences Sexuelles (SFVS) - OMCT	Projet soutenu par l'OMCT : Construction d'un centre d'accueil pour femmes victimes de violences diverses avec réinsertion à Goma, Nord du Kivu	Programme de 2012-2014, 70'000 francs versé début 2012, 5'000.- pour le suivi projet	Appui aux femmes	
Projets avec la collaboration de services de la Ville de Genève						
Am centrale - Caraïbes	Martinique	Association Genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD)	l'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFBD) à la Martinique; traduction; bourses de voyage pour collègues habitant le Sud	15'000.00	2011	Formation - Culture
Divers	Divers pays - Paraguay - Sénégal - Brésil	Conservatoire et jardin botaniques	Programme-cadre des CJB de la VG pour un développement durable au Sud : 1) Parc zoologique à Dakar : utilisation d'une partie du solde disponible; 2) Etnobotanica Paraguaya : CHF 31'613.77; 3) Institut Technique Supérieur "Campotech" : CHF 6'271.-; 4) Station Patiño : CHF 7'180.84.	45'066.00		Développement durable - Biodiversité
Amérique centrale	Nicaragua	Urbanistes sans frontières - UrbanMonde	Programme de gestion du territoire Matagalpa Nicaragua. Construction d'une instance régionale pour la gestion du territoire à Matagalpa	-	Programme 2010 - 2011, 150'000.- au total, en 2 tranches (75'000.- en 2011 en transitoire fin 2010). Dès 2012, programme repris via la FGC	Environnement - Développement urbain - Renforcement de la société civile

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

Amérique du Sud	Brésil	URBA Monde	Lutte contre le logement précaire et renforcement des coopératives d'habitat populaire - Salvador de Bahia	100'000.00	Programme repris par la FGC dès 2012	Développement urbain - Habitat
Amérique du Sud	Chili	Association Territoires Solidaires	Projet de Planification stratégique et de réduction des risques et désastres dans la vallée de l'Itaca au Chili	-	200'000 de 2012 à 2014	Gestion des risques - Développement durable
Moyen Orient	Liban	Muséum d'histoire naturelle	Journées de la science 2011 de Beyrouth	7'950.00		
Projets en lien avec des écoles de la Ville de Genève						
Afrique	Mali	Association Le Pont du Mali	Poursuite de la construction d'une case de santé. Collège Voltaire	9'869.20	2011	Santé
Afrique	Sénégal	Association "Cayla Solidaire"	Construction d'une case de santé avec des élèves de 9ème du Collège Cayla dans le cadre du programme "Classe Solidaire"	7'000.00		Santé
Amérique du Sud	Pérou	Association Terragr (avec Robin des Watts)	Projet de solidarité entre une école genevoise (école Le Corbusier) et une école péruvienne (Huancayo, District de San José de Quero). Rénovations dans l'école, isolation thermique, chauffage solaire, réfection de la cuisine	13'358.00		Education - Energie solaire
Asie	Vietnam	Centre de formation professionnelle technique, enseignement général	Construction d'une école primaire et d'un jardin d'enfants dans le village de Nhuan Thanh, supervisée par la Fondation Nouvelle Planète, dans le cadre d'un échange culturel auquel participent six élèves genevois	3'000.00		Education

TOTAL VERSE A DES ORGANISATIONS DE SOLIDARITE NON MEMBRES FGC	1'583'108.2
--	--------------------

PARTIE III				
Subventions accordées par la Ville de Genève au titre de la coopération au développement et de l'aide humanitaire				
Afrique	Afrique du Nord	Croix-Rouge Suisse	Aide d'urgence en faveur des réfugiés de Libye, en Afrique du Nord	100'000.00
Divers	Divers	Diverses organisations	Divers projets	150'000.00

TOTAL VERSE A DES ORGANISATIONS HUMANITAIRES	250'000.00
---	-------------------

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, le rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) est beaucoup plus étoffé que les informations que nous vous transmettons habituellement avec les comptes de la Ville de Genève. Si nous avons décidé d'élaborer un document aussi détaillé, c'est pour faire suite au débat passionnant – et fort long! – qui a animé le Conseil municipal au sujet de la coopération internationale lors du vote du budget 2012. En effet, l'activité de la DGVS a nécessité cette année la création de certains postes et une dotation budgétaire supplémentaire.

Le Conseil administratif nourrit l'ambition politique, au cours de cette législature, de discuter avec le Conseil municipal les choix de la Ville en matière de soutien, de coopération et d'aide au développement.

Vous avez vu dans les documents y afférents que nous avons mis au point un nouveau règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale. Nous avons également constitué une commission composée de sept experts, parmi lesquels des membres de la Fédération genevoise de coopération et du Service cantonal de la solidarité internationale. Ce dispositif devrait nous permettre de travailler efficacement et de prendre des décisions importantes portant sur des montants de plus en plus élevés. Je rappelle que la somme allouée à la coopération internationale dans le budget 2012 se monte à 5,9 millions de francs.

Au nom du Conseil administratif, j'espère donc que vous lirez attentivement le rapport d'activités 2011 de la DGVS, Mesdames et Messieurs. Vos remarques seront bien évidemment les bienvenues! Nous vous remettrons désormais un document analogue chaque année, afin de vous permettre de porter un regard critique – que vous avez déjà, je le sais bien... – sur ce pan de la politique publique de la Ville de Genève.

M. Tobias Schnebli (EàG). J'aimerais d'abord féliciter le Conseil administratif et la DGVS pour ce rapport d'activités. Il témoigne du travail important réalisé durant l'année 2011 en matière de solidarité internationale et du sérieux avec lequel nos autorités œuvrent dans ce domaine. Genève démontre ainsi qu'elle fait partie du monde à part entière, et qu'elle ne se contente pas d'accueillir les étrangers venus dépenser leur argent.

Cela dit, un point nous déçoit tout de même un peu... L'introduction du rapport réaffirme la volonté du Conseil administratif de consacrer 0,7% du budget municipal à la coopération internationale – mais à partir de l'année 2018 seulement. Ce délai est un signal négatif qui décrédibilise l'engagement fort louable dont l'exécutif a fait preuve en décidant la restructuration de la DGVS.

Parmi ses objectifs du Millénaire pour le développement, l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui a son siège européen à Genève, aimerait réduire de

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

moitié la pauvreté dans le monde. Elle demande donc à toutes les collectivités publiques de consacrer 0,7% de leur budget à la réalisation de cet objectif fixé à l'année 2015. Pourquoi le Conseil administratif estime-t-il que cela peut attendre trois ans de plus? Voilà qui affaiblit le message lancé avec la restructuration de la DGVS et l'intensification de son activité – que nous saluons, comme je l'ai déjà dit.

Je conviens qu'il s'agit là d'un objectif ambitieux dont nous devons nous efforcer de convaincre nos collègues de l'adopter à leur tour – si possible à l'horizon de cette législature, voire même pour l'année 2013. Cela devrait être faisable, puisque nous l'avons manqué de peu lors du débat sur le budget 2012... En tout cas, Ensemble à gauche s'engage à tout faire dans ce sens, afin que la Ville de Genève consacre bientôt 0,7% de son budget à la solidarité internationale.

J'insiste également sur la nécessité de soutenir les efforts du Conseil administratif et de la DGVS en renforçant la communication concernant les projets élaborés dans ce cadre. Par exemple, on pourrait consacrer une petite part de la dotation de chaque projet à informer les citoyens sur son bien-fondé et son intérêt, afin qu'il ait un impact sur la population d'ici.

J'ajouterai encore deux remarques concernant ce rapport d'activités de la DGVS. D'une part, il y est beaucoup question de professionnalisation; sur ce point, je plaide pour que l'on n'oublie pas l'engagement militant des bénévoles qui agissent par conviction. D'autre part, les instruments d'action mentionnés sont la coopération au développement, la coopération décentralisée et l'aide humanitaire. La promotion des droits humains a-t-elle été oubliée? Elle figure pourtant dans le règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale. C'est sans doute un détail aisément corrigé...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Comme mon préopinant vient d'en faire la démonstration, le rapport d'activités 2011 de la DGVS soulève une quantité de questions. D'habitude, le Conseil municipal se contente de prendre acte automatiquement des divers rapports d'activités qui lui sont transmis, mais il est exclu de suivre la même procédure dans le cas présent.

Nous aimerions notamment avoir des précisions sur l'utilisation des moyens financiers dont nous avons doté la DGVS dans le cadre de son institutionnalisation, et vérifier que les actions menées à bien correspondent aux dispositions prévues dans le nouveau règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale. Nous étudierons tout cela de près à la commission des finances, où nous demandons de renvoyer le rapport D-54.

M^{me} Martine Sumi (S). En préambule, je remercie les auteurs de ce rapport extrêmement détaillé qui constitue pour nous un précieux outil de travail. C'est

la première fois que nous recevons un tel document, véritable mine d'informations pour quiconque souhaite se pencher attentivement sur la question de l'aide au développement.

Fidèle à sa vocation internationale, cohérente avec sa vision alliant le local et le global, la Ville de Genève envisage la solidarité comme une nécessité. Elle a mis en œuvre – et continue d'ailleurs à le faire – des actions très concrètes de développement social et économique sur le terrain. Certes, on lit dans ce rapport qu'elle n'y a consacré que 0,44% de son budget en 2011, mais c'est déjà le double par rapport à l'année 2000. Nous sommes en bonne voie d'atteindre le pourcentage de 0,7% souhaité pour 2018, selon l'engagement pris par notre municipalité en signant la charte d'Aalborg, dont l'article 13 concerne spécifiquement la coopération internationale.

En 2011, 1 865 000 francs ont été attribués à la Fédération genevoise de coopération pour promouvoir 56 projets, la DGVS ayant par ailleurs consacré 1 583 108 francs à soutenir directement 66 projets souvent gérés par des organisations non gouvernementales (ONG), sans parler des fonds alloués à diverses organisations humanitaires pour l'aide d'urgence.

Concrètement, sur le terrain, on constate que l'Afrique reçoit immanquablement la part du lion – 41% des fonds investis, contre 21% pour l'Amérique du Sud – car les besoins y sont énormes. Il est intéressant de relever qu'un petit pourcentage du montant total concerne l'Europe et plus particulièrement Genève, pour des actions de sensibilisation visant à faire comprendre à nos concitoyennes et concitoyens la nécessité de la solidarité internationale. De manière générale, l'aide à l'enfance, la santé – notamment au niveau de l'alimentation – et le développement rural sont les thématiques dominantes des projets soutenus par la DGVS.

2011 fut une année importante pour cette délégation en raison de son rattachement au département des finances et du logement, de la création d'un secrétariat pourvu d'un poste d'administrateur et de l'élaboration du nouveau règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale. M^{me} Salerno nous a déjà parlé des perspectives pour l'année 2012, et il est intéressant de relever que le pourcentage du budget municipal consacré à la solidarité internationale s'élève désormais à 0,56%. Le groupe socialiste se réjouit énormément de cette augmentation substantielle.

La création de la commission consultative est une avancée très importante, car elle permettra une gestion plus pointue des projets soutenus. Je salue la présence en son sein de représentants du Canton, ainsi que des grands professionnels de la coopération internationale qui pourront vraiment aider la DGVS à être plus utile sur le terrain en choisissant de manière très ciblée les actions à mener et en contrôlant la juste distribution des fonds.

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

J'ajouterai une considération un peu plus personnelle. Je fais partie des membres du Conseil municipal qui ont eu la chance et le privilège de faire un voyage au Burkina Faso avec la Fédération genevoise de coopération, afin de voir sur place comment se déroule la réalisation des projets soutenus par la Ville. Je n'en suis pas revenue comme j'étais partie, car ce séjour m'a beaucoup enrichie. Je suis donc heureuse de pouvoir affirmer à ce plénum que les sommes votées, mais également les conseils prodigués sur place et tout l'échange qui a lieu entre les responsables des projets et la population locale, sont d'une importance capitale.

Je suis vraiment revenue du Burkina Faso riche de ma rencontre avec ces personnes et avec les habitants de ce pays qui ont beaucoup à nous apprendre en échange de notre aide financière: la joie de vivre, le plaisir des joies simples...

M. Olivier Fiumelli (LR). Heureusement que Martine Sumi est là pour défendre les dossiers du Conseil administratif... Elle vient de le faire avec brio et je l'en félicite! Quant à nous, le rapport d'activités 2011 de la DGVAS nous sera utile dans le cadre de l'étude du budget 2013, raison pour laquelle nous préconisons son renvoi à la commission des finances qui l'examinera en parallèle.

Par ailleurs, j'encourage M^{me} Sumi et les conseillers municipaux qui se sont rendus au Burkina Faso à nous fournir un bilan écrit de leur voyage et des réalités du terrain. Mais on me dit que nous avons déjà reçu ce document, et je m'en réjouis...

M. Eric Bertinat (UDC). L'Union démocratique du centre s'associe aux félicitations adressées par les autres partis à M^{me} Salerno au sujet du rapport d'activités 2011 de la DGVS. C'est un document intéressant dont la lecture nous aidera sans doute à avoir une certaine bonne conscience vis-à-vis du tiers-monde...

Je relève un détail qui m'a amusé: à la page 3, l'encadré avec le pourcentage des dépenses de fonctionnement des collectivités genevoises pour la solidarité internationale en 2012 nous apprend que les communes les plus généreuses en la matière – bien au-delà du seuil souhaité de 0,7% – sont Anières, Cologny, Genthod, Puplinge, Presinge et Vandœuvres... Voilà des municipalités fortunées qui abritent d'horribles riches – des capitalistes! – mais qui font pourtant un effort visible pour le tiers-monde... C'est un fait à saluer!

L'Union démocratique du centre sera bien évidemment favorable au renvoi du rapport D-54 à la commission des finances, où nous espérons approfondir plusieurs points. Je pense particulièrement aux priorités des politiques menées par la Ville de Genève. Elle a des atouts, des compétences et un potentiel suffisants pour

lui permettre d'aider d'autres villes, ce qui nous semble une très bonne idée... mais malheureusement pas une priorité absolue!

Ce rapport d'activités nous donne également l'impression que la DGVS a tendance à disperser son action en accordant de nombreuses petites sommes à une multitude de projets différents. Nous attendons quelques explications à ce sujet, afin de voir s'il n'est pas possible de faire mieux pour aider les pays en difficulté – et nous avons bon espoir d'y parvenir! Mesdames et Messieurs, ne voyez pas dans cette remarque une quelconque velléité de ma part de dénigrer l'important travail effectué par la DGVS, qui me semble correspondre au rôle de notre commune.

Nous aimerions simplement approfondir le sujet, car les informations contenues dans ce rapport nous permettront sans doute de mieux cerner les enjeux du projet de budget 2013, comme l'a relevé mon collègue Fiumelli.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts s'associent évidemment aux louanges adressées au Conseil administratif au sujet du rapport d'activités 2011 de la DGVS. Il est vrai que les informations contenues dans les comptes 2011 de la Ville de Genève étaient nettement plus succinctes! Ce rapport est donc le bienvenu. Cependant, nous avons plusieurs questions à poser au sujet des documents supplémentaires que nous avons reçus suite à la conférence de presse donnée par le Conseil administratif. Les Verts saluent l'effort de la Ville en matière de coopération internationale, mais ils souhaitent à leur tour renvoyer le rapport D-54 en commission pour l'étudier de plus près.

Ce qui a été fait y est certes présenté de manière assez complète et détaillée, mais je m'interroge tout de même sur certains aspects du règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale et sur divers points du rapport d'activités de la DGVS. Il est évidemment important de pouvoir contrôler comment la Ville utilise les deniers publics, mais je comprends mal la nécessité de créer un secrétariat et une commission consultative venant s'ajouter à des structures déjà existantes. Nous pourrions débattre de ces questions en commission.

Le principal souci des Verts est de tendre au plus vite au pourcentage minimal de 0,7% du budget municipal consacré à la solidarité internationale. Ce matin encore, les médias commentaient la position de la Suisse dans le classement des pays actifs en matière de coopération internationale, et nous avons bien dû constater qu'elle était loin d'en occuper la première place. Dans ce contexte, la Ville de Genève a encore des efforts à fournir; j'espère qu'elle atteindra l'objectif du 0,7% avant l'année 2018.

Les Verts aimeraient encore savoir quelle est la part du fonds destiné à la solidarité internationale que la Ville consacre aux structures administratives y relatives. Quand on fait un don à une association, on souhaite en général qu'au moins

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

90 centimes de chaque franc versé serve directement à la cause que l'on défend – et non que les 60% du montant soient consacrés aux tâches administratives. Tel est notre souci, mais nous nous réjouissons d'être rassurés en commission des finances...

M^{me} Maria Casares (EàG). J'irai dans le même sens que mes collègues M^{me} Perler-Isaaz et M. Schnebli. J'ajoute que le Conseil national a discuté ces jours de l'aide internationale et en a conclu que la Suisse avait encore un effort considérable à fournir dans ce domaine. La Ville de Genève est directement concernée par ce constat, que partagent d'ailleurs de nombreux politiciens. Notre groupe, en tout cas, n'aura de cesse de le réaffirmer et de le marteler bien haut, afin qu'il soit entendu une fois pour toutes.

Mon intervention visait surtout à saluer l'effort de la DGVS et de toutes les personnes qui y travaillent pour choisir les projets à soutenir et en assurer le suivi. Je suis heureuse de souligner que 12% d'entre eux concernent spécialement les femmes. Dans ce sens, je demande le renvoi du rapport d'activités 2011 de la DGVS et des documents reçus en annexe non pas à la commission des finances, comme le voudrait M. Fiumelli, mais à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. En effet, je pense que cette dernière est plus compétente pour étudier un tel dossier et en juger le contenu. Il ne s'agit pas seulement de parler finances, mais aussi d'évaluer les grandes lignes de l'aide fournie par la Ville en matière de solidarité internationale.

M. Grégoire Carasso (S). Je souhaitais intervenir au nom du groupe socialiste pour rebondir sur les propos tenus tout à l'heure par M. Bertinat au sujet de l'aide des différentes collectivités genevoises en matière de solidarité internationale. Mais je vois qu'il a déjà quitté la salle, je vous prierai donc de lui transmettre ma remarque, Monsieur le président...

Il a cité quelques communes très riches effectivement exemplaires en matière d'aide au développement. Pouvons-nous voir là un signe avant-coureur d'un revirement de position de l'Union démocratique du centre lors du vote du budget 2013? Je rappelle que ce parti était de ceux qui ont refusé d'augmenter à hauteur de 0,7% la part du budget municipal 2012 consacrée à la solidarité internationale... Cette référence aux excellentes performances de certaines petites communes fortunées et très à droite où l'Union démocratique du centre est bien représentée me laisse espérer qu'elle saura rectifier le tir au sein du Conseil municipal de la Ville de Genève lors du prochain débat budgétaire...

Tout comme M^{me} Perler-Isaaz, j'ajoute que nous espérons atteindre l'objectif du 0,7% d'aide au développement avant l'année 2018, si possible. Nous avons

failli y arriver au budget 2012, et je déplore qu'une majorité du Conseil municipal n'ait pas su saisir cette occasion. Je lance ici une pique à l'intention de nos amis les Verts, afin de terminer mon intervention sur une note optimiste: peut-être le débat de ce jour est-il également pour eux à marquer d'une pierre blanche, en vue de l'approbation du pourcentage dédié à la solidarité internationale lors du vote du budget 2013...

M. Carlos Medeiros (MCG). Le Mouvement citoyens genevois demande lui aussi le renvoi du rapport D-54 à la commission des finances pour une étude plus détaillée. Nous aimerions notamment recevoir certaines explications sur les critères de répartition de l'aide à la coopération, car il me semble, à la lecture du rapport d'activités 2011 de la DGVS, que certains pays sont nettement favorisés par rapport à d'autres. Je ne mets pas en cause le bien-fondé du soutien qui leur est offert, mais j'aimerais simplement mieux comprendre comment tout cela fonctionne – surtout pour ce qui est des frais administratifs, comme l'a très bien relevé la représentante des Verts. Nous aimerions également obtenir plus de détails sur l'effort de professionnalisation de la DGVS, qui a occasionné l'engagement de nouveaux fonctionnaires et la création d'un secrétariat. Mais le débat de la commission des finances nous permettra sans doute d'approfondir le sujet pour savoir de quoi il en retourne...

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). J'aimerais faire deux remarques. Premièrement, il s'agit évidemment de rendre des comptes sur l'aide fournie par les collectivités publiques en matière de solidarité internationale. M^{me} Perler-Isaaz a dit que 90% des fonds versés devaient aller directement à l'action sur le terrain, mais cela est impossible! Une part de cet argent doit forcément être consacrée à la mise en place et au fonctionnement des structures administratives nécessaires à la gestion des opérations – ce qui coûte cher! On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre!

Deuxièmement, l'encadré de la page 3 du rapport évoqué tout à l'heure par M. Bertinat est incomplet, car il ne porte que sur l'année 2010. Il ne nous permet donc pas d'évaluer sur la durée les dépenses de fonctionnement des communes genevoises en matière de solidarité internationale. Or, il se peut que certaines d'entre elles aient versé tout à coup un demi-million de francs qui a boosté leur performance pour l'année 2010, alors qu'elles ne consacraient pas forcément 0,7% de leur budget à la coopération pendant les années précédentes. Cette dimension me paraît manquer dans le rapport D-54, mais le Conseil administratif pourra peut-être nous fournir davantage de données à ce sujet en commission...

Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire

M. Christian Zaugg (EàG). Chers collègues, j'aimerais vous livrer une petite réflexion avant de voter le renvoi du rapport D-54 en commission. Je vous signale au passage que je serais plutôt favorable à son examen par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, mais la majorité du Conseil municipal en décidera...

Je suis personnellement engagé dans l'aide au développement par l'intermédiaire d'une petite ONG que j'ai le plaisir de présider. Or, en voyant la liste des pays destinataires des fonds versés par la Ville en matière de solidarité internationale, je m'interroge... Certains d'entre eux sont franchement pauvres et, dans leur cas, la pertinence des projets d'aide au développement ne souffre aucune remise en question, tandis que d'autres seraient plutôt riches mais utilisent mal les impôts qui leur sont versés. Naturellement, je ne me risquerai pas à les nommer...

Quelques-uns des projets figurant dans le rapport d'activités 2011 de la DGVS concernent donc des pays qui ne sont pas pauvres – ou sont même considérés comme riches par *Atlaséco*. D'une certaine manière, continuer à leur apporter de l'aide revient à cautionner la mauvaise gestion des fonds de solidarité internationale par le pouvoir en place. C'est une problématique qui m'occupe en ce moment au sein de l'ONG dont je suis responsable, et j'invite la commission qui étudiera le rapport à se pencher elle aussi sur cet aspect de la question.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, peu importe la commission dans laquelle vous renverrez ce rapport; le Conseil administratif sera enchanté d'en discuter avec vous! En effet, le débat s'annonce passionnant.

Certes, la Ville de Genève a consacré 0,44% de son budget 2011 à la solidarité internationale, mais j'imagine que vos questions sur l'activité de la DGVS iront au-delà de ce strict cadre temporel et porteront notamment sur les budgets suivants. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce pourcentage s'élève à 0,56% pour l'année 2012, mais nous avons encore du chemin à faire en vue d'atteindre l'objectif minimal du 0,7% – M^{me} Perler-Isaaz a eu raison de le rappeler. Ce chemin-là, le Conseil administratif est déterminé à le parcourir durant cette législature. J'espère donc que vous serez nombreuses et nombreux à nous appuyer dans ce sens!

Pour l'heure, nous aurons grand plaisir à répondre en commission à vos questions, y compris sur les aspects plus techniques concernant les structures administratives mises en place en 2011. Vous le savez, Mesdames et Messieurs, mais je saisis cette occasion de le répéter: sur les 5,9 millions de francs affectés par la Ville à la coopération internationale, le montant consacré aux deux postes en voie

Question: sécurité à l'angle du chemin Kermély et de l'avenue de Miremont

d'être pourvus pour assurer la gestion des fonds est relativement peu important. Il me semble que cela devrait d'ores et déjà toutes et tous vous rassurer: en matière de solidarité internationale, nous ne dépensons pas outre mesure ni de manière inconsidérée pour des frais d'ordre administratif.

En guise de conclusion, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette problématique. Mes collègues Esther Alder et Rémy Pagani se réjouissent autant que moi d'en discuter avec vous en commission!

Le président. Monsieur Zaugg, demandez-vous formellement le renvoi du rapport D-54 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse?

M. Christian Zaugg (EàG). Monsieur le président, je ne ferai pas l'impasse là-dessus si le Conseil municipal préfère le renvoyer à la commission des finances, mais il me semble plus judicieux de l'examiner au sein de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Le président. Je mets aux voix le renvoi du rapport d'activités 2011 de la DGVS, soit à la commission des finances, soit à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi du rapport d'activité 2011 de la DGVS à la commission des finances est accepté par 39 oui contre 28 non (1 abstention).

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 janvier 2012 de M. Christian Zaugg, intitulée: «Sécurité à l'angle du chemin Kermély et de l'avenue de Miremont» (QE-366)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

L'absence d'un miroir à la sortie du chemin Kermély en débouchant sur l'avenue de Miremont pose un véritable problème de sécurité. Il est, en effet, impossible pour les automobilistes et les cyclistes de voir, compte tenu des voitures

¹ «Mémorial 169^e année»: Annonce, 4249.

Question: sécurité à l'angle du chemin Kermély et de l'avenue de Miremont

garées en épi, tout véhicule pouvant arriver sur la droite. Le Conseil administratif pourrait-il prendre des dispositions à cet égard?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une visite sur place a permis à nos services de confirmer que les usagers sortant du chemin Kermély sur l'avenue de Miremont n'ont pas une très bonne visibilité des voitures venant de leur droite. Cependant, le chemin Kermély est une propriété privée, appartenant à plusieurs personnes et sociétés. Dès lors, il n'appartient pas à la Ville de Genève, mais aux propriétaires concernés, de procéder à la demande d'installation d'un miroir.

Les propriétaires de ce chemin peuvent envoyer une demande au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, qui émettra un préavis. Les demandeurs devront ensuite solliciter l'approbation de la Direction générale de la mobilité puis, le cas échéant, une entreprise pour la fourniture et la pose du miroir. Tous les frais relatifs à l'achat et l'installation du miroir seront à leur charge.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Christian Zaugg (EàG). Chers collègues, la situation dont il est question ici est complètement ubuesque! Il s'agit en fait d'un tout petit problème que les citoyens concernés ne parviennent pourtant pas à résoudre. Quand on veut aller de l'avenue Calas à l'avenue de Miremont, il faut passer par le chemin Kermély pour aboutir à un croisement avec ladite avenue de Miremont. Or, cet endroit est très dangereux en raison des véhicules garés en épi sur la droite, j'ai moi-même failli plusieurs fois me faire faucher par une voiture – et je ne suis pas le seul!

J'ai donc demandé au Conseil administratif de bien vouloir poser un miroir. Rien à faire! Pourquoi? Parce que le chemin Kermély est privé – pourtant, une zone bleue s'étend sur tout son côté droit et on y assiste régulièrement à des interventions du Service d'incendie et de secours (SIS) et des ambulances. Mais le Conseil administratif n'a rien voulu entendre. Je me suis alors adressé aux fonctionnaires compétents – un mur! – puis aux autorités cantonales responsables de la mobilité – un autre mur, encore et toujours! Impossible de poser un miroir à l'angle de l'avenue de Miremont et du chemin Kermély, sous prétexte qu'il s'agit d'une voie privée! C'est incroyable! Je répète d'ailleurs qu'elle ne l'est qu'à moitié, puisqu'il y a une zone bleue sur la droite.

Question: sécurité à l'angle du chemin Kermély et de l'avenue de Miremont

Les citoyens comme moi ne sont pas les seuls concernés par cette situation invraisemblable, qui entrave également le passage des véhicules d'urgence et des transports publics. Je trouve inouï que l'on m'ait répondu de cette manière et que le Conseil administratif ne se décide pas à poser un miroir à ce croisement. Je le remercie de bien vouloir remédier à ce problème avant que des accidents graves ne s'y produisent!

M. Rémy Pagani, maire. Comme vous l'avez relevé à juste titre, Monsieur Zaugg, le chemin Kermély – je n'ose pas le qualifier de «vicinal» – appartient à des privés qui se doivent d'en assurer l'entretien, notamment en termes de sécurité. Les services municipaux et cantonaux leur ont plusieurs fois demandé de répondre à leurs obligations en la matière, à savoir de se cotiser pour payer l'installation d'un miroir – pas pour se regarder dedans, mais pour pouvoir déboucher dans l'avenue de Miremont sans risquer sa vie! Malheureusement, la plupart de ces personnes ont refusé de répondre à nos injonctions...

Je pose donc la question: est-ce à la collectivité publique d'assumer leurs devoirs à leur place? Je ne le pense pas, et tel est le sens de notre réponse à la question écrite QE-366 de M. Zaugg.

En ce qui concerne la zone bleue, Monsieur le conseiller municipal, je vous informe que la Fondation des parkings a tendance à décorer de son pinceau bleu toutes les rues qui lui semblent s'y prêter... C'est comme l'overbooking dans les avions: elle a délivré trop de macarons et les habitants de certains quartiers rouspètent, car ils ont payé le droit de se garer sur le domaine public mais ne trouvent jamais de place disponible. D'où la velléité de ladite fondation de créer des zones bleues un peu partout! Il ne faut pas pour autant confondre les chemins privés et publics.

En tout état de cause, Mesdames et Messieurs, malgré les avertissements que j'ai reçus dernièrement pour me dissuader d'entrer dans un engrenage qui risque de pousser tous les privés à se ruer sur la brèche ainsi ouverte, j'ai décidé de sécuriser aux frais de la Ville l'angle de l'avenue de Miremont et du chemin Kermély en y posant un miroir. En effet, je pense que la sécurité à cet endroit est prioritaire. J'espère que les propriétaires des très nombreux chemins analogues sur le territoire municipal n'en profiteront pas pour me demander de leur offrir le même dispositif! (*Applaudissements.*)

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 22 février 2012 de MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, M^{mes} Sarah Klopmann et Frédérique Perler-Isaaz, intitulée: «Tarifs dans les centres sportifs de la Ville» (QE-367)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Pourrions-nous obtenir l'ensemble des tarifications en vigueur pour toutes les installations sportives de la Ville, ainsi que tous les rabais octroyés?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'ensemble des tarifications en vigueur, ainsi que les différents rabais octroyés pour toutes les installations sportives, figure sur le site internet de la Ville de Genève (documents à télécharger):

<http://www.ville-geneve.ch/themes/sport/tarifs-entree-location-installations-sportives/>

En annexe de la présente réponse figure le document récapitulatif sur l'ensemble de ces mesures.

A noter enfin que, depuis le 1^{er} octobre 2011, la carte 20 ans/20 francs, achetée une seule fois au prix de 20 francs, donne accès à des tarifs préférentiels dans le domaine sportif. Cette démarche répond à la volonté du Conseil administratif de faciliter l'accès de tous les publics aussi bien à la culture qu'au sport. En effet, en sus de cette mesure, il avait également validé en septembre dernier de nouveaux tarifs concernant les jeunes et les familles, via l'extension du tarif jeune à 25 ans révolus et l'adhésion au réseau de la carte Gigogne.

De nombreuses mesures sont enfin mises en œuvre toute l'année dans le domaine culturel pour les seniors, les personnes précarisées et à bas revenus, les jeunes et les personnes handicapées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

Annexe mentionnée

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 4733.

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Question: tarifs dans les centres sportifs de la Ville



Service des sports

DEPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT

TARIFS POUR LA MISE A DISPOSITION ET
L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Centre sportif des Vernets
Rue Hans-Wilsdorf 4
Case postale 1769
1211 Genève 26
T +41 22 418 40 00
F +41 22 418 40 01

TABLE DES MATIERES

1. Définitions	3
2. Tarifs individuels	4
3. Tarifs collectifs	7
4. Tarifs pour les clubs sportifs	10
5. Tarifs commerciaux	12
6. Tarifs des activités sportives	14
7. Tarifs « parking »	15
8. Liste des rabais accordés aux utilisateurs d'installations sportives	16

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)

Question: tarifs dans les centres sportifs de la Ville

1. DÉFINITIONS

Les tarifs réduits (billets d'entrée et abonnements) sont appliqués sur présentation d'une pièce de légitimation :

- *aux personnes jusqu'à 25 ans révolus (l'entrée est gratuite pour les enfants jusqu'à 6 ans révolus) ;*
- *aux familles (soit 1 parent ou grand-parent, accompagnés de 2 enfants minimum âgés de moins de 18 ans ou deux adultes accompagnés d'un enfant)*
- *aux retraité-e-s (uniquement pour les personnes qui ont atteint l'âge légal de la retraite AVS – soit 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes) ;*
- *aux personnes accomplissant un service militaire (uniforme ou ordre de marche valable) ;*
- *aux chômeuses ou chômeurs (sur présentation de la carte de chômeur, que lui remet le conseiller ou la conseillère en placement) ;*
- *aux personnes à mobilité réduite ou au bénéfice de l'AI ;*
- *aux employé-e-s Ville de Genève (sur présentation de la carte d'identification) ;*
- *aux conseiller/ère-s municipaux/ales et aux conseiller/ère-s administratif/ve-s (sur présentation de la carte d'identification).*

Des tarifs spéciaux existent pour les détenteurs des cartes 20 ans / 20 francs et gigogne.

Les abonnements des piscines et des patinoires sont proposés pour les périodes d'un mois, de trois mois, de 6 mois et d'une année. Le mois s'entend à 30 jours.

Les installations sont ouvertes selon le planning établi par le Service des sports (cf. www.ville-geneve.ch).

Les fermetures annuelles ou occasionnelles ne sont pas remboursées.

Les abonnements peuvent être remboursés sur présentation d'un certificat médical qui atteste que la personne ne peut pas pratiquer de sport (incapacité minimale 3 mois).

Les tarifs s'entendent TVA comprise (taxe sur la valeur ajoutée comprise) lorsque la prestation est comprise dans le champ de l'impôt.

Les différents tarifs préférentiels proposés ne sont pas cumulables.

Les demandes de location d'installations ou de matériel, avec une configuration spécifique, avec ou sans personnel, font l'objet d'un devis et d'un contrat particulier. Elles sont fonction du planning d'utilisation.

Pour des raisons de sécurité, un adulte ne peut accompagner au maximum que 4 enfants de moins de 10 ans.

Les enfants de moins de 10 ans ne sont admis que s'ils sont accompagnés par un adulte pendant toute la durée de la fréquentation des installations sportives. Tout enfant sans accompagnant est placé dans le bureau du gardien jusqu'à ce que son représentant légal, ou toute autre personne valablement désignée par celui-ci, vienne le chercher.

2. TARIFS INDIVIDUELS

1. PISCINES DES VERNETS ET DE VAREMBÉ

Entrée individuelle piscine	Adultes	1 entrée	6.-
		10 entrées	54.-
		carte (1 année)	240.-
		carte (6 mois)	120.-
		carte (3 mois)	60.-
		carte (1 mois)	20.-
	Tarif réduit	1 entrée	3.-
		10 entrées	27.-
		carte (1 année)	120.-
		carte (6 mois)	60.-
		carte (3 mois)	30.-
		carte (1 mois)	10.-
20 ans-20 francs	1 entrée	2.-	
	10 entrées	18.-	
	carte (1 année)	80.-	
	carte (6 mois)	40.-	
	carte (3 mois)	20.-	
	carte (1 mois)	7.-	
Entrée individuelle fitness/piscines (dès 16 ans uniquement - Vernets)	Adultes	1 entrée	12.-
		10 entrées	108.-
		carte (1 année)	480.-
		carte (6 mois)	240.-
		carte (3 mois)	120.-
		carte (1 mois)	40.-
	Tarif réduit	1 entrée	9.-
		10 entrées	81.-
		carte (1 année)	360.-
		carte (6 mois)	180.-
		carte (3 mois)	90.-
		carte (1 mois)	30.-
20 ans / 20 francs	1 entrée	7.-	
	10 entrées	63.-	
	carte (1 année)	280.-	
	carte (6 mois)	140.-	
	carte (3 mois)	70.-	
	carte (1 mois)	24.-	
Locations diverses	Maillots de bain (avec dépôt de CHF 30.-)	7.-	
Vente	Serviette de bain (avec dépôt de CHF 10.-)	7.-	
	Cadenas	9.-	
Abonnement perdu		15.-	
Pompiers uniformés en service (professionnels)		gratuit	
Sapeurs-pompiers du Canton de Genève (volontaires)		gratuit	

TARIFS INDIVIDUELS (SUITE)

2. BASSINS DE QUARTIER

Entrée individuelle bassins (accès limité à certaines heures) gratuit

3. PATINOIRES DES VERNETS

Entrée individuelle patinoire	Adultes	1 entrée	6.-	
		10 entrées	54.-	
		carte (6 mois)	120.-	
		carte (3 mois)	60.-	
			carte (1 mois)	20.-
	Tarif réduit	1 entrée	3.-	
		10 entrées	27.-	
		carte (6 mois)	60.-	
		carte (3 mois)	30.-	
			carte (1 mois)	10.-
	20 ans / 20 francs	1 entrée	2.-	
		10 entrées	18.-	
carte (6 mois)		40.-		
carte (3 mois)		20.-		
		carte (1 mois)	7.-	
Location de patins		la paire	2.-	
Abonnement perdu			15.-	

4. PATINOIRES DE QUARTIER

Entrée individuelle	Entrée		gratuit
Location de patins		la paire	2.-

5. CENTRES SPORTIFS

Tennis / Badminton			
Réservation individuelle	1 court (par heure – plein tarif)		14.-
	10 entrées (plein tarif)		126.-
	1 court (par heure – tarif réduit)		7.-
	10 entrées (plein réduit)		63.-
	1 court (par heure – 20 ans / 20 francs)		5.-
	10 entrées (20 ans / 20 francs)		45.-
Tennis	Abonnement saison été – 1H par semaine		280.-*
	Abonnement saison hiver – 1H par semaine		320.-*

TARIFS INDIVIDUELS (SUITE)

Tennis (suite)	Abonnement saison été – illimité De 8H à 12H et 14H à 16H	280.-*
	Abonnement saison été De 20 H à 21 H (sans éclairage)	200.-*
	Tous les types d'abonnement – tarif réduit	140.-*
	Tous les types d'abonnement–20 ans/20 francs	100.-*

*Eté (CS de Vessy et CS du Bois des Frères)
*Hiver (CS du Bout-du-Monde)

Quilles		
Réservation individuelle	1 piste (par heure)	14.-
Mur d'escalade intérieur		
Réservation individuelle	1 séance adulte (par tranche de 3 heures)	20.-
	1 séance (par tranche de 3 heures - tarif réduit, * dès 9 ans)	10.-
	1 séance 20 ans / 20 francs	9.-
	Abonnement saison – plein tarif	250.-
	Abonnement saison – tarif réduit	125.-
	Abonnement saison – 20 ans / 20 francs	110.-
Location de casier	par saison	60.-

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Question: tarifs dans les centres sportifs de la Ville

TARIFS COLLECTIFS

PISCINES DES VERNETS ET DE VAREMBÉ

Entrée collective piscine	Famille	1 ^{er} adulte	6.-
		2 ^{ème} adulte	3.-
		1 ^{er} enfant	1.-
		2 ^{ème} enfant	1.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit
Abonnement annuel	Famille	1 ^{er} adulte	240.-
		2 ^{ème} adulte	120.-
		1 ^{er} enfant	30.-
		2 ^{ème} enfant	30.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit
Abonnement 6 mois	Famille	1 ^{er} adulte	120.-
		2 ^{ème} adulte	60.-
		1 ^{er} enfant	15.-
		2 ^{ème} enfant	15.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit
Abonnement 3 mois	Famille	1 ^{er} adulte	60.-
		2 ^{ème} adulte	30.-
		1 ^{er} enfant	8.-
		2 ^{ème} enfant	8.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit
Abonnement 1 mois	Famille	1 ^{er} adulte	20.-
		2 ^{ème} adulte	10.-
		1 ^{er} enfant	3.-
		2 ^{ème} enfant	3.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit
Entrée collective Sur présentation de la carte Gigogne		1 ^{er} adulte	3.-
		2 ^{ème} adulte	3.-
		1 ^{er} enfant	1.-
		2 ^{ème} enfant	1.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit
Abonnement annuel	Gigogne	1 ^{er} adulte	120.-
		2 ^{ème} adulte	120.-
		1 ^{er} enfant	30.-
		2 ^{ème} enfant	30.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit
Abonnement 6 mois	Gigogne	1 ^{er} adulte	60.-
		2 ^{ème} adulte	60.-
		1 ^{er} enfant	15.-
		2 ^{ème} enfant	15.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit
Abonnement 3 mois	Gigogne	1 ^{er} adulte	30.-
		2 ^{ème} adulte	30.-
		1 ^{er} enfant	8.-
		2 ^{ème} enfant	8.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Question: tarifs dans les centres sportifs de la Ville

99

TARIFS COLLECTIFS (SUITE)

Abonnement 1 mois	Gigogne	1 ^{er} adulte	10.-
		2 ^{ème} adulte	10.-
		1 ^{er} enfant	3.-
		2 ^{ème} enfant	3.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit

Entrée collective, sur réservation pour les écoles primaires genevoises, cycles d'orientation genevois, les écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire, GIAP, Centre médico-pédagogique et écoles de formation pré professionnelle de Saint-Gervais et de Conches et autres écoles réservant par le biais de la coordination pour l'éducation physique et le sport de l'Etat de Genève gratuit

Entrée collective, sur réservation pour écoles privées, écoles vaudoises, françaises et institutions à caractère social, pédagogique, éducatif (par entrée) 1.-

Dans le cadre de la **réservation collective** pour les pompiers professionnels et volontaires, les garde-frontières et la police genevoise, aux heures convenues à l'avance et uniquement pour l'entraînement gratuit

2. PATINOIRES DES VERNETS

Entrée collective patinoire	Famille	1 ^{er} adulte	6.-
		2 ^{ème} adulte	3.-
		1 ^{er} enfant	1.-
		2 ^{ème} enfant	1.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit

Abonnement 6 mois	Famille	1 ^{er} adulte	120.-
		2 ^{ème} adulte	60.-
		1 ^{er} enfant	15.-
		2 ^{ème} enfant	15.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit

Abonnement 3 mois	Famille	1 ^{er} adulte	60.-
		2 ^{ème} adulte	30.-
		1 ^{er} enfant	8.-
		2 ^{ème} enfant	8.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit

Abonnement 1 mois	Famille	1 ^{er} adulte	20.-
		2 ^{ème} adulte	10.-
		1 ^{er} enfant	3.-
		2 ^{ème} enfant	3.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit

Entrée collective Sur présentation de la carte Gigogne	1 ^{er} adulte	3.-
	2 ^{ème} adulte	3.-
	1 ^{er} enfant	1.-
	2 ^{ème} enfant	1.-
	dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Question: tarifs dans les centres sportifs de la Ville

TARIFS COLLECTIFS (SUITE)

Abonnement 6 mois	Gigogne	1 ^{er} adulte	60.-
		2 ^{ème} adulte	60.-
		1 ^{er} enfant	15.-
		2 ^{ème} enfant	15.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit
Abonnement 3 mois	Gigogne	1 ^{er} adulte	30.-
		2 ^{ème} adulte	30.-
		1 ^{er} enfant	8.-
		2 ^{ème} enfant	8.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit
Abonnement 1 mois	Gigogne	1 ^{er} adulte	10.-
		2 ^{ème} adulte	10.-
		1 ^{er} enfant	3.-
		2 ^{ème} enfant	3.-
		dès le 3 ^{ème} enfant	gratuit

Entrée collective, sur réservation pour les écoles primaires genevoises, cycles d'orientation genevoises, les écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire, GIAP, Centre médico-pédagogique et écoles de formation pré professionnelle de Saint-Gervais et de Conches et autres écoles réservant par le biais de la coordination pour l'éducation physique et le sport de l'Etat de Genève (patins prêtés gratuitement) gratuit

Entrée collective, sur réservation pour les écoles supérieures genevoises, écoles privées, écoles vaudoises, françaises et institutions à caractère social, pédagogique, éducatif (par membres) – (patins prêtés gratuitement) 1.-

3. CENTRES SPORTIFS

Réservation collective de salles, terrains, courts de tennis ou badminton, sur réservation pour les écoles primaires genevoises, cycles d'orientation genevoises, les écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire, GIAP, Centre médico-pédagogique et écoles de formation pré professionnelle de Saint-Gervais et de Conches et autres écoles réservant par le biais de la coordination pour l'éducation physique et le sport de l'Etat de Genève gratuit

Réservation collective de courts de tennis ou badminton, sur réservation pour les écoles privées, écoles vaudoises, françaises et institutions à caractère social, pédagogique, éducatif 7.-

Réservation collective de salles ou terrains, sur réservation pour les écoles privées, écoles vaudoises, françaises et institutions à caractère social, pédagogique, éducatif 15.-

Mur d'escalade

Dans le cadre de la **réservation collective** pour les pompiers professionnels et volontaires, les garde-frontières et la police genevoise, aux heures convenues à l'avance et uniquement pour l'entraînement gratuit

4. TARIFS POUR LES CLUBS SPORTIFS

1. PISCINES DES VERNETS ET DE VAREMBÉ

Entrée individuelle membre d'un club	Club résident de l'installation uniquement – par saison	
	membre jusqu'à 20 ans révolus	40.-
	membre de plus de 20 ans	80.-
	oubli de l'abonnement (adultes / enfants)	6.- / 3.-
Réservation collective pour le club	Ligne d'eau 50 m (par heure et par ligne)	50.-

2. BASSINS DE QUARTIER

Réservation collective pour club sans activités commerciales	équivalent ligne d'eau 50 m (par heure et par ligne)	50.-
Réservation pour école de natation Sans rabais	équivalent ligne d'eau 50 m (par heure et par ligne)	50.-

3. PATINOIRES DES VERNETS

Entrée individuelle membre d'un club	Club résident de l'installation uniquement – par saison	
	membre jusqu'à 20 ans révolus	25.-
	membre de plus de 20 ans	50.-
	oubli de l'abonnement (adultes / enfants)	6.- / 3.-
Réservation collective pour club	Surface de glace (heure)	200.-
Location casier individuel <i>(à libérer en fin de saison)</i>	Casier grand)	65.-
	Casier (petit)	30.-
Entrée accompagnant <i>(maximum 2 cartes par élève)</i>	Dès 10 ans (hockey)	30.-
	Dès 13 ans (patinage)	30.-

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Question: tarifs dans les centres sportifs de la Ville

TARIFS POUR LES CLUBS SPORTIFS (SUITE)

4. CENTRES SPORTIFS

Vélodrome	Location annuelle à l'association du « Vel d'Hiv » <i>Les cartes d'entraînement sont en vente auprès de l'Association du « Vel d'Hiv » de Genève</i>	10'000.-
Location salles diverses	Salle de théorie – journée Salle spécifique I – annuel <i>Tir, tir à l'arc, lutte, arts martiaux, haltérophilie</i> Salle spécifique II – annuel <i>Type : Boxe</i> Salle spécifique III – annuel <i>Type : Salle d'armes, boulodrome</i>	150.- 1200.- 2'000.- 10'000.-
Réservation collective pour club	Terrain par heure et par surface Tennis, Badminton et escalade Tarifs de la discipline (1 séance)	50.- 14.- / 20.-
Locations diverses Vélodrome	Armoire - Location saison Crochet - Location saison	200.- 55.-

5. TARIFS COMMERCIAUX*

* CHAQUE LOCATION DES INFRASTRUCTURES A DES FINS COMMERCIALES FAIT L'OBJET
 D'UNE CONVENTION SPECIFIQUE – AUCUN RABAIS

1. PISCINES DES VERNETS ET DE VAREMBE

Location des infrastructures	Location catégorie meeting / championnat (bassin interne - par jour)	4'000.-
	Location catégorie meeting / championnat (bassin externe - par jour)	1'000.-
	Bureaux / arcades (m ²)	tarifs de la GIM
	Ligne d'eau 50 m (par heure, par ligne et par mois) pour activité commerciale	1'000.-
	Vitrines d'exposition (moins de 1m ² / annuel)	50.-
	Vitrines d'exposition (moins de 2m ² / annuel)	100.-
	Vitrines d'exposition (plus de 2 m ² / annuel)	150.-
Location école de natation		Convention

2. BASSINS DE QUARTIER

Location des infrastructures	Bassins pour activité commerciale (par heure et par saison)	2'000.-
-------------------------------------	--	---------

3. PATINOIRES DES VERNETS

Locations des infrastructures Sans le parking	Entraînements privés (par heure)*	200.-	
	Location par professeur de patinage – annuel*	2'500.-	
	Location par assistant professeur de patinage – annuel*	1'250.-	
	<i>* valable uniquement pour les cours se déroulant durant les plages réservées spécifiquement à cet effet</i>		
	Patinoire intérieure		
	Location (catégorie championnat par match)	7'000.-	
	Location (catégorie spectacle sur glace par jour)	6'000.-	
	Location (catégorie spectacle sans glace par jour)	4'000.-	
	Location (catégorie petite manifestation Avec glace - par jour)	2'000.-	
	Location (catégorie petite manifestation Sans glace – par jour)	1'000.-	
Patinoire extérieure			
Location catégorie (avec glace par jour)	2'000.-		
Location catégorie (sans glace par jour)	1'000.-		
	Salle de théorie – journée	150.-	
Location GSHC SA		convention	

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Question: tarifs dans les centres sportifs de la Ville

5. TARIFS COMMERCIAUX (SUITE) *

* CHAQUE LOCATION DES INFRASTRUCTURES A DES FINS COMMERCIALES FAIT L'OBJET
D'UNE CONVENTION SPÉCIFIQUE

4. CENTRES SPORTIFS

Location des infrastructures

Location salle de type omnisports complète pour manifestation en lien avec le sport entrée gratuite (par jour)	1'000.-
Location salle de type omnisports complète pour manifestation en lien avec le sport entrée payante (par jour)	3'000.-
Location salle de type omnisports complète pour manifestation sans lien avec le sport (par jour)	5'000.-
Location d'un site type stade ou centre sportifs (par jour)	7'000.-
 Ring de boxe avec montage et démontage	 2'000.-

6. TARIFS DES ACTIVITÉS SPORTIVES

« ECOLES DE SPORTS », « CHALLENGE », « LOISIRS ET SPORT » et « SPORT ACTIF »

« Ecoles de sports »	Ecoles de catégorie I <i>(ex. unihockey, athlétisme, badminton, basketball, escalade, football, etc.)</i>	65.-
	Ecoles de catégorie II <i>(ex. aviron, bïcross, boxe éducative, équitation, golf, hockey, fitness, patinage, tennis, etc.)</i>	130.-
	Ecoles de catégorie III <i>(ex. football sur 5 jours complets)</i>	220.-
	Ecoles de catégorie IV <i>(ex. Multisports sur 5 jours complets, semaine de ski, snoworiginal, etc.)</i>	350.-
« Ecoles de sports » - camps	La semaine <i>(ex. Multisports, escalade, etc.)</i>	550.-
« Challenge »	Inscription Elite	gratuit 20.-
« Loisirs et sports »	Cours Sortie journalière en car le jeudi	20.- 20.-
« Loisirs et sports » - séjours	Prix en chambre simple Prix en chambre double	selon offre selon offre
« Sport Actif »	Cours de catégorie I <i>(ex. Nordic walking, etc.)</i>	100.-
	Cours de catégorie II <i>(ex. aqua gym, etc.)</i>	150.-
	Cours de catégorie III <i>(ex. golf, etc.)</i>	350.-

7. TARIFS « PARKING »

1. CENTRE SPORTIF DES VERNETS

Lundi au vendredi de 7h00 à 19h00	moins de 15 minutes	gratuit
	45 minutes (par ¼ d'heure)	0.50
	90 minutes	1.-
	3 heures	2.-
	4 heures et demie (par ¼ heure 1.-)	5.-
	12 heures	35.-
Lundi au vendredi de 19h00 à 7h00		
Samedi, dimanche et jour férié		
Jusqu'à l'ouverture du lundi à 7h00		
ou du jour suivant à 7h00	90 minutes	0.50
	par 90 minutes supplémentaires	0.50
Le soir des matches du Genève-Servette HC		
Une heure et demie avant le match et une heure		
Après la fin du match		gratuit
Location mensuelle place de parc – sociétés privées (limitée à 60 places)		180.-
Location mensuelle place de parc – clubs et association résidente		35.-
Location parking (par jour)		1'000.-
Location parking avec service de sécurité (par jour)		2'000.-
Perte du billet d'entrée (pendant l'ouverture des caisses)		40.-
Perte du billet d'entrée – (en dehors de l'ouverture des caisses)		100.-

2. CENTRE SPORTIF DE LA QUEUE D'ARVE

Lundi au vendredi de 7h00 à 22h00	60 minutes	0.50
	2 heures	1.-
	3 heures	4.-
	Puis par heure supplémentaire	2.-
Lundi au vendredi de 22h00 à 7h00, week-end, jour férié		gratuit

8. LISTE DES RABAIS ACCORDÉS AUX UTILISATEURS D'INSTALLATIONS SPORTIVES

Les rabais concernent uniquement les locations des infrastructures et surfaces de jeux. Les rabais ne concernent pas les conventions annuelles.

- 1) Manifestation organisée par la Confédération, l'Etat ou la Ville de Genève ou une commune genevoise, de dimension internationale, nationale ou cantonale 100 %
- 2) Manifestation sportive organisée par un club ou une association sans but lucratif (résidant sur le territoire de la Ville de Genève et formant des juniors), de dimension internationale, nationale ou cantonale
 - activités juniors 100 %
 - activités adultes 80 %
- 3) Manifestation sportive organisée par un club ou une association sans but lucratif (résidant sur le territoire de la Ville de Genève et ne formant pas de juniors) de dimension internationale, nationale ou cantonale 70 %
- 4) Manifestation sportive organisée par un club ou une association sans but lucratif (résidant hors de la Ville, mais sur le territoire cantonal et formant des juniors), de dimension internationale, nationale ou cantonale
 - activités juniors 80 %
 - activités adultes 60 %
- 5) Manifestation sportive organisée par un club ou une association sans but lucratif (résidant hors de la Ville, mais sur le territoire cantonal et ne formant pas de juniors) de dimension internationale, nationale ou cantonale 50 %
- 6) Fédération, association et club sportifs sans but lucratif (résidant sur le territoire de la Ville de Genève, participant à un entraînement ou championnat organisé par une fédération ou association nationale ou cantonale et formant des juniors)
 - activités juniors 100 %
 - activités adultes 80 %
- 7) Fédération, association et club sportifs sans but lucratif (résidant sur le territoire de la Ville de Genève, participant à un entraînement ou un championnat organisé par une fédération ou association nationale ou cantonale et ne formant pas de juniors) 70 %
- 8) Fédération, association et club sportifs sans but lucratif (résidant hors de la Ville, mais sur le territoire cantonal, participant à un entraînement ou un championnat organisé par une fédération ou association nationale ou cantonale et formant des juniors)
 - activités juniors 80 %
 - activités adultes 60 %
- 9) Fédération, association et club sportifs sans but lucratif (résidant hors de la Ville, mais sur le territoire cantonal, participant à un entraînement ou un championnat organisé par une fédération ou association nationale ou cantonale et ne formant pas des juniors) 50 %
- 10) Pompiers professionnels et volontaires, garde-frontières, police genevoise aux heures réservées pour l'entraînement (piscines et mur d'escalade) 100 %

5 Octobre 2011

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'ai lu attentivement la réponse de M. Kanaan à ma question écrite QE-367, ainsi que le règlement sur les tarifs des centres sportifs de la Ville. Si j'ai bien compris, il n'existe tout simplement pas de tarif pour étudiants. On m'a dit qu'il était en fait appliqué aux personnes de moins de 25 ans, mais il s'agit là d'une confusion avec le tarif jeunes.

Il existe donc des tarifs spéciaux pour les familles, pour les retraités, pour les chômeurs, pour les personnes à mobilité réduite, pour les employés de la Ville et les conseillers municipaux, et même – comble du bonheur! – pour les recrues effectuant leur service militaire! Mais il n'y a toujours pas de tarif pour étudiants... Est-ce que me trompe?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Vous avez bien lu, Madame Klopmann. Il n'existe effectivement pas de tarif pour étudiants dans les installations sportives municipales. Nous pourrions y réfléchir, mais je vous ai déjà répondu une fois dans le cadre d'une question orale que le statut d'étudiant était devenu si vaste et diversifié qu'il s'avérait difficile à gérer pour les institutions susceptibles de l'appliquer.

Je reconnais que cette explication rapide témoigne peut-être d'une vision simpliste de la situation, mais l'expérience a montré qu'il était très difficile d'appliquer équitablement un tarif pour étudiants. Pour l'instant, nous nous en tenons donc au tarif jeunes destiné aux personnes de moins de 25 ans – certes, cette limite est tout aussi arbitraire que si nous l'avions fixée à 23 ou 27 ans, je l'admets, mais il fallait bien en définir une!

9. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 2 novembre 2011, sur la pétition intitulée: «Pertes financières des stands du Fan Village au Bout-du-Monde» (P-219)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-219 au Conseil administratif avec la demande de transmettre les documents souhaités aux pétitionnaires.

¹ «Mémorial 169^e année»: Rapport, 2374.

Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond à la pétition P-219 par l'envoi des documents demandés par les pétitionnaires par le biais de l'avocat qu'ils ont mandaté, M^e Christian Grobet.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Sami Kanaan

Annexes mentionnées

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

Maître Christian Grobet
Avocat
Rue des Maraichers
Case postale 148
1211 Genève 8

Genève, le 18 avril 2012

Pétition P-219 : « Pertes financières des stands du Fan Village au Bout-du-Monde »

Maitre,

Comme vous le savez, le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté, le 2 novembre 2011, les conclusions de la commission des pétitions concernant la pétition mentionnée dans l'objet du présent courrier.

Il a ainsi validé le renvoi au Conseil administratif de cette pétition en lui demandant de transmettre les documents souhaités aux pétitionnaires.

Conformément au courrier que vous avez envoyé au Conseil municipal le 18 novembre 2008, précisant la demande des pétitionnaires, nous vous faisons donc parvenir en annexe les copies des documents suivants :

- Le texte définitif de la permission no 82297 portant sur l'utilisation du domaine public de la Plaine de Plainpalais dans le cadre des activités qui se sont déroulées durant l'EUROFOOT 2008 de l'UEFA.
- Le contrat portant sur l'utilisation des terrains du Centre sportif du Bout-du-Monde pour le « FAN VILLAGE ».
- Le contrat portant sur l'utilisation de la Patinoire des Vernets durant la même période.
- Le récapitulatif des factures relatives à l'EUROFOOT 2008 concernant la Plaine de Plainpalais, le Centre sportif du Bout-du-Monde et la Patinoire des Vernets.

Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Maître, à l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Jacques Moret
Directeur général



Sami Kanaan
Conseiller administratif

Annexes : mentionnées

Copies :

M. Pierre Maudet, Maire

Mme Simone Irmingier, Directrice du Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Mme Carine Bachmann, Directrice du Département de la culture et du sport

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde



DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
**SERVICE DE LA SÉCURITÉ
ET DE L'ESPACE PUBLICS**



VILLE DE
GENÈVE

NEW EVENTS PRODUCTION SA
Monsieur Frédéric HOHL
Chemin des Marais 3
1214 VERNIER

Genève, le 23 juin 2008

PERMISSION N° 82297 valable du 6.6.2008 au 29.6.2008
Montage et démontage non inclus
Eurofoot 2008

IMPORTANT

Numéro de dossier: 40,200,001,145,000
doit être rappelé lors de tout échange de courrier

N/réf. : Tornaucoli G.
☎ 022.418.62.02

Monsieur,

Suite à :

- votre requête du 24 juin 2005 relative à la réservation de la plaine de Plainpalais ;
- notre réponse du 8 juillet 2005 à ce sujet ;
- votre demande au Conseil Administratif du 17 février 2006 ;
- l'accord de principe du Conseil Administratif du 5 avril 2006 ;
- la lettre du Conseil Administratif du 5 mars 2008 fixant les heures d'exploitation de la fan zone sur la plaine de Plainpalais ;
- l'arrêté du Conseil d'Etat « Eurolex » du 17 mars 2008 ;

le Service de la sécurité et de l'espace publics vous octroie, à titre précaire, la permission sollicitée aux conditions suivantes :

OBJET

Utilisation du domaine public, soit la plaine de Plainpalais, à l'occasion de la retransmission sur écrans géants des matchs de football inhérents à l'événement cité en titre, de l'implantation d'une scène, de stands de vente de boissons et nourriture, de restaurants, ainsi que de tous les supports logistiques annexes, à l'intérieur de la clôture nommée « Fan Zone ».

LIEU(X) ET DIMENSIONS

Plaine de Plainpalais
Manifestation courte durée
(surface occupée : 36'290,00 m2 / Qté : 1)

BOULEVARD HELVÉTIQUE 29
CASE POSTALE 2737, 1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 61 00
F +41(0)22 418 61 01

WWW.VILLE-GE.CH/ADP
GUILLET.ADP@VILLE-GE.CH
TPG TRAMS 1-18-12 ET
BUS 1-2-7-8-20 (ARRÊT ROND-POINT DE RIVE)
BUS 1-2-6-7-9-20-27 (ARRÊT PL. FAUX-VIVES)

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

113

NEW EVENTS PRODUCTION SA
Permission N° 82287
Eurofoot 2008 / Dossier N° 40,200,001, 145,000

VALIDITE DE LA PERMISSION

Sous réserve de l'autorisation délivrée par le Service du commerce (adresse exacte mentionnée ci-après), elle est octroyée pour la période citée en marge, comme suit :

Les retransmissions et spectacles visuels ou sonores dans la Fan Zone de Plainpalais, du 6 au 29 juin 2008, sont autorisés jusqu'à 30 minutes après la fin du match en semaine et 01h00 du matin le samedi et dimanche.

Lors de retransmission de matchs de l'EURO 2008, celle-ci est autorisée jusqu'à 30 minutes après la fin du match. La fermeture du site de la Fan Zone de Plainpalais doit intervenir à 24h00 en semaine et à 01h00 les samedis et dimanches matins.

Montage

Dès le lundi 28 avril 2007 à 18h00 1)

1) Les barrières entourant le périmètre alloué devront être disposées conformément au plan fourni par notre Service, de manière à laisser un espace suffisant (m 3.50 au minimum) aux véhicules d'intervention et aux camions de la voirie.

Démontage

Celui-ci doit être terminé le vendredi 12 juillet à 18h00.

Notre permission peut être retirée pour de justes motifs, notamment si l'intérêt général l'exige; elle est révoquée si le bénéficiaire ne se conforme pas aux dispositions légales ou aux conditions fixées.

Dans de telles éventualités, le titulaire ne peut prétendre à la rétrocession de(s) la taxe(s) fixe(s) payée(s), ni à aucune indemnité.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Notre permission est, notamment, subordonnée au respect des exigences ci-après énumérées.

L'obtention préalable des autorisations de tous les services de la Ville et de l'Etat de Genève concernés par la manifestation, particulièrement, celle du :

- Département des institutions, rue de l'Hôtel-de-Ville 14, case postale 3962, 1211 Genève 3 (autorisation générale) ;
- Département de l'économie et de la santé, Brigade sanitaire cantonale, rue Micheli-du-Crest 24, 1211 Genève 14 (approbation de l'ordre d'engagement sanitaire) ;
- Département des constructions, des technologies et de l'information, Inspection cantonale du feu et sécurité – police du feu, chemin du Stand 4, case postale 284, 1233 Bernex ;
- Département du territoire – Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, avenue de Sainte-Clotilde 23, case postale 78, 1211 Genève 8 ;
- Département de l'économie et de la santé – Office cantonal de l'inspection du commerce, rue de Bandol 1 – « Bandol Centre », 1213 Onex ;
- Service des espaces verts et de l'environnement, rue de Lausanne 116 à 122, case postale 2761, 1211 Genève 2.

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)

Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

NEW EVENTS PRODUCTION SA
 Permission N° 82287
 Eurofoot 2008 / Dossier N° 40,200,001,145,000

En outre, les organisateurs contacteront :

- le Département des constructions et des technologies de l'information – Sécurité civile – inspection feu, Monsieur Yvan VESIN ☎ (022) 727 02 91 pour toute question ayant trait à la sécurité des infrastructures, podiums, extincteurs, bonbonne de gaz, ainsi que les directives relatives aux 4 sorties de secours prévues sur l'emplacement octroyé ;
- le Centre d'opération et de planification de la gendarmerie, chemin de la Gravière 5, 1227 Carouge, Premier-lieutenant Michel BRAHIER ☎ (022) 427 88 33 pour toute question relative à la circulation pendant la manifestation ;
- le Corps des agents municipaux, Commandant Jacques DIMIER ☎ 022 418 61 44 pour toute question relative aux missions des agents de sécurité municipaux ;
- le Service Voirie - Ville propre, Monsieur Michel CONOD ☎ 022 418 42 17 pour toute indication et directive concernant :
 - l'utilisation exclusive de vaisselle biodégradable et compostable ;
 - ce qui a trait au traitement des déchets générés par la manifestation ;
- le Service de protection de la consommation, quai Ernest-Ansermet 22, case postale 166, 1211 Genève 4 pour toute distribution de denrées alimentaires, gratuite ou payante ;
- le Service logistique et manifestations, Monsieur Alain VAUTRAVERS ☎ 022 418 42 91 pour toute question relative à une éventuelle mise à disposition de matériel.

Les organisateurs assumeront la pleine et entière responsabilité de tout le matériel qui pourrait éventuellement être mis à leur disposition par le service précité.

Ils devront exiger des exploitants des stands de nourriture et de boisson (restaurateurs y compris), l'utilisation **exclusive de vaisselle biodégradable et compostable**, y compris pour les gobelets. Il appartient aux requérants de veiller à ce que ces directives soient appliquées.

Les accès prévus pour le passage des véhicules d'intervention d'urgence devront rester libres en tout temps, pendant toute la durée de la manifestation, montage et démontage compris.

Aucun élément fixe ne sera installé à moins de 1.5 m des poteaux d'incendie et/ou d'hydrantes souterraines.

Les organisateurs s'engagent à rendre le site nettoyé et remis en état conformément aux directives qui leur seront données par les services concernés, à l'occasion de l'état des lieux de sortie, dont la date sera fixée ultérieurement.

La garantie bancaire ainsi que le plan d'occupation de la plaine de Plainpalais ci-annexé font partie intégrante de la présente permission.

SECURITE :

Organisation

La sécurité sera assurée par les entités suivantes :

- Les agents de sécurités municipaux ;
- La gendarmerie ;
- La sécurité privée des organisateurs.

Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

NEW EVENTS PRODUCTION SA
 Permission N° 82297
 Eurofoot 2008 / Dossier N° 40,200,001,146.000

Coordination

- La gendarmerie gèrera intègralement l'aspect sècuritaire pur et sera prèsentè avant l'ouverture et après la fermeture du site. Elle assurera une prèsence dans le pèrimètre et sur le pourtour de la zone et des accès. Un poste de commandement commun sera mis en place sur l'endroit prèvu à cet effet (village police).
 - Les agents de sècuritè municipaux seront sur place comme force d'appui et auront notamment pour mission de veiller à la fermeture des stands dans les heures imparties.
 - La sècuritè privèe, composèe d'environ 60 personnes, sera chargèe d'accueillir et de contròler les spectateurs à l'intèrieur du pèrimètre allouè.
- En cas d'interpellation, elles seront chargèes d'amener les individus au village de police situè à proximitè du skate-parc.

Règulation des spectateurs sur le site

- Une surveillance sera assurèe par les organisateurs afin de règuler le flux des spectateurs. En cas de forte affluence, un systèmè de navette sera mis en place pour transfèrer les gens au « Fan Village » du Bout-du-Monde.
- Lorsque la gendarmerie et/ou la sècuritè civile estimeront que le site ne peut plus recevoir de spectateurs, le pèrimètre sera fermè.

SANITAIRE :

- Les organisateurs se chargeront du recrutement d'un mèdecin responsable et des samaritains qui officieront sur le site afin de :
 - constituer un poste sanitaire capable de prodiguer des soins paramèdicaux ;
 - pouvoir effectuer des mèdeications sur place par un mèdecin urgentiste, avec renfort ambulancier si nèceessaire ;
 - patrouiller à l'intèrieur de la « Fan zone » à titre prophylactique.

Le concept sanitaire devra obtenir l'aval du mèdecin cantonal avant d'être opérationnel.

Mesures de prèvention de nuisances sonores

- Toute les mesures devront ètre prises afin de limiter autant que possible les nuisances sonores aux habitants alentours, notamment sur le niveau sonore qui ne pourra excèder 93db, selon les directives explicitèes par le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants.
- Ces valeurs pourront faire l'objet de contròles par les services compètents, de mème que, tout au long des festivités, leurs injonctions devront ètre scrupuleusement respectèes.
- Les forces de l'ordre seront chargèes du respect des normes et mesures en vigueur au moyen d'appareils adèquats et uniques, ce afin d'èviter de multiples vèrifications avec des appareils diffèrents, pouvant donner des rèsultats contraires.

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)

Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

NEW EVENTS PRODUCTION SA
 Permission N° 82297
 Eurofoot 2008 / Dossier N° 40,200,001,145.000

AMENAGEMENT :

Toilettes

- 100 cabines WC seront installées sur le site (dont 4 cabines « handicapés ») en divers points du périmètre octroyé.
- L'entretien des toilettes devra être assuré tous les jours et, si nécessaire, plusieurs fois par jour, notamment les jours de matchs.
- Une personne devra être présente sur place en permanence afin de régler immédiatement, avec les entreprises concernées, les problèmes pouvant intervenir.

Gestion des déchets et nettoyage

- Pour le tri des déchets, la voirie mettra à disposition 6 centres de tri, d'une contenance de 800.00 litres, répartis sur la plaine de Plainpalais les jours de grande affluence, ainsi que 8 centres de tri, d'une contenance de 240.00 litres aux entrées de la Fan zone pendant toute la durée de la manifestation.
- Le nettoyage du périmètre alloué aux organisateurs sera assuré par eux-mêmes. Ils mandateront à leur frais à cet effet toutes entreprises qu'ils jugeront nécessaires à l'exécution de cette charge.
- La voirie interviendra quant à elle sur le pourtour dudit périmètre à 05h00 du matin en semaine et à 06h00 le week-end. Une permanence sera assurée durant la manifestation.

Concept publicitaire

- Tout procédé de réclame (publicité) relatif au tabac et à l'alcool (y compris les alcopop's) est strictement interdit. Les organisateurs sont par ailleurs responsables des publicités mises en place par des tiers, notamment les tenanciers des stands de nourriture et de boissons, installés dans le périmètre de la manifestation
- La Ville se réserve le droit de faire retirer, en tout temps, les procédés de réclame qui ne correspondraient pas à ses exigences, aux frais de l'organisateur.
- Les publicités des sponsors officiels seront positionnées sur le pourtour de la zone, conformément aux directives explicitées par notre Service lors des différentes séances de planification. Aucune publicité non autorisée par notre Service ne sera tolérée à l'extérieur du périmètre alloué.

MARCHES :

- A la suite de négociation avec les différentes associations de marchands, leur emplacement a été redimensionné à l'occasion de la manifestation.
- Les limites fixées devront être scrupuleusement respectées par les organisateurs afin d'éviter tout conflit d'espace avec les locataires des marchés, ainsi que le passage des véhicules d'intervention et de voirie sur le pourtour de la plaine (entre les barrières et les marchands).
- Aucun véhicule privé, notamment appartenant aux restaurateurs et tenanciers de stands n'est permis à l'intérieur du périmètre de la fête.

Charge aux organisateurs de trouver un emplacement à cet effet, et/ou d'informer les intéressés de stationner leurs véhicules conformément aux règles générales du stationnement.

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

117

NEW EVENTS PRODUCTION SA
Permission N° 82297
Eurofoot 2008 / Dossier N° 40,200,001,145,000

LIGNE TELEPHONIQUES

- PC organisateurs : ☎ (022) 320 04 37
- PC Samaritains Plainpalais : ☎ (022) 320 08 78
- Médecin responsable, Dr. Joëlle Hausser : (079) 855 41 43
- Responsable AGSS, Benoît de Haller : (079) 771 12 73
- PC SIS : ☎ (022) 320 13 06
- PC sécurité / police (24h/24) : ☎ (022) 320 10 15
- ASM : centrale : ☎ (022) 418.61.00
- Resp. logistique : ☎ (022) 320 23 94 (WC, barrière, nettoyage, etc.)
- Information Genève Tourisme Plainpalais : ☎ (022) 320 08 39

SECURITE PRIVEE

La sécurité privée dans la Fan Zone est mise en place et coordonnée par la société DPO SA, conceptrice du plan global de sécurité.

Elle aura également en charge la gestion des « stewards », soit le personnel qui viendra en renfort aux agents cartés, fournis par la société AS Sécurité.

DPO SA
Christian Kupferschmid, Directeur
Rue des Sablières 14
1242 Satigny
☎ (022) 782 74 15

NETTOIEMENT

PROP SA
Mme Leila Asloun de Vries, Directrice
ZI du Bois-de-Bay
1242 Satigny
☎ (022) 732 42 90

TRI DES DECHETS A L'INTERIEUR DU SITE

SERBECO
Jean-François Bouvier
ZI du Bois-de-Bay
1242 Satigny
☎ (022) 341 15 20

CONDITIONS GÉNÉRALES

La législation en vigueur doit être strictement respectée.

Notre permission doit être présentée à toute réquisition des agents de l'administration.

Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

NEW EVENTS PRODUCTION SA
Permission N° 62297
Eurofoot 2008 / Dossier N° 40,200,001,145,000

Toute autre utilisation du domaine public et/ou pose d'un procédé de réclame doit(ven) faire l'objet d'une requête séparée auprès de notre service.

Taxe fixe et émolument administratif

Perception d'une taxe fixe conformément au règlement fixant le tarif des empiétements sur ou sous le domaine public.

Règles de calcul

- l'unité m² ne se fractionne pas;
- la taxe fixe est due en totalité même si la durée d'utilisation est inférieure à celle de la période citée en marge.

Perception d'un émolument administratif conformément à la loi sur les routes; celui-ci reste dû en totalité en cas d'abandon du projet.

La facture liée à la présente permission vous parviendra ultérieurement.

Fourniture d'eau et/ou d'énergie électrique

Toutes les démarches nécessaires devront être effectuées auprès des Services Industriels de Genève, afin que les compteurs électriques des cabines « Plaine » et « Garage » pour un total de 1600A, soient transférés au nom de la Société New Events Production SA, pour toute la durée du mois de juin.

La consommation d'énergie électrique devra vous être directement facturée par les Services Industriels Genevois.

S'agissant de la consommation d'eau, il vous incombe de fournir les relevés des index "arrivée" et "départ" des compteurs d'eau SIG N° 400900, N° 401103 et N° 401152 à Monsieur Thierry VIGLINO (Service de l'énergie) avec copie à notre Service; demande déjà formulée par le courriel que nous vous avons adressé le 5 juin 2008.

Le consommation d'eau est également à vos frais et vous sera facturée par notre Service.

Sécurité et salubrité

Il vous incombe de prendre toutes les mesures utiles afin de :

- garantir, en tout temps, l'accès aux éventuelles bouches d'incendie au Service d'incendie et de secours;
- maintenir les lieux en parfait état de propreté;
- procéder à l'évacuation de vos déchets.

Tout procédé de réclame (publicité) relatif au tabac et à l'alcool est interdit.

En principe, tout ancrage au sol est interdit; seul le lestage est autorisé. Toutefois, s'il s'avérait qu'un ancrage est indispensable, l'accord de la Ville (Service du génie civil ou Service des espaces verts et de l'environnement) est obligatoire; les trous occasionnés par un ancrage devront être rebouchés à vos frais et selon les directives des deux organismes précités.

A l'intérieur du périmètre qui vous est attribué, les friteuses, frigos, congélateurs, machines à glaces, grils, etc. nécessiteront une protection du sol; pour les éventuels cas d'incendie, des moyens devront être mis à disposition (extincteurs, eau, etc.).

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

119

NEW EVENTS PRODUCTION SA
Permission N° 82297
Eurofoot 2008 / Dossier N° 40,200,001,145.000

Responsabilité

Dans le périmètre qui vous est octroyé, la Ville de Genève est déchargée de toute responsabilité en cas d'incidents, d'accidents ou sinistres, ainsi que de tous actes mettant en danger la sécurité et la moralité publiques.

Il en va de même pour les déprédations du patrimoine et celles des installations mises gratuitement ou non à disposition par la Ville ou par des tiers. Il appartient par conséquent à la Société New Events Production SA de conclure les assurances nécessaires.

Le bénéficiaire de cette permission est responsable de tous dommages directs ou indirects causés à la propriété publique ou aux tiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef de service

Antonio PIZZOFERRATO

Lu et approuvé, bon pour accord

NEW EVENTS PRODUCTION SA

Genève, le

Annexe(s) : - un plan d'occupation
Copie(s) : - M. Nicolas BOLLE, Département des institutions

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

COPIE

New Events Production SA
Monsieur Bertrand JOEHR
12, rue des Sablières
1217 MEYRIN

Genève, le 29 mai 2007
N/réf. 1651 - RC/cha

Dossier suivi par
Jacques Eltschinger
☎ 022 418 40 07

Centre sportif du Bout-du-Monde

Monsieur,

Suite à votre demande du 22 mars 2007, nous avons le plaisir de vous confirmer notre accord pour la mise à disposition de l'installation, sise dans le centre cité en marge :

- ♦ **Installations** : 7 zones (terrains : 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9) ainsi que la salle 12 ;
- ♦ **dates & horaires** : montage : du 26 mai au 5 juin 2008 (selon besoin),
exploitation : du 6 au 30 juin 2008 – de 8 h à 22 h,
démontage : du 1^{er} au 6 juillet 2008 (selon besoin) ;
- ♦ **prix** : CHF 30.-/heure/zone pour l'exploitation, soit un montant total de CHF 73'500.-, une facture vous parviendra de notre service de comptabilité ;
- ♦ **manifestation** : Euro 2008.

M. Gilbert ISLER, chef de la Section stades et salles, se tient à votre entière disposition pour tout renseignement technique au ☎ 022 418 40 21.

Cette réservation vous est accordée sous réserve de l'acceptation et du respect des conditions générales, dont vous voudrez bien prendre connaissance au dos de la présente.

Veuillez croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Philippe VOIROL
Chef de service

Copie à : MM. ISLER, KNECHTLI (fax), CRETTON/SCHICK / dossier



SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

121

COPIE

New Events Production SA
Monsieur Bertrand JOEHR
12, rue des Sablières
1217 MEYRIN

Genève, le 30 octobre 2007
N/réf. RC/km – 1651b

Dossier suivi par
Jacques Eltschinger
☎ 022 418 40 07

SUPPLÉMENT DE L'AUTORISATION N° 1651 DU 29 MAI 2007

Centre sportif du Bout-du-Monde

Monsieur,

Suite à votre demande du 22 mars 2007, nous avons le plaisir de vous confirmer notre accord pour la mise à disposition de l'installation, sise dans le centre cité en marge :

- **installation** : terrain n° 3 (cricket) ;
- **dates et horaires** : montage : du 26 mai au 5 juin 2008 (selon besoin),
exploitation : du 6 au 30 juin 2008, de 8 h à 22 h,
démontage : du 1^{er} au 6 juillet 2008 (selon besoin) ;
- **prix** : CHF 30.- / heure / zone pour l'exploitation, une facture vous parviendra de notre service de comptabilité ;
- **nature de l'activité** : Euro 2008 ;
- **remarque** : le terrain n°3 (cricket) sera utilisé si nécessaire.

M. Gilbert ISLER, chef de la section stades et salles, se tient à votre entière disposition pour tout renseignement technique au ☎ 022 418 40 21.

Cette réservation vous est accordée sous réserve de l'acceptation et du respect des conditions générales, dont vous voudrez bien prendre connaissance au dos de la présente.

Veuillez croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Philippe VOIROL
Chef de service

Copie à : MM. ISLER, KNECHTLI (fax), CRETTON/SCHICK, dossier



SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde



**MISE À DISPOSITION ONEREUSE DE LA PATINOIRE
DU CENTRE SPORTIF DES VERNETS**
en faveur d'un organisateur de manifestations publiques

ANNULE ET REMPLACE LE CONTRAT DU 22 FEVRIER 2008

Objet de la convention :

La VILLE DE GENEVE, propriétaire des installations du Centre sportif des Vernets géré par le Service des sports, met à disposition de :

NEPSA
Monsieur Fabien STAUFFACHER
12, rue des Sablières
1217 MEYRIN

(ci-après l'organisateur),

la patinoire des Vernets, pour y organiser dans le cadre :

EURO 2008
Du 7 au 29 juin 2008

- A) la projection vidéo des matchs, en cas de mauvaises conditions atmosphériques comme lieu de remplacement de la Plaine de Plainpalais, du 7 au 29 juin 2008, entre 17 h et 22 h.
- B) le club 08 discothèque de 22 h à 5 h

Objet de la mise à disposition :

La patinoire intérieure comprenant le grand gradin, le hall, les comptoirs (buvettes), les WC publics, la cabine de projection et la sonorisation existante, 2 infirmeries. Surface de la piste (2'800 m2) pour le Club 08.

Cette mise à disposition est exhaustive, l'organisateur ne pourra disposer d'aucun autre local.

Prix de la location :

- A) projection des matchs :
- location patinoire
 - (CHF 110.- x 5 h x 23 jours)
 - fermeture et mise en sécurité du chantier
- = CHF 12'650.-
= CHF 6'200.-

CHF 18'850.-

Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

- 2 -

B) club 08 discothèque :

- location patinoire (CHF 110.- x 7 h x 23 jours)	= CHF 17'710.-
- location câbles alimentation électrique	= CHF 2'160.- 1050.-
- location d'une nacelle à ciseaux	= CHF 950.-
- dépose et pose de vidéotron	= CHF 1'280.-
- montage / démontage escaliers d'accès à la piste	= CHF 3'072.-
- pose / dépose moquette foot (sous réserve de l'accord de la sécurité civile)	= CHF 9'600.-
- démontage / montage éclairage disco sur la grille STACCO	= CHF 1'600.- 600.-
- montage de la scène (1/2 prix)	= CHF 1'540.-
	<hr/>
	CHF 37'912.- 26'232.-

soit un coût total de ~~CHF 56'762.-~~
45'032.-

Chantier :

Il est formellement INTERDIT de pénétrer sur le chantier de la patinoire.

Demande de prestations complémentaires :

Seules les demandes écrites seront examinées et pourront faire l'objet d'une facturation.

Toute charge suspendue à la structure du bâtiment devra être approuvée par un ingénieur civil.

Personnel de service :

Le personnel du Service des sports assurera uniquement l'ouverture et la fermeture du bâtiment.

Surveillance / sécurité / nettoyage :

Un représentant de l'organisateur sera présent à l'ouverture et à la fermeture du bâtiment. Il veillera à faire respecter les prescriptions de sécurité et les instructions du Service des sports, du Service d'incendie et de secours et du Service de sécurité civile.

L'organisateur est tenu d'avoir sa propre équipe professionnelle chargée de l'évacuation et de la sécurité. Il soumettra au Service des sports, dans les délais impartis, son concept de sécurité.

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

- 3 -

Le Service des sports devant, en tout temps, avoir accès à tous les locaux, l'organisateur lui remettra dix « laissez-passer » de service par jour de manifestation.

Les prestations suivantes sont à la charge de l'organisateur :

- La surveillance et la gestion sécuritaire du parking ; *entre 17h et 5h le matin*
- Le nettoyage des locaux et zones après utilisation. L'organisateur mandatera une entreprise spécialisée durant les heures diurnes,

Montage et démontage :

Le début du montage et la fin du démontage seront définis d'un commun accord.

Matériel et décoration :

Aucun dépôt de matériel, câbles compris, ne sera toléré dans les cheminements destinés à la circulation du public. Aucun changement, relatif à la disposition ou décoration des locaux, ne sera effectué et aucun trou ne sera percé dans les murs ou le sol, sans l'autorisation expresse du Service des sports.

Réparation des dégâts causés :

Toute réparation, découlant de dégâts causés par l'organisateur, ses employés ou personnes accompagnant l'organisateur, sera ordonnée par le Service des sports et facturée à l'organisateur.

Frais à la charge de l'organisateur :

Tous les frais non prévus dans la présente convention sont à la charge de l'organisateur, y compris les frais d'électricité et d'eau dépassant la consommation normale.

Vente de nourriture et de boissons :

Le Service des sports autorise la mise en place et l'exploitation d'un stand extérieur et mobile, permettant de vendre boissons et saucisses.

Publicité :

Le Service des sports autorise l'organisateur à installer et diffuser sa propre publicité hormis celle liée à l'alcool et au tabac.

Assurances :

La Ville de Genève, n'assumant aucune responsabilité à l'égard du public, l'organisateur contractera les assurances usuelles, notamment en matière d'accidents, de responsabilité civile et contre tout dommage dont ils pourraient être victimes.

Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

- 4 -

Responsabilités :

L'organisateur décharge, d'ores et déjà, la Ville de Genève de toute responsabilité à l'égard de tiers et se substituera à elle en cas de recours interjeté à son encontre.

Parking :

Des places de parking seront disponibles :

20 places à CHF 150.- pour le mois, sur l'esplanade des Vernets,

20 places à CHF 150.- pour le mois, au Centre sportif de la Queue d'Arve,

Nous vous rappelons que ces places de parking ne sont pas réservées, donc pas garanties.


Fabien STAUFFACHER
L'organisateur


Philippe VOIROL
Chef de service

*et pour modifications
mentionnées le 28.05.08*


Genève, le 9 mai 2008
JE/ym

SÉANCE DU 5 JUIN 2012 (soir)
Pétition: pertes financières du Fan Village au Bout-du-monde

COPIE

NEW EVENTS PRODUCTION SA
Chemin des Marais 3
1216 Cointrin

Genève, le 16 juillet 2008

m

Factures EURO 2008

Messieurs,

Le Directeur
Yves Nopper
yves.nopper@ville-ge.ch

Je vous prie de trouver en annexe nos factures relatives à la mise à disposition des installations suivantes dans le cadre de l'Euro 2008:

- Plaine de Plainpalais CHF 490'415.--
- Centre sportif du Bout du Monde CHF 84'000.--
- Patinoire des Vernets, parkings Vernets et Queue d'Arve CHF 51'081,90

Dans l'attente de votre paiement, je vous prie de recevoir, Messieurs, mes cordiales salutations.


Yves Nopper

Copies à M. Ph. Voirol, chef du service des sports
M. A. Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics

- 10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 juin 2008 de M^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Véronique Paris, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Annina Pfund, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne et Jean-Louis Fazio, acceptée par le Conseil municipal le 24 novembre 2010, intitulée: «Des ateliers pour les artistes attribués et gérés d'une façon plus juste et égalitaire» (M-817)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le problème récurrent et non résolu que représente le manque d'ateliers d'artistes en ville de Genève, que la disparition du site d'Artamis va encore aggraver;
- que la Ville de Genève dispose cependant de bon nombre de ces locaux tant convoités (au Grütli, à l'Usine, à la Maison rose, à la Coulouvrenière, aux Halles-de-l'Ile, à la salle du Faubourg, aux derniers étages d'immeubles de logement à Saint-Gervais et ailleurs, etc.);
- que ces locaux sont cependant attribués et gérés de façons différentes, certains ne l'étant que pour des périodes limitées, sur concours, tandis que d'autres peuvent demeurer quasiment à vie à la disposition de la même personne, ce qui représente un système injuste et inégalitaire;
- que ces locaux sont parfois détournés de leur fonction première, voire laissés inutilisés, sans vérification, semble-t-il,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de dresser un bilan précis et complet du nombre de ces ateliers et des systèmes qui régissent leur attribution et leur mode de location.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif considère la demande du Conseil municipal légitime et entend y répondre pleinement. Pour ce faire, il a constitué un groupe de travail constitué des départements de la culture et du sport et des finances et du logement

¹ «Mémorial 168^e année»: Rapport, 3385.

afin de dresser le bilan, comparer les systèmes d'attribution et proposer les modifications éventuelles.

Ce rapport sera présenté à la commission du logement dès qu'il sera finalisé.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

11. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 30 janvier 2012 de M. Eric Bertinat, intitulée: «L'autorisation de construire N° DD 96952-7, concernant les travaux d'aménagement du square de Chantepoulet, est-elle vraiment en force?» (IE-1)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

En date du 16 juin 2010, le Conseil administratif a fait la proposition suivante en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 3 162 900 francs, soit:

- un crédit net de 2 033 500 francs destiné aux travaux d'aménagement du square de Chantepoulet, déduction faite du crédit d'étude de 100 000 francs (PR-574, votée le 18 février 2009), soit un montant brut total de 2 133 500 francs;
- un crédit net de 733 000 francs destiné aux travaux de réfection de l'enveloppe et transformations intérieures de l'édicule de la Voirie situé sur le square de Chantepoulet;
- un crédit net de 398 700 francs destiné à l'assainissement du réseau de collecteurs du square Chantepoulet, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 65 400 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut total de 464 100 francs.

Les travaux d'aménagement du square de Chantepoulet ont fait l'objet de l'autorisation de construire initiale N° DD 96952-7, délivrée le 14 juin 2004 (ci-après: «l'autorisation de construire»). Le 21 avril 2006, l'Office des transports et de la circulation (OTC) a émis un arrêté de circulation interdisant les stationnements automobiles.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annonce, 4249.

Interpellation écrite: aménagement du square Chantepoulet

Il découle du rapport lié à la proposition ci-dessus (PR-799 A) que, en 2009, le département des constructions et de l'aménagement en Ville de Genève a décidé de réactualiser ce projet en déposant une requête en autorisation complémentaire, afin de réaffecter une partie de l'édicule de la Voirie en buvette saisonnière.

Ainsi la proposition PR-799 a été faite par le Conseil administratif, ce dernier se prévalant du fait que l'autorisation de construire est toujours en force.

Toutefois, l'article 4, alinéa 5, de la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05 – LCI) stipule clairement que «l'autorisation est caduque si les travaux ne sont pas entrepris dans les deux ans qui suivent sa publication dans la *Feuille d'avis officielle* (...)».

Compte tenu du fait que les travaux autorisés en vertu de l'autorisation de construire n'ont jamais débuté, le Conseil administratif est prié de répondre à la question suivante: l'autorisation de construire N° DD 96952-7 est-elle caduque au sens de l'article 4, alinéa 5, de la LCI?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'autorisation de construire N° DD 96952-7 a été délivrée le 14 juin 2004. Cette autorisation, qui n'a pas fait l'objet d'un recours, a été prolongée en 2007, 2008, 2009 et 2010. Elle a finalement été prolongée en 2011, avec effet au 18 juin 2012. Un recours a toutefois été déposé contre cette décision de prolongation.

Par ailleurs, en date du 30 août 2010, la Ville de Genève a déposé une demande complémentaire à l'autorisation de construire N° DD 96952 portant sur des modifications du projet de rénovation du pavillon et sur de petites modifications du projet d'aménagement urbain du square. La substance du projet qui faisait l'objet de l'autorisation de construire en force demeurait la même.

En date du 10 février 2011, le Département des constructions et des technologies de l'information a accordé l'autorisation complémentaire sollicitée. Celle-ci a toutefois été contestée par un recours interjeté le 18 mars 2011.

Les recours portant sur la décision de prolongation de l'autorisation de construire et sur l'autorisation complémentaire ont été rejetés par le Tribunal administratif de première instance selon le jugement du 27 octobre 2011. Ce jugement fait toutefois l'objet d'un recours actuellement pendant devant la Chambre administrative de la Cour de justice.

La Ville de Genève entend aménager le projet modifié et non le projet autorisé en 2004.

C'est d'ailleurs le dernier projet qui a été chiffré et qui fait l'objet de la proposition PR-799 votée par le Conseil municipal le 27 juin 2011, pour un montant de 3 162 900 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Eric Bertinat (UDC). Vu l'heure tardive, je serai relativement bref. Je remercie M. Pagani pour sa réponse à mon interpellation écrite IE-1. En effet, nous nous interrogeons au sujet de l'autorisation de construire N° DD 96952-7 concernant les travaux d'aménagement du square de Chantepoulet, qui a été délivrée en 2004 avec une validité de deux ans. C'est dire si elle a eu le temps de devenir obsolète depuis lors!

Le Conseil administratif nous a signalé que plusieurs demandes de prolongation avaient été déposées entre 2007 et 2010, assorties de la proposition PR-799 de M. Pagani en vue de compléter les travaux prévus au square de Chantepoulet. Le magistrat nous dit aussi, dans sa réponse à l'interpellation écrite IE-1, qu'il y a eu des recours contre la prolongation de l'autorisation de construire à cet endroit et que leur rejet par le Tribunal administratif de première instance a fait à son tour l'objet d'un recours encore pendant devant la Chambre administrative de la Cour de justice. Pourrions-nous savoir qui l'a déposé?

M. Rémy Pagani, maire. A mon souvenir, il s'agit de l'un des restaurateurs dont le commerce – un hôtel ou un restaurant – donne sur le square de Chantepoulet et qui craindrait que son établissement ne souffre de la concurrence du petit édicule projeté à cet endroit par le Conseil administratif et ratifié par le Conseil municipal. Je le dis sous réserve de vérification, Monsieur Bertinat, mais je me renseignerai demain en vue de compléter ma réponse.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je clos cette séance. Mesdames et Messieurs, j'espère que vous apprécierez la ponctualité du nouveau bureau du Conseil municipal: il est exactement 23 h! Nous reprendrons nos travaux demain à 17 h avec les questions orales, puis nous traiterons les points dont vous avez voté l'urgence ce soir. Nous espérons même pouvoir aborder un ou deux points de l'ordre du jour tel qu'il était prévu...

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	26
2. Communications du bureau du Conseil municipal	26
3. Pétitions.	26
4. Fixation des jours et des heures des séances	
5. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de 022 Télégenève SA, en remplacement de M. Michel Chevolet (statuts de la société, titre III) (RCM, art. 130, lettre B)	27
6. Rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) (D-54)	51
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 janvier 2012 de M. Christian Zaugg, intitulée: «Sécurité à l'angle du chemin Kermély et de l'avenue de Miremont» (QE-366)	88
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 22 février 2012 de MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, M ^{mes} Sarah Klopmann et Frédérique Perler-Isaaz, intitulée: «Tarifs dans les centres sportifs de la Ville» (QE-367)	91
9. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 2 novembre 2011, sur la pétition intitulée: «Pertes financières des stands du Fan Village au Bout-du-Monde» (P-219)	108
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 juin 2008 de M ^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Véronique Paris, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Annina Pfund, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Thierry Piguët, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne et Jean-Louis Fazio, acceptée par le Conseil municipal le 24 novembre 2010, intitulée: «Des ateliers pour les artistes attribués et gérés d'une façon plus juste et égalitaire» (M-817)	127

11. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 30 janvier 2012 de M. Eric Bertinat, intitulée: «L'autorisation de construire N° DD 96952-7, concernant les travaux d'aménagement du square de Chantepoulet, est-elle vraiment en force?» (IE-1).	128
12. Propositions des conseillers municipaux	130
13. Interpellations	131
14. Questions écrites	131

La mémorialiste:
Marguerite Conus